



les études du CNC
mars 2023

La production
cinématographique
en 2022

La production cinématographique en 2022

Bilan statistique des films agréés en 2022

Mars 2023

Cette étude a été réalisée conjointement par la Direction du cinéma et la Direction des études, des statistiques et de la prospective



Centre national du cinéma et de l'image animée
291 boulevard Raspail 75675 Paris Cedex 14
Tél : 01.44.34.38.26
www.cnc.fr
ISSN : 1951-476X

Jérôme Tyl, Jean-Pierre Guerrieri, Nicole Canetti, Sophie Jardillier, Cécile Lacoue

Sommaire

Méthodologie	5
Chiffres-clés	6
Synthèse	7
I. Les films produits	10
A. Un nombre de films agréés en léger recul, les coproductions au plus haut niveau	10
B. Les devis totaux des films d’initiative française en ligne avec le niveau de 2019	11
a. Investissements sur les films d’initiative française	11
b. Devis moyen et devis médian des films d’initiative française.....	12
c. Répartition des films d’initiative française selon le devis	13
d. Répartition des investissements selon le devis des films d’initiative française	14
C. Les coproductions internationales à un niveau très élevé	15
a. Les coproductions à majorité française	16
b. Les coproductions à majorité étrangère.....	17
c. Les coproductions financières bilatérales à majorité étrangère	18
d. Les coproductions dans le cadre de la Convention européenne	19
D. Les premiers et les deuxièmes films, 49,5 % des films d’initiative française	19
a. Les premiers films	20
b. Les deuxièmes films	21
E. La production de films d’animation et de films documentaires, toujours à un niveau élevé	21
a. Les films documentaires	22
b. Les films d’animation	23
II. Le financement des films produits	25
A. Les investissements sur les films agréés, à un niveau stable par rapport à l’avant-crise	25
B. Le financement des films d’initiative française	25
C. Le financement des films minoritaires français	29
D. Les financements par les diffuseurs (payants et gratuits)	31
E. Les préachats des diffuseurs payants	33
a. Les préachats de Canal+	36
b. Les préachats de Ciné+	38
c. Les préachats d’OCS (Orange cinéma séries)	40
d. Les préachats des plateformes.....	42
F. Les investissements des chaînes en clair	43
a. Les investissements des chaînes publiques en clair	47
b. Les investissements des chaînes privées en clair	49
c. Les investissements de TF1	51
d. Les investissements de M6	51
e. Les investissements de France 2 et France 3	52
f. Les investissements d’Arte France	53
g. Les investissements des chaînes de la TNT gratuite (hors chaînes historiques)	54
G. Les films sans financement de diffuseur	55
H. L’intervention des SOFICA	56
I. Le financement des films par les mandats d’exploitation	58
a. Les mandats groupés	59
b. Les mandats de distribution en salles.....	60
c. Les mandats vidéo	60
d. Les mandats étrangers	61
J. Les investissements de soutien financier (aide automatique)	62
a. Le soutien automatique mobilisé dans l’année	62
b. Le soutien automatique mobilisé sur les films agréés	62
K. Les films bénéficiaires de l’avance sur recettes	63

a. L'avance sur recettes avant réalisation.....	63
b. L'avance sur recettes après réalisation	63
L. Le crédit d'impôt.....	64
M. Les aides publiques des collectivités territoriales	65
III. Tournage, production et postproduction.....	67
A. Les principaux producteurs de films	67
B. Durée de tournage	67
C. Postproduction	68
ANNEXES.....	69

Méthodologie

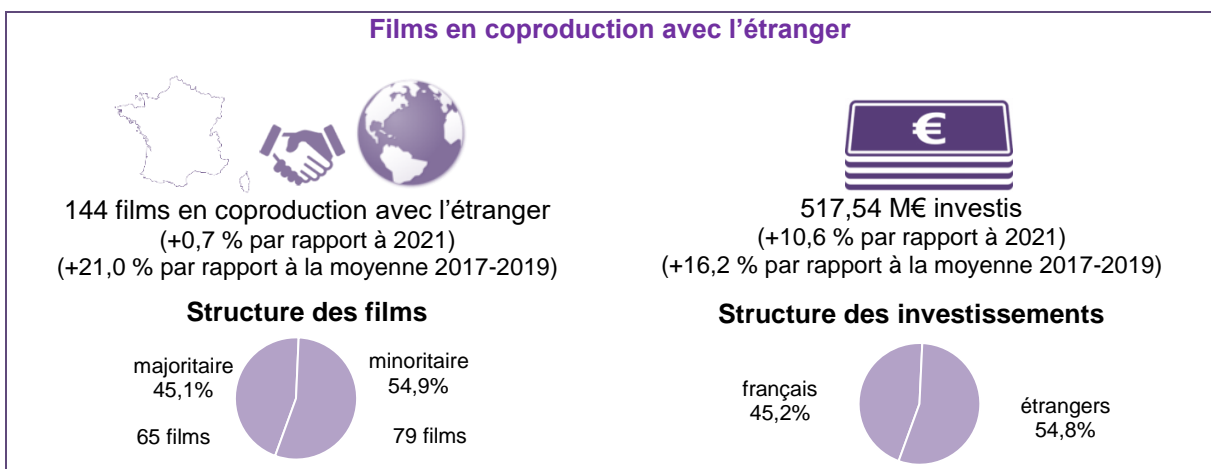
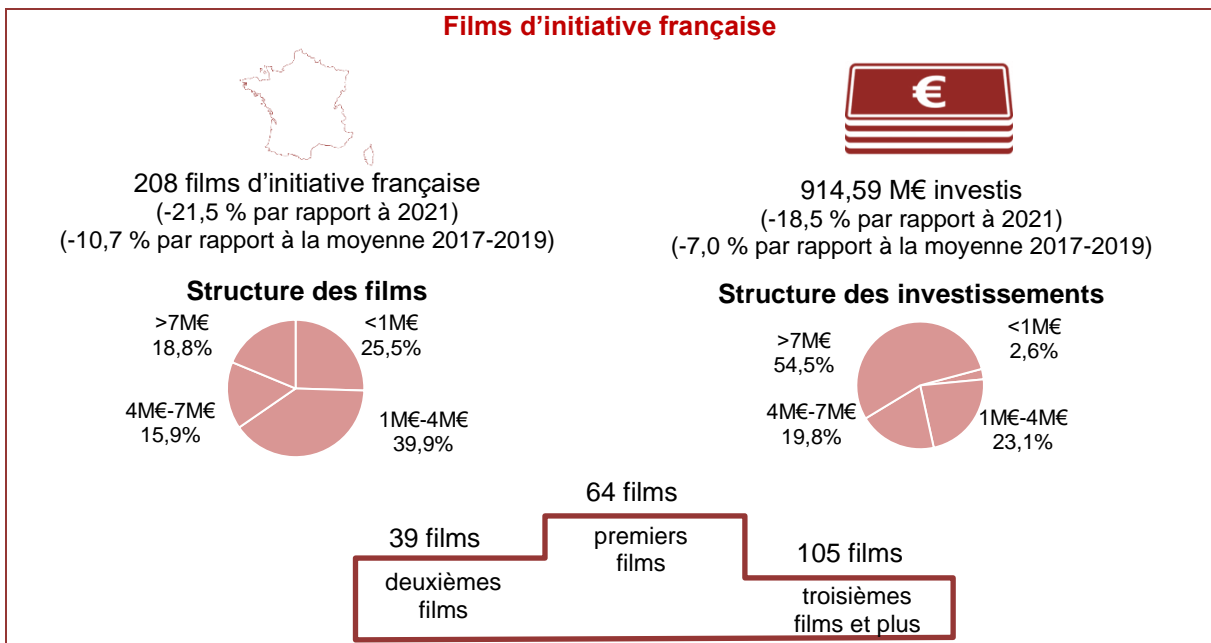
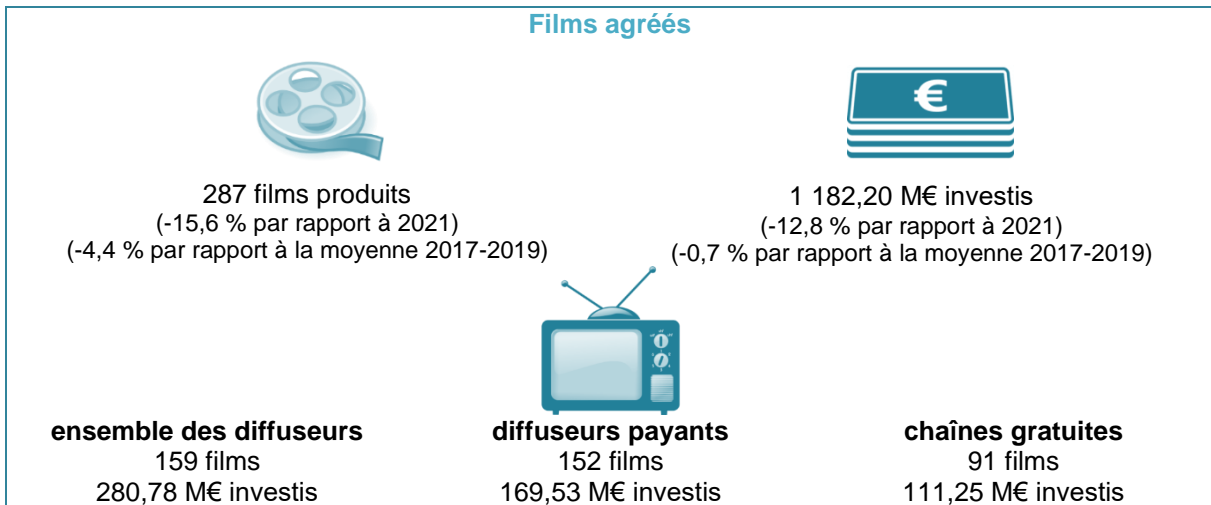
Ce bilan statistique porte sur la production de films français ayant reçu l'agrément du CNC en 2022.

- Apparaissent dans ces résultats les films ayant reçu l'agrément des investissements et les films ayant reçu l'agrément de production quand l'agrément des investissements n'était pas requis. Il s'agit de films ne faisant appel à aucun financement encadré, à savoir l'avance sur recettes avant réalisation, un apport d'une chaîne de télévision en clair, le soutien d'une SOFICA, une coproduction internationale ou le bénéfice du crédit d'impôt.

Le périmètre retenu et l'effet calendaire expliquent les différences éventuelles entre les déclarations annuelles d'investissement des diffuseurs ou des SOFICA dans des projets de films et ce bilan des films agréés.

- Sont exclus de cette analyse :
 - les films financés par un producteur français mais ne pouvant être qualifiés d'œuvres européennes,
 - les films qui ne font appel à aucun financement encadré ni au soutien financier de l'État, et dont la production n'est pas terminée.

Chiffres-clés



Synthèse

Retour de la production cinématographique française à son niveau d'avant-crise après deux années atypiques

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, avec comme conséquence une forte chute du nombre de films agréés, la production cinématographique française avait connu un important effet de rattrapage et atteint un niveau record en 2021. En 2022, la production de longs métrages ralentit par conséquent nettement par rapport à l'année précédente et retrouve un niveau proche des années pré-Covid.

287 films sont agréés en 2022, soit un niveau en baisse de 15,6 % par rapport à 2021 et de 4,4 % par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019, et en ligne avec la moyenne observée sur les dix dernières années (288 films). La production de films d'initiative française recule également par rapport au niveau historique atteint en 2021 (265 films) : elle s'établit à 208 films agréés en 2022, en recul de 10,7 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Elle retrouve ainsi le volume de production du début de la décennie. Les premiers et deuxièmes films représentent 49,5 % des films d'initiative française en 2022, dans la moyenne de la décennie (49,6 %).

Un record de 144 coproductions internationales

Grâce à l'allègement des restrictions de déplacement qui s'est poursuivi en 2022, le nombre de coproductions internationales, déjà fortement reparti à la hausse en 2021, atteint un nouveau record à 144 films (143 films en 2021). Au global, les coproductions internationales représentent 50,2 % de l'ensemble des films agréés, contre 42,1 % en 2021 et 39,6 % entre 2017 et 2019. Ces films ont été coproduits avec un nombre légèrement moins important de partenaires : 33 pays différents, contre 39 en moyenne sur la dernière décennie.

Stabilité des investissements dans la production cinématographique par rapport aux années d'avant-Covid

En 2022, 1 182,20 M€ sont investis dans la production des films agréés, soit une baisse de 12,8 % par rapport à 2021. Le niveau des investissements reste néanmoins stable par rapport à la moyenne 2017-2019 (1 190,02 M€) grâce aux apports étrangers, au plus haut depuis dix ans. Les investissements dans la production des films d'initiative française, eux, atteignent 914,59 M€, en ligne avec le niveau observé en 2019.

Nouvelle hausse du devis moyen à 4,40 M€

Après plusieurs années à la baisse, le rebond du devis moyen observé en 2021 se confirme en 2022 avec une nouvelle hausse de 3,8 %, à 4,40 M€, plus haut niveau depuis 2017 (4,90 M€). Le devis médian des films d'initiative française s'établit à 2,86 M€ en 2022, en léger retrait de 5,8 % par rapport à 2021 mais toujours largement supérieur à 2019 (+21,6 %).

Une production 2022 marquée par le nombre élevé de films entre 1 M€ et 4 M€ et de films à plus de 7 M€

Cette hausse du devis moyen s'explique d'une part par le nombre élevé de films d'initiative française dont le devis dépasse 7 M€ : 39 films d'initiative française, soit 1 de plus qu'en 2021 et autant que la moyenne 2017-2019. Un niveau qui reste cependant inférieur à ce que l'on observait au début de la décennie : les films à devis élevés n'ont plus dépassé la barre des 50 productions depuis 2015. Au total, les films à plus de 7 M€ représentent 18,8 % des films d'initiative française agréés en 2022, davantage qu'en 2017-2019 (16,9 % en moyenne).

La progression du devis moyen est également due à une proportion moindre de films avec un devis inférieur à 1 M€ au profit des films de la tranche supérieure, entre 1 M€ et 4 M€. Ces derniers atteignent 83 films, soit 39,9 % du total, plus haut niveau depuis 2014 (40,9 %). A contrario, la part des films dont le devis est inférieur à 1 M€ est en baisse de 1,8 point par rapport à la moyenne 2017-2019, à 25,5 %, et se situe dans la fourchette basse de la décennie.

Enfin, les films d'initiative française dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ représentent 15,9 % du total, plus faible niveau depuis 2015 (14,1 %).

Une production élevée de documentaires et d'animation

La production de films documentaires reste dynamique en 2022 avec 43 films d'initiative française (un film de moins qu'en 2021), pour un devis moyen en baisse de 8,4 % à 558,7 K€. Six films d'animation d'initiative française sont agréés en 2022 (sept en 2021), dont le film le plus cher de l'année et le quatrième film d'animation français le plus cher de l'histoire, *Miraculous - le film* (plus de 60 M€ de devis).

Des investissements des diffuseurs à un niveau proche de 2018 et 2019 grâce à la contribution des plateformes

Les investissements des diffuseurs dans les films agréés s'établissent à 280,78 M€ en 2022 pour un total de 159 films (180 films en moyenne entre 2017 et 2019), soit 55,4 % des films agréés. Si leurs apports sont en recul de 8,3 % par rapport à la moyenne 2017-2019, leur taux de couverture des devis repart à la hausse : au total, les diffuseurs financent 32,2 % du devis des films dans lesquels ils investissent, contre 29,6 % en 2021 et 29,8 % entre 2017 et 2019. En particulier, la part assumée par les diffuseurs payants progresse et dépasse les 60 % pour la première fois depuis 2016, en raison de l'arrivée des plateformes. Le volume global d'investissement des diffuseurs payants s'établit ainsi à 169,53 M€ en 2022, soit une baisse limitée de 2,9 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Les plateformes (Disney+, Netflix, Prime Video), dont les apports viennent le plus souvent en complément de ceux des diffuseurs linéaires, investissent dans 17 films d'initiative française en 2022 pour un montant total de 21,0 M€, soit 7,5 % du total des apports des diffuseurs dans la production agréée.

Du côté des chaînes en clair, les investissements s'établissent à 111,25 M€ en 2022, soit une baisse de 15,4 % par rapport à la période 2017-2019 et le niveau le plus faible depuis 2014 (à l'exception de 2020, première année de crise), une baisse portée par les chaînes privées. Les chaînes gratuites coproduisent et préachètent 91 films en 2022. Il convient de rappeler que ces évolutions sont à considérer avec prudence, compte tenu d'effets calendaires dans la prise en compte des investissements des diffuseurs.

Stabilité de la part des soutiens publics dans le financement par rapport à l'avant-crise

Les financements publics à destination des films d'initiative française (soutien automatique et soutiens sélectifs du CNC + aides régionales) s'établissent à 72,29 M€ en 2022, soit une baisse de 16,8 % par rapport à la période 2017-2019. Au total, ils représentent 7,9 % des financements des films d'initiative française en 2022, soit une part similaire à celle constatée entre 2017 et 2019 (-0,9 point).

Les apports des producteurs français (dont une partie est couverte par le crédit d'impôt cinéma, pour un montant inconnu au moment de l'agrément des investissements) représentent 39,5 % des devis, un niveau qui reste élevé depuis la réforme du crédit d'impôt en 2016.

Recul des mandats, malgré une part élevée de films bénéficiaires

Les investissements sous forme de mandats pour l'exploitation en salles, en vidéo ou à l'étranger reculent de 18,3 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Ils s'établissent à 131,69 M€ pour 218 films agréés, soit un volume de films également en baisse de 9,8 % par rapport à la période 2017-2019. Au total, 76,0 % des films agréés bénéficient d'un apport sous forme de mandats, soit une part qui reste élevée (74,4 % en 2021 et 80,5 % entre 2017 et 2019).

En moyenne, l'ensemble des mandats couvre 13,6 % des devis des films concernés en 2022, un taux de couverture en recul par rapport à la moyenne 2017-2019 (15,6 %).

Diminution du nombre de jours de tournage de fiction d'initiative française en lien avec la baisse du nombre de films agréés

En 2022, les films de fiction d'initiative française agréés totalisent 5 352 jours de tournage, soit 955 jours de moins que sur la moyenne 2017-2019 (-15,1 %) pour un nombre de films de fiction en recul de 12,2 %. En particulier, les jours en extérieur baissent de 14,5 % par rapport

à 2017-2019 à 3 918. A l'inverse, les jours de tournage à l'étranger progressent de nouveau nettement (+22,0 % par rapport à 2021) pour s'établir à 1 216 jours, mais ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise (1 436 jours en moyenne).

I. Les films produits

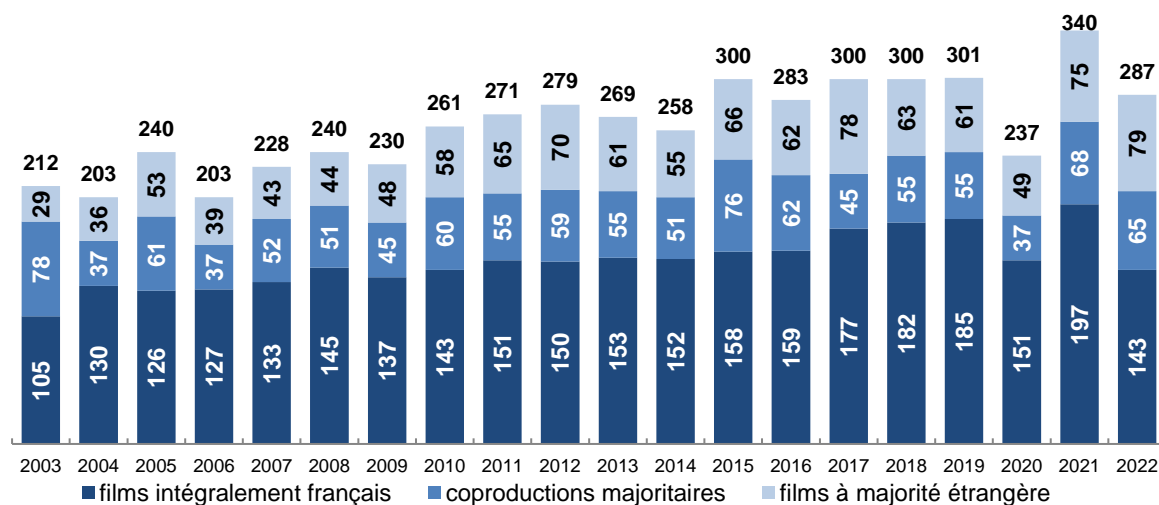
A. Un nombre de films agréés en léger recul, les coproductions au plus haut niveau

Avec 287 films agréés en 2022, la production de films français est en recul de 4,4 % par rapport aux 300 films agréés chaque année sur la période 2017-2019. Cela fait suite à une année 2021 très dynamique qui avait bénéficié d'un fort effet de rattrapage après l'arrêt des tournages pendant 2,5 mois en 2020 et le report de nombreux projets. La production agréée en 2022 est ainsi logiquement en baisse par rapport au niveau historique atteint en 2021 (-15,6 %), mais à niveau équivalent à la moyenne sur les deux années 2020 et 2021 (289 films chaque année). Le nombre de films d'initiative française s'élève à 208 films, en recul de 10,7 % par rapport à la moyenne 2017-2019, et à un niveau comparable à celui observé au début de la décennie. Le recul du nombre de films 100 % français est plus marqué : -21,1 % par rapport à 2017-2019. A l'inverse, la production de films en coproduction est nettement en hausse, qu'il s'agisse de coproductions majoritaires (+25,8 % par rapport à la moyenne 2017-2019) ou minoritaires (+17,3 %).

Au total, 144 films de coproduction ont ainsi été agréés en 2022, soit le plus haut niveau enregistré depuis le début du suivi statistique. Ils représentent plus de 50 % des films agréés (50,2 %) pour la première fois depuis 2003 (50,5 %).

En particulier, la production de films à majorité étrangère progresse à 79 titres en 2022 (+4 titres par rapport à 2021 et +12 titres par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019) et enregistre également son plus haut niveau historique.

Nombre de films produits



Source : CNC.

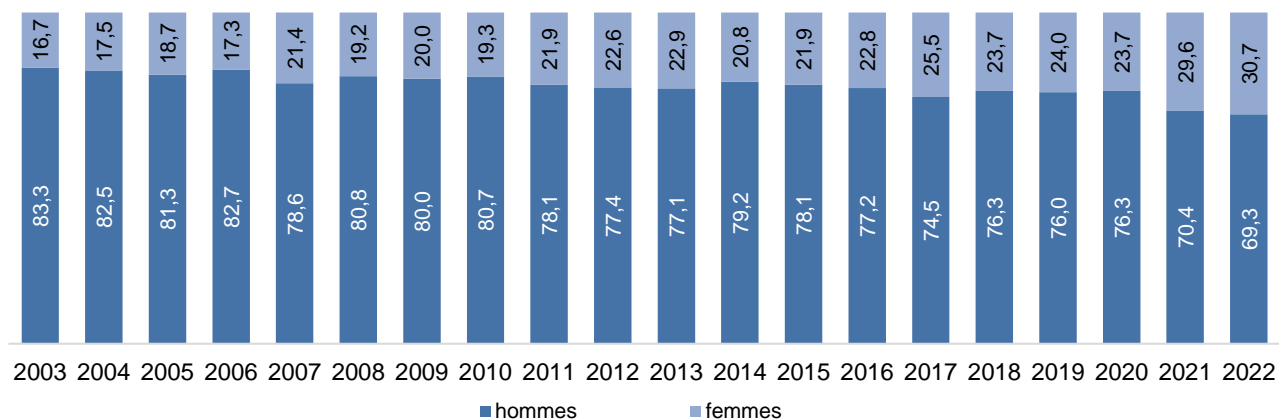
La proportion de films d'initiative française tournés en langue française est de 91,3 % en 2022, contre 94,3 % en 2021 et 94,0 % en moyenne entre 2017 et 2019. 18 films d'initiative française ont été tournés dans une langue étrangère, contre 15 en 2021, pour un devis moyen de 4,4 M€.

Quatre films ont été agréés directement une fois terminés (après l'obtention du visa d'exploitation), contre six en 2021 et 13 en moyenne entre 2017 et 2019. Tous ont un coût inférieur à 0,5 M€.

309 réalisateurs dirigent le tournage des 287 films agréés en 2022 (375 réalisateurs en 2021). Selon les informations recueillies, 69,3 % sont des hommes et 30,7 % sont des femmes (respectivement 70,4 % et 29,6 % en 2021). La part de réalisatrices, toujours très minoritaire, est

en augmentation régulière depuis 20 ans et atteint son niveau le plus élevé depuis le début du suivi statistique de la production. Entre 2003 et 2022, la part des femmes réalisatrices de longs métrages agréés est de 22,4 %. A titre de comparaison, la part de femmes réalisatrices de courts métrages aidés en 2021 s'établit à 44,0 %.

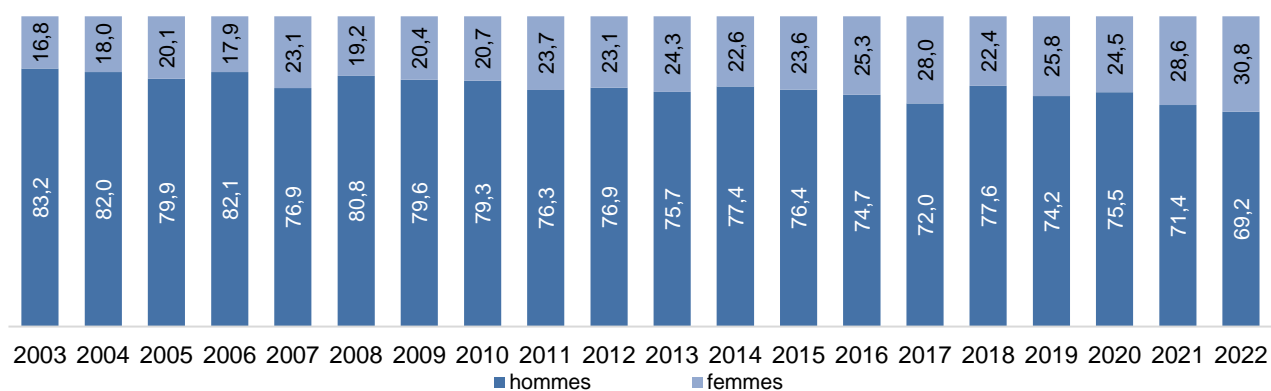
Répartition des réalisateurs de films agréés selon le genre (en %)



Source : CNC.

Sur le périmètre des films d'initiative française, 224 réalisateurs dirigent le tournage des 208 films, dont 155 hommes (69,2 % des réalisateurs, contre 71,4 % en 2021) et 69 femmes (30,8 % des réalisateurs, contre 28,6 % en 2021). La part des réalisatrices de films d'initiative française atteint également en 2022 son plus haut niveau historique.

Répartition des réalisateurs de films d'initiative française selon le genre



Source : CNC.

B. Les devis totaux des films d'initiative française en ligne avec le niveau de 2019

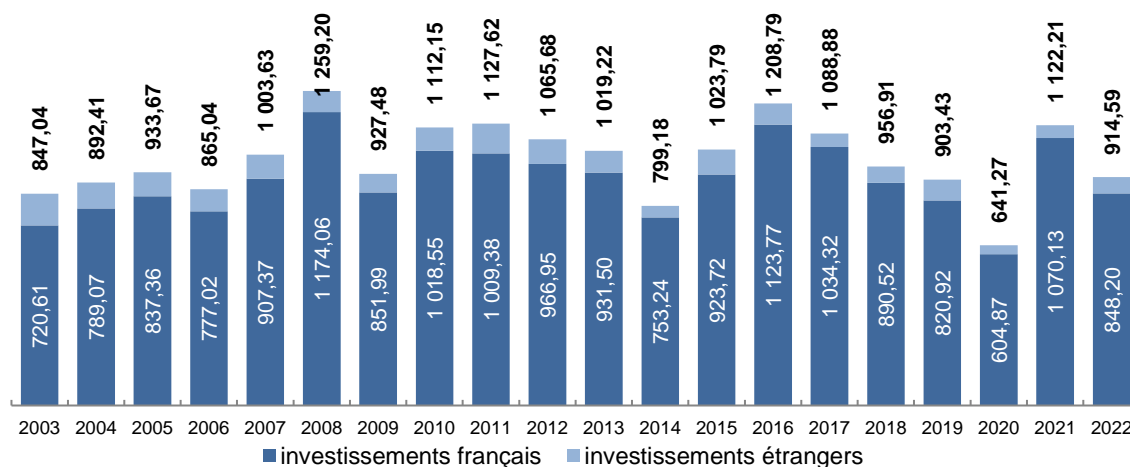
a. Investissements sur les films d'initiative française

En 2022, les investissements totaux dans les films d'initiative française atteignent 914,59 M€ (-18,5 % par rapport à 2021 pour un nombre de films également en baisse de 21,5 %, et -7,0% par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019 pour un nombre de films en baisse de 10,7 %). Ils dépassent légèrement le niveau atteint en 2019 (+1,2 %).

Les investissements français consentis dans la production de films d'initiative française diminuent de 20,7 % par rapport à 2021 et de 7,3 % par rapport à la moyenne 2017-2019.

Par rapport à 2021, les apports étrangers dans les coproductions majoritaires progressent de 27,5 % à 66,39 M€, un montant proche de leur niveau pré-pandémique (-2,1 % par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019). Le montant moyen du financement étranger sur les films de coproduction à majorité française s'établit à 1,02 M€ en 2022, contre 0,77 M€ en 2021 et 1,31 M€ entre 2017 et 2019.

Investissements sur les films d'initiative française (M€)



Source : CNC.

b. Devis moyen et devis médian des films d'initiative française

Définitions

Le **devis moyen** est égal à la moyenne des devis (devis total divisé par nombre de films).

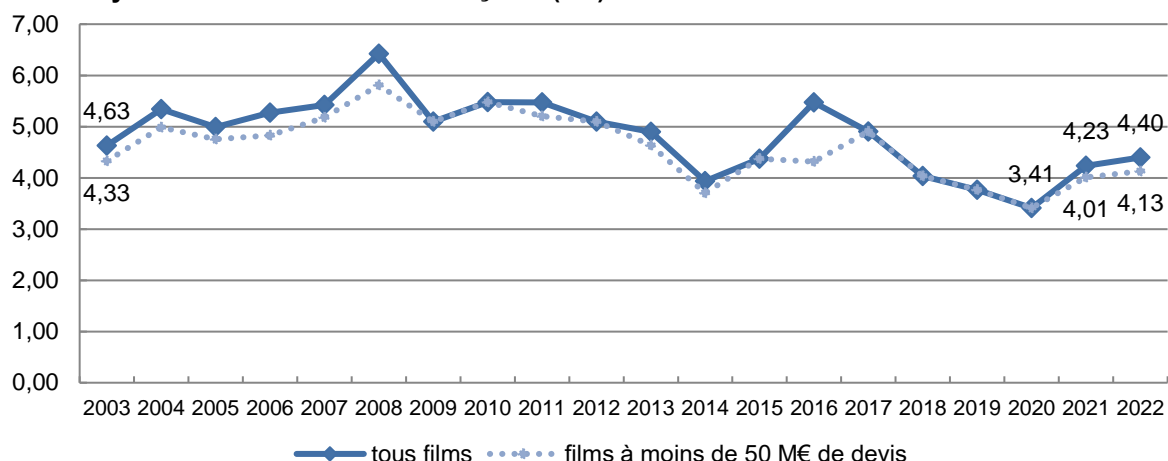
La **médiane** sépare une série statistique en deux groupes de même effectif, l'un contenant les valeurs les plus petites, l'autre les valeurs les plus grandes. Le devis médian est donc le montant pour lequel 50 % des films présentent un devis supérieur et 50 % des films un devis inférieur.

Les **quartiles** permettent de séparer une série statistique en quatre groupes de même effectif. Un quart des valeurs sont inférieures au premier quartile et un quart des valeurs sont supérieures au troisième quartile (le deuxième quartile étant la médiane de la série). Le devis du premier quartile est ainsi le montant pour lequel 25 % des films ont un devis inférieur et 75 % un devis supérieur. Celui du troisième quartile est le montant pour lequel 75 % des films ont un devis inférieur et 25 % un devis supérieur.

Pour la deuxième année consécutive, le devis moyen des films d'initiative française progresse et atteint 4,40 M€, soit une hausse de 3,8 % par rapport à 2021, et le plus haut niveau depuis 2017 (4,90 M€).

En excluant le seul film agréé en 2022 qui présente un devis supérieur à 50 M€, le devis moyen s'établit néanmoins à 4,13 M€. En 2021, en excluant le film agréé avec un devis supérieur à 50 M€, le devis moyen s'établissait à 4,01 M€.

Devis moyen des films d'initiative française (M€)

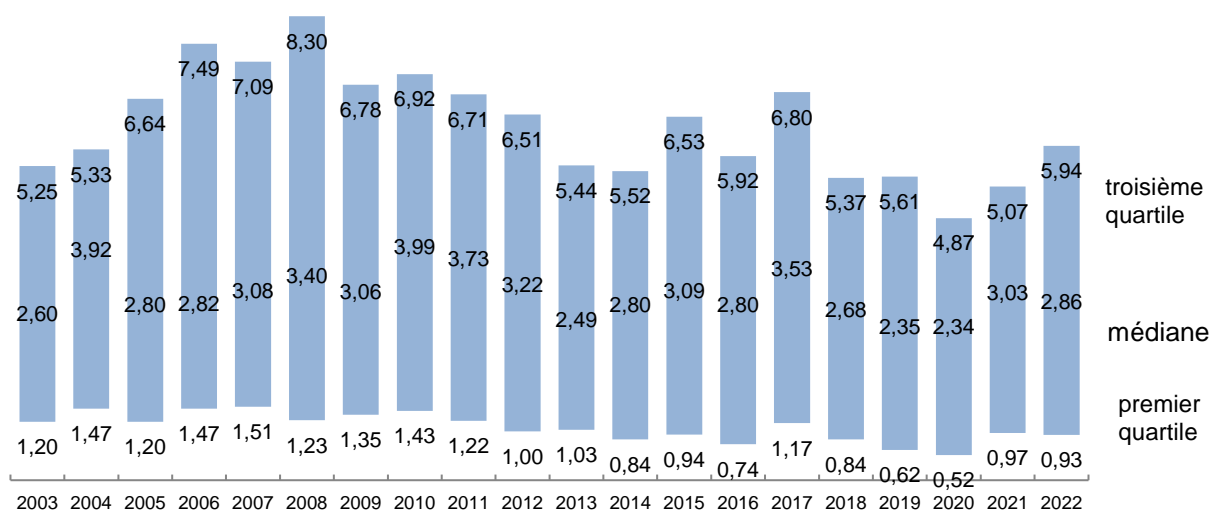


Source : CNC.

Le devis médian des films d'initiative française s'établit à 2,86 M€ en 2022, en baisse de 5,8 % par rapport à 2021 mais qui reste en hausse de 21,6 % par rapport à 2019. Les films 100 % français présentent un devis moyen de 4,65 M€, en hausse de 3,2 % par rapport à 2021 et de 41,5 % par rapport à 2019.

Le devis médian des films d'initiative française s'établit à 2,78 M€, en baisse de 13,2 % par rapport à 2021 mais en hausse de 35,8 % par rapport à 2019. Avec 50,0 % des films dont le devis est compris entre 0,93 M€ et 5,94 M€, les films de 2022 présentent les devis les plus hétérogènes depuis 2017.

Dispersion des films d'initiative française selon le devis (M€)



Source : CNC.

c. Répartition des films d'initiative française selon le devis

La production agréée en 2022 est marquée par le nombre élevé de films d'initiative française dont le devis dépasse 7 M€ : 39 films d'initiative française, soit un de plus qu'en 2021 et autant que la moyenne 2017-2019. Au total, les films à plus de 7 M€ représentent 18,8 % des films d'initiative française agréés en 2022, contre 16,9 % entre 2017 et 2019. Sur les dix dernières années, on assiste néanmoins à une baisse progressive des films à devis élevés, qui n'ont plus dépassé la barre des 50 productions depuis 2015.

Avec 83 films, les films à devis compris entre 1 M€ et 4 M€ représentent 39,9 % du total, plus haut niveau depuis 2014 (40,9 %).

A l'inverse, les films d'initiative française dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ représentent 15,9 % du total, plus faible niveau depuis 2015 (14,1 %), contre 21,2 % entre 2017 et 2019.

Autre tranche en recul, les films dont le devis est inférieur à 1 M€, avec une part en baisse de 1,8 point par rapport à la moyenne 2017-2019, à 25,5 %.

Quatre films d'initiative française ont un devis supérieur à 20 M€ en 2022, comme en 2021 et comme la moyenne observée entre 2017 et 2019.

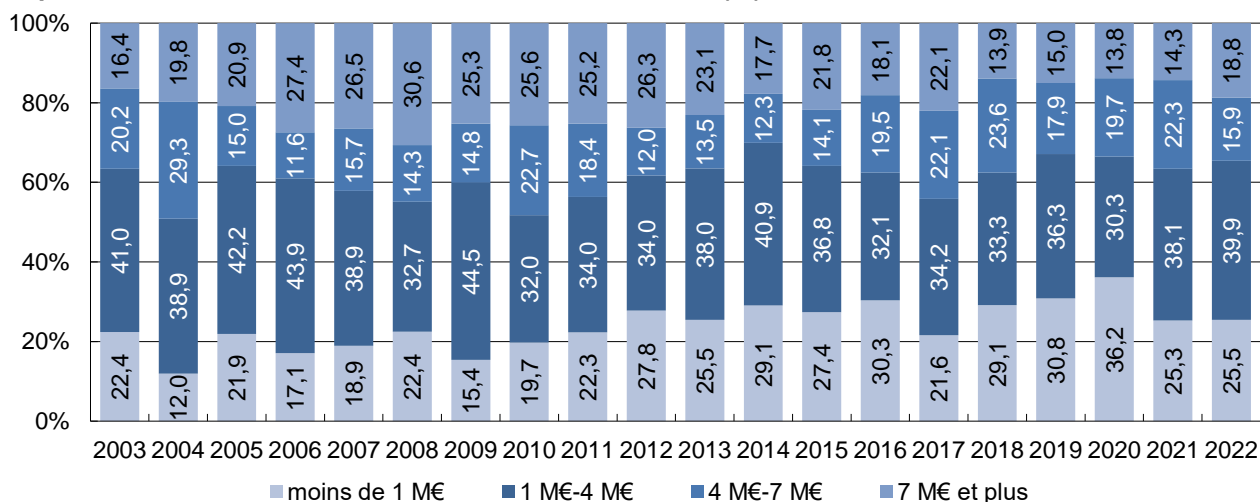
Le film d'initiative française au devis le plus élevé en 2022 est le film d'animation *Miraculous - le film* de Jeremy Zag à 60,0 M€, suivi par le film de Dany Boon *la Vie pour de vrai* (21,9 M€), *Jeanne du Barry* de Maïwenn (20,6 M€) et *Dogman* de Luc Besson (20,4 M€). Pour rappel, le film au devis le plus élevé en 2021 était *Astérix et Obélix : L'Empire du Milieu* de Guillaume Canet à 64,1 M€, suivi par les deux films *les Trois Mousquetaires : Milady* et *D'Artagnan* de Martin Bourboulon à 36,2 M€ et 36,1 M€, et *Notre-Dame brûle* de Jean-Jacques Annaud à 31,5 M€.

Nombre de films d'initiative française selon le devis

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
15 M€ et plus	12	3	10	15	12	10	6	6	9	9
10 M€ à 15 M€	7	14	17	9	10	5	17	7	10	10
7 M€ à 10 M€	29	19	24	16	27	18	13	13	19	20
5 M€ à 7 M€	17	22	26	37	35	33	34	18	30	20
4 M€ à 5 M€	11	3	7	6	14	23	9	19	29	13
2 M€ à 4 M€	47	61	50	43	52	50	52	41	71	58
1 M€ à 2 M€	32	22	36	28	24	29	35	16	30	25
moins de 1 M€	53	59	64	67	48	69	74	68	67	53
total	208	203	234	221	222	237	240	188	265	208

Source : CNC.

Répartition des films d'initiative française selon le devis (%)



Source : CNC.

d. Répartition des investissements selon le devis des films d'initiative française

En 2022, la concentration des investissements repart à la hausse mais reste inférieure aux niveaux observés au début de la décennie. Les films dont le devis est supérieur ou égal à 7 M€ (39 films) captent 54,5 % de l'ensemble des investissements dans la production d'initiative française en 2022 (47,4 % pour 38 films en 2021 et 65,6 % pour 48 films en 2013).

La part des financements captée par les films dont le devis est supérieur ou égal à 15 M€ augmente légèrement à 23,8 %, contre 22,5 % en 2021, pour le même nombre de films les deux années (9 films).

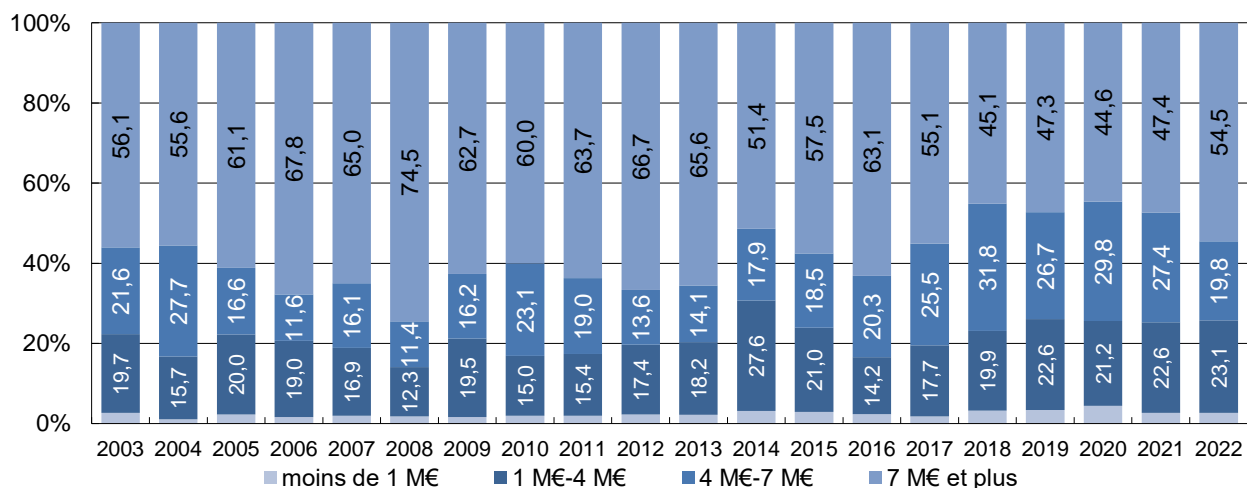
Les films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ totalisent 19,8 % de l'ensemble des investissements dans les films d'initiative française en 2022 (33 films), contre 27,4 % en 2021 (59 films) et 27,9 % entre 2017 et 2019 (pour une moyenne de 49 films). Enfin, la part des investissements absorbée par les films dont le devis est inférieur à 4 M€ s'établit à 25,7 % en 2022, soit un niveau proche de celui de 2021 (25,3 %), pour un nombre de films en baisse de 19,0 %.

Répartition des investissements selon le devis des films d'initiative française (%)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
15 M€ et plus	34,2	10,3	18,7	42,9	23,5	22,9	13,8	15,5	22,5	23,8
10 M€ à 15 M€	8,2	21,4	19,9	9,1	11,0	6,5	21,9	13,1	11,0	13,0
7 M€ à 10 M€	23,2	19,7	19,0	11,1	20,6	15,7	11,6	16,0	13,8	17,6
5 M€ à 7 M€	9,3	16,1	15,3	18,1	19,6	20,7	22,3	16,2	15,9	13,3
4 M€ à 5 M€	4,8	1,8	3,2	2,2	5,9	11,1	4,4	13,6	11,5	6,4
2 M€ à 4 M€	13,3	23,6	15,6	11,0	14,8	15,7	17,1	18,1	18,8	19,1
1 M€ à 2 M€	4,8	4,0	5,4	3,2	2,9	4,2	5,5	3,0	3,7	4,0
moins de 1 M€	2,2	3,1	2,9	2,4	1,8	3,2	3,4	4,4	2,7	2,6
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CNC.

Répartition des investissements dans les films d'initiative française (%)



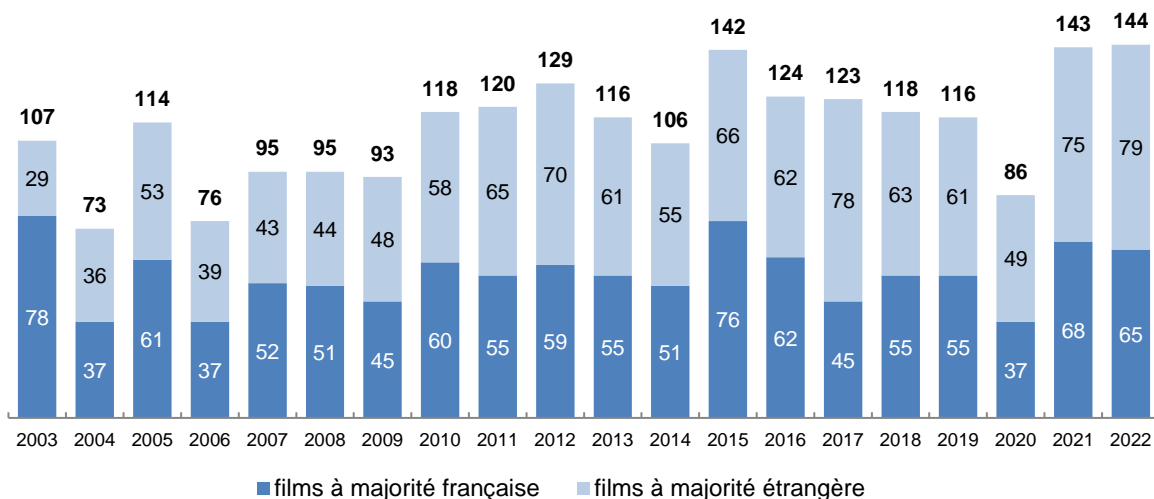
Source : CNC.

C. Les coproductions internationales à un niveau très élevé

Le nombre de coproductions internationales, fortement reparti à la hausse en 2021 avec l'allègement progressif des restrictions de déplacement, se maintient à un niveau très élevé en 2022. Le nombre de coproductions internationales atteint ainsi 144 films, soit une augmentation de 0,7 % par rapport à 2021 et de 21,0 % par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019. Le nombre de coproductions à majorité française s'établit à 65 films (-3 films par rapport à 2021), tandis que le nombre de coproductions à majorité étrangère atteint 79 films, plus haut niveau historique. En 2022, les films de coproduction internationale composent 50,2 % de l'ensemble des films agréés, contre 42,1 % en 2021 et 39,6 % en 2017-2019.

Ces films ont été coproduits avec un nombre légèrement moins important de pays partenaires : 33 pays différents en 2022, contre 45 en 2021 et 39 en moyenne sur la dernière décennie.

Nombre de films de coproduction internationale

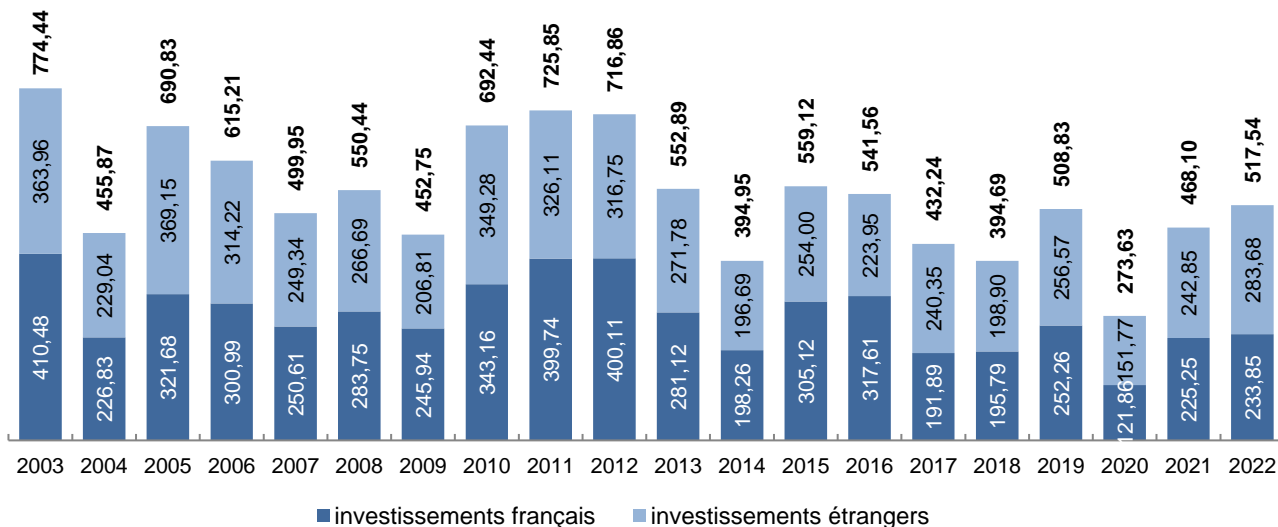


Source : CNC.

En 2022, les investissements dans les films de coproduction internationale s'établissent à 517,54 M€, en hausse de 10,6 % par rapport à 2021 et de 16,2 % par rapport à la moyenne 2017-2019.

En particulier, les investissements étrangers dans les coproductions internationales atteignent 283,68 M€ en 2022 (+16,8 % par rapport à 2021, +22,3 % par rapport à 2017-2019), soit le plus haut niveau depuis 2012 (316,75 M€). Les investissements français dans les coproductions internationales progressent quant à eux de 3,8 % à 233,85 M€ par rapport à 2021.

Investissements dans les coproductions internationales (M€)



Source : CNC.

a. Les coproductions à majorité française

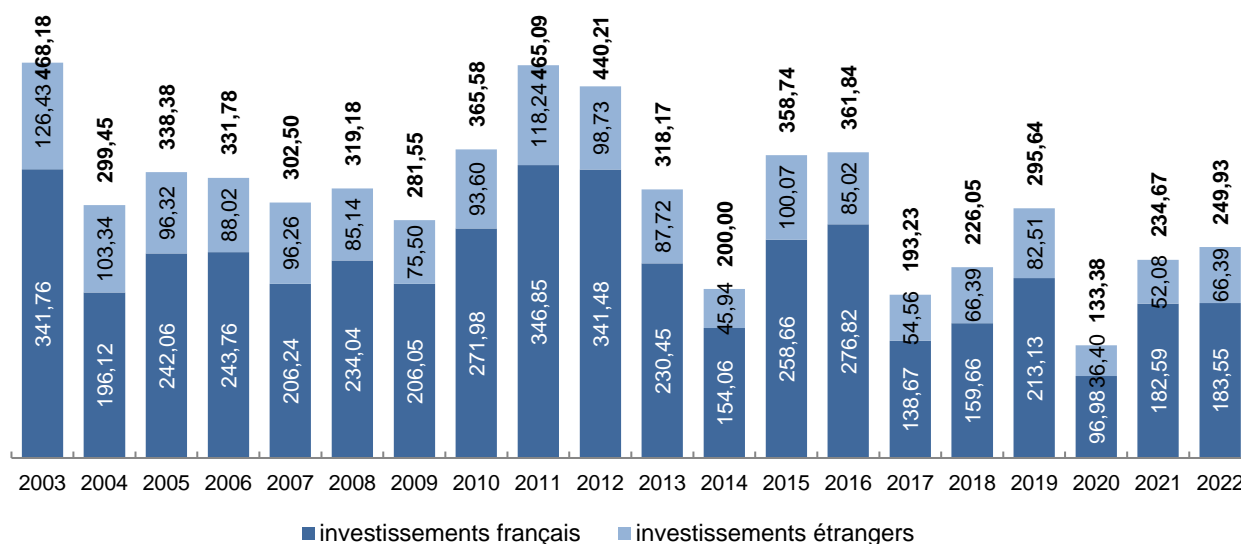
Le nombre de films coproduits majoritairement par la France s'établit à 65 en 2022, contre 68 en 2021 et 52 en moyenne entre 2017 et 2019. Les coproductions internationales représentent 31,3 % des films d'initiative française agréés en 2022 (25,7 % en 2021). 19 partenaires étrangers participent au financement de la production des films de coproduction à majorité française en 2022 (32 partenaires en 2021, record historique et 23 en moyenne entre 2017 et 2019).

En 2022, les investissements totaux dans ces films sont de 249,93 M€, contre 234,67 M€ en 2021, soit une hausse de 6,5 % pour un nombre de films qui recule de 4,4 %. Les films de coproduction concentrent 21,6 % des investissements français réalisés sur les films d'initiative française en 2022 (17,1 % en 2021).

La part des investissements étrangers dans les coproductions internationales majoritaires s'établit quant à elle à 26,6 % en 2022 (22,2 % en 2021).

En 2022, le devis moyen des films de coproduction à majorité française repart à la hausse et s'élève à 3,85 M€, en hausse de 11,4 % par rapport à 2021.

Investissements dans les coproductions à majorité française (M€)



Source : CNC.

Comme les dix années précédentes, la Belgique reste le partenaire privilégié de la France pour la coproduction d'initiative française avec 31 films en 2022 (20 coproductions bilatérales et 11 multilatérales). Viennent ensuite l'Italie (10 films, soit le plus haut niveau depuis 2008 avec 13 films) et l'Allemagne (huit films).

Nombre de films d'initiative française selon les principaux pays de coproduction

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Belgique	28	26	31	28	22	27	34	19	25	31
Italie	4	3	4	3	2	2	4	3	8	10
Allemagne	9	6	11	11	6	5	14	8	13	8
Canada	1	4	10	1	3	2	5	3	3	7
Suisse	4	5	4	2	4	4	4	6	6	5
Tunisie	-	2	-	3	-	2	2	1	4	5
Luxembourg	5	3	1	3	4	7	3	2	6	4
Maroc	-	-	3	3	-	1	-	1	1	4
Portugal	1	1	2	4	1	2	2	-	5	2
Sénégal	-	-	1	1	-	1	-	2	2	2
Royaume-Uni	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2

Source : CNC.

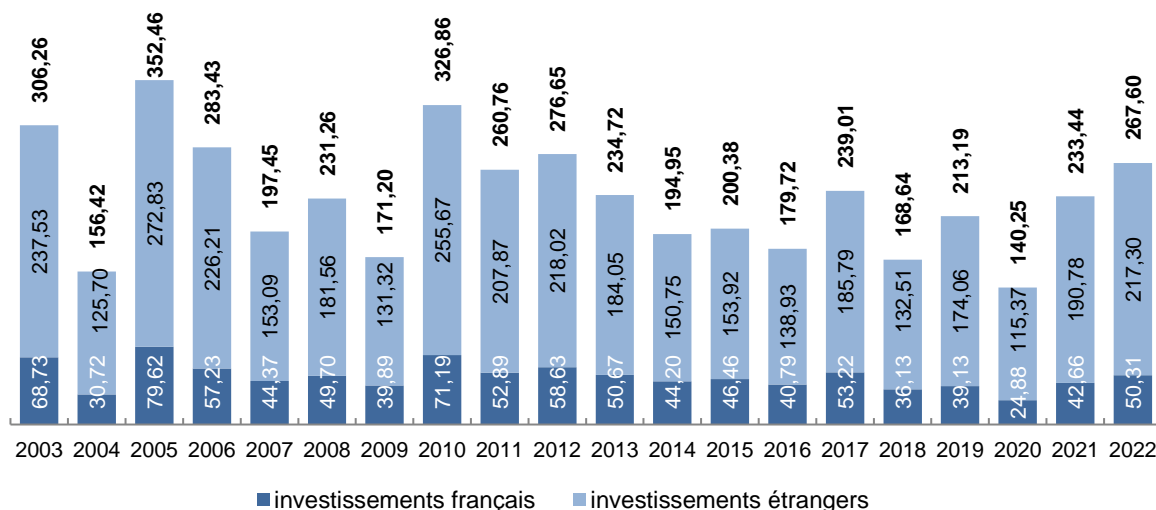
b. Les coproductions à majorité étrangère

A 79 titres en 2022, le nombre de films majoritairement coproduits par un pays étranger augmente de quatre films par rapport à 2021 et de 12 films par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019 pour atteindre son plus haut niveau historique. 30 partenaires étrangers participent au financement de la production de ces films en 2022, contre 32 pays partenaires en 2021 et 34 en moyenne entre 2017 et 2019.

Les investissements totaux dans ces films progressent nettement et atteignent 267,60 M€, en hausse de 14,6 % par rapport à 2021 et de 29,3 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Les investissements français dans les coproductions à majorité étrangère passent de 42,66 M€ en 2021 à 50,31 M€ en 2022 (+17,9 %) et les investissements étrangers s'élèvent à 217,30 M€ en 2022, plus haut niveau depuis 2012 (276,65 M€). La part des investissements français dans le financement des films de coproduction à majorité étrangère s'élève à 18,8 % en 2022 (18,3 % en 2021).

Le devis moyen des films majoritairement coproduits par un pays étranger s'établit à 3,39 M€ en 2022 (3,11 M€ en 2021).

Investissements dans les coproductions à majorité étrangère (M€)



Source : CNC.

En 2022, les premiers pays partenaires de la France pour les coproductions à majorité étrangère sont l'Italie et la Belgique (17 films), suivis par l'Espagne (10 films) et le Portugal (neuf films). Les principaux pays initiateurs (premiers financeurs) sont l'Italie (13 films) et la Belgique (12 films).

Nombre de coproductions à majorité étrangère selon les principaux pays de coproduction

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Italie	5	9	12	11	9	11	15	7	21	17
Belgique	10	10	17	10	16	13	9	9	17	17
Espagne	4	6	5	2	12	6	5	5	7	10
Portugal	2	3	4	5	5	3	3	2	3	9
Allemagne	13	8	6	13	18	13	16	5	11	7
Suisse	3	6	4	4	7	6	6	2	3	7
Canada	5	3	3	2	1	1	3	1	1	7
Luxembourg	1	2	2	1	1	3	2	2	6	5
Royaume-Uni	5	4	3	3	3	2	2	2	1	4
Pays Bas	1	4	1	3	-	2	1	2	4	3
Roumanie	4	2	4	4	2	4	1	2	3	3
Tunisie	-	2	-	-	2	3	2	1	2	3
Inde	1	1	1	-	-	1	-	-	-	3

Source : CNC.

c. Les coproductions financières bilatérales à majorité étrangère

Il s'agit des coproductions dans lesquelles les apports artistiques et techniques français sont très limités voire inexistants, contrairement aux coproductions traditionnelles. La France a signé des accords autorisant ce type de coproductions avec quatre pays : l'Italie, l'Espagne, le

Royaume-Uni et l'Allemagne. Neuf coproductions financières bilatérales ont été agréées en 2022.

Nombre de films de coproduction financière bilatérale selon le pays

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Italie	4	7	7	5	2	5	5	4	17	7
Allemagne	-	-	-	-	3	1	4	1	3	2
Espagne	3	2	3	-	7	4	1	2	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total	7	9	10	5	12	10	10	7	20	9

Source : CNC.

d. Les coproductions dans le cadre de la Convention européenne

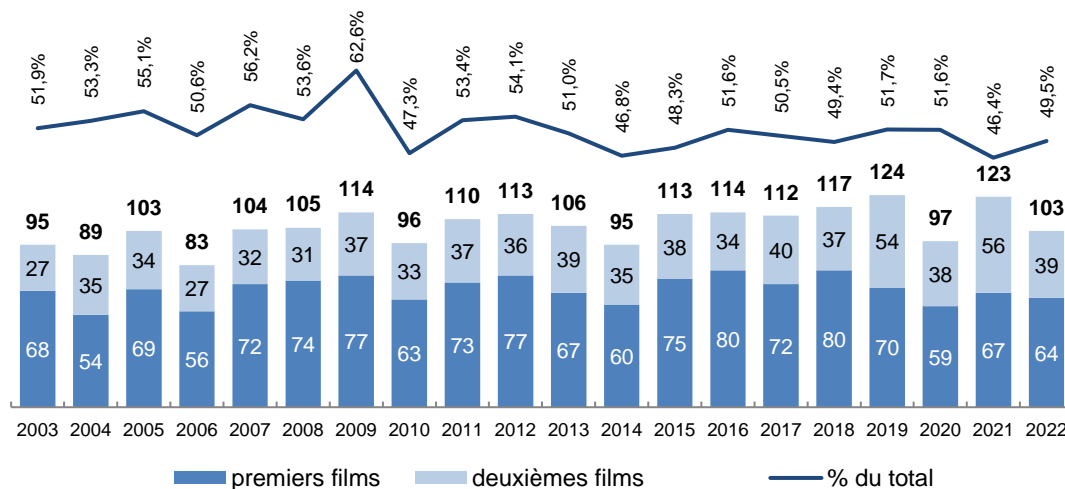
La France a ratifié la Convention européenne sur la coproduction cinématographique en 2002. Ce traité s'applique pour les coproductions réunissant au minimum trois pays européens signataires de ce texte. Cette Convention permet notamment l'élargissement des coproductions financières à tous les pays parties à la Convention.

Parmi les 144 films de coproduction agréés en 2022, 37 sont coproduits dans le cadre de cette Convention, soit 25,7 %. 14 sont des films d'initiative française et 23 des films à majorité étrangère. La participation française est uniquement financière pour 12 des 23 films à majorité étrangère.

D. Les premiers et les deuxièmes films, 49,5 % des films d'initiative française

Les premiers et deuxièmes films représentent 49,5 % de la production d'initiative française en 2022 (46,4 % en 2021), une part en léger recul sur les vingt dernières années (51,5 % en moyenne depuis 2003). 26 des films d'initiative française agréés en 2022 sont des troisièmes films, et 79 des quatrièmes films (ou plus), soit respectivement 12,5 % et 38,0 % du total (12,1 % et 41,5 % en 2021).

Nombre de premiers et deuxièmes films d'initiative française

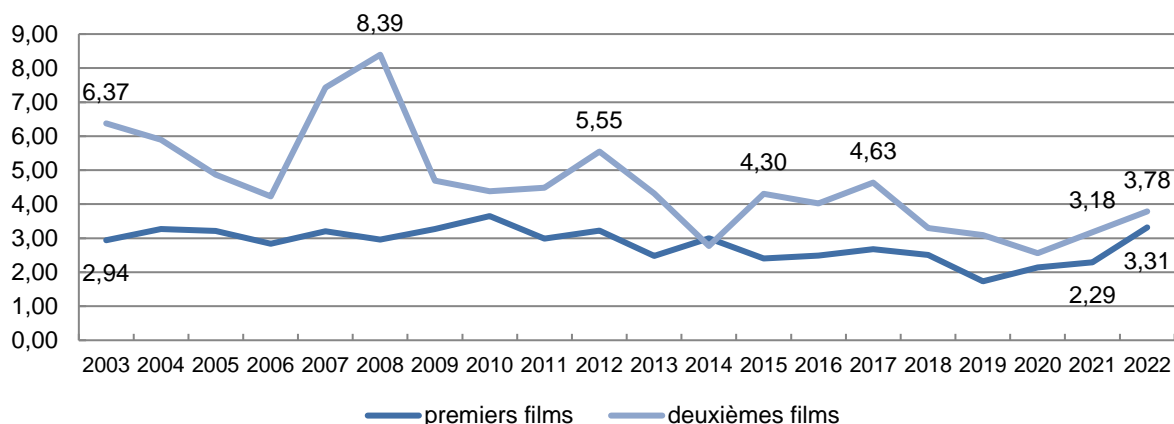


Source : CNC.

En 2022, un premier film présente en moyenne un devis de 3,31 M€, en augmentation de 44,5 % par rapport à l'année précédente et de 43,0 % par rapport à 2017-2019. Le devis moyen des deuxièmes films atteint 3,78 M€, également en hausse de 19,0 % par rapport à 2021 et de 4,5 % par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019.

Le devis moyen des premiers films est toujours inférieur à celui des deuxièmes films, excepté en 2014. Toutefois, si celui des premiers films est relativement stable sur la période, celui des deuxièmes films est dans une tendance baissière.

Devis moyen des premiers et deuxièmes films (M€)



Source : CNC.

a. Les premiers films

64 premiers films d'initiative française sont agréés en 2022 (cf. liste des premiers films d'initiative française agréés en 2022, annexe D page 79), contre 67 en 2021 et 59 en 2020. 30,8 % des films d'initiative française agréés en 2022 sont des premiers films, contre 25,3 % en 2021. En moyenne sur les vingt dernières années, 33,5 % des films d'initiative française sont des premiers films. Sur la période, la production d'initiative française est constituée de près de 69 premières œuvres par an.

26,6 % des premiers films bénéficient d'une avance sur recettes avant réalisation, soit 17 films.

Nombre de premiers films

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
films d'initiative française	208	203	234	221	222	237	240	188	265	208
dont premiers films	67	60	75	80	72	80	70	59	67	64
dont avec avance avant*	20	16	23	22	19	20	13	13	16	17

Source : CNC.

*Avance sur recettes avant réalisation.

Si le devis moyen des films d'initiative française s'élève à 4,40 M€, celui des premiers films s'établit à 3,31 M€ en 2022, en hausse de 44,5 % par rapport à 2021.

En excluant *Miraculous - le film*, le devis moyen des premiers films d'initiative française s'établit à 2,41 M€ en 2022, en hausse de 5,3 % par rapport à 2021. Les niveaux élevés des devis moyen observés en 2003 et 2008 s'expliquent par la présence des films *Danny the Dog* de Louis Leterrier (33,9 M€ de devis) et *San Antonio* de Frédéric Auburtin (23,4 M€ de devis) en 2003 et du film documentaire *Océans* de Jacques Perrin et Jacques Cluzaud (49,6 M€ de devis) en 2008.

11 premiers films présentent un devis supérieur à 4 M€ en 2022 dont trois films un devis supérieur à 7 M€ : le film d'animation *Miraculous - le film* de Jeremy Zag (60,03 M€), *la Mer et au-delà* de Géraldine Danon (13,7 M€) et un autre film d'animation : *les As de la jungle 2* de Laurent Bru, Yannick Moulin et Benoît Somville (7,91 M€). Par ailleurs, alors que 37,5 % de l'ensemble des films d'initiative française présentent un devis inférieur à 2 M€ en 2022, 51,6 % des premiers films sont dans ce cas.

23 premiers films d'initiative française de 2022 font l'objet d'un financement de Canal+, soit 35,9 % d'entre eux. L'investissement moyen de la chaîne cryptée sur les premiers films est de

629,3 K€ en 2022. Ciné+ préachète 23 premiers films et OCS huit. Les chaînes en clair financent 16 premiers films, soit 25,0 % des premiers films agréés en 2022.

69 réalisateurs dirigent le tournage des 64 premiers films d'initiative française agréés en 2022 (76 réalisateurs en 2021). Selon les informations recueillies, 37,7 % sont des femmes et 62,3 % des hommes (autant de femmes que d'hommes en 2021). Sur les dix dernières années, la part de réalisatrices de premiers films d'initiative française s'établit à 33,9 %.

82,6 % de ces 76 réalisateurs de premiers films ont une expérience antérieure dans au moins un secteur culturel (hors long métrage cinématographique). 69,6 % des réalisateurs des premiers films agréés en 2022 ont auparavant réalisé un film de court métrage, 17,4 % un programme audiovisuel, 11,6 % un documentaire et 8,7 % ont une expérience dans d'autres secteurs culturels.

Toujours selon les informations recueillies, parmi les 76 réalisateurs de premiers films agréés en 2022, 62 réalisateurs (soit 89,9 %) ont déjà travaillé dans le secteur du cinéma dont 53 en qualité de scénariste (y compris de courts métrages) (85,5 % des réalisateurs ayant déjà une expérience dans le cinéma), 12 comme comédiens (19,4 % des réalisateurs ayant déjà une expérience dans le cinéma) et 15 en tant que techniciens (24,2 % des réalisateurs ayant déjà une expérience dans le cinéma).

b. Les deuxièmes films

39 films d'initiative française sont des deuxièmes films en 2022, soit 17 titres de moins qu'en 2021 et 18,8 % de l'ensemble des films d'initiative française agréés, contre 21,1 % en 2021 et un niveau proche d'avant crise (18,7 % en moyenne sur la période 2017-2019).

28,2 % des deuxièmes films bénéficient d'une avance sur recettes avant réalisation (25,0 % en 2021).

Nombre de deuxièmes films

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
films d'initiative française	208	203	234	221	222	237	240	188	265	208
dont deuxièmes films	39	35	38	34	40	37	54	38	56	39
dont avec avance avant*	11	9	11	7	6	7	15	8	14	11

Source : CNC.

*Avance sur recettes avant réalisation.

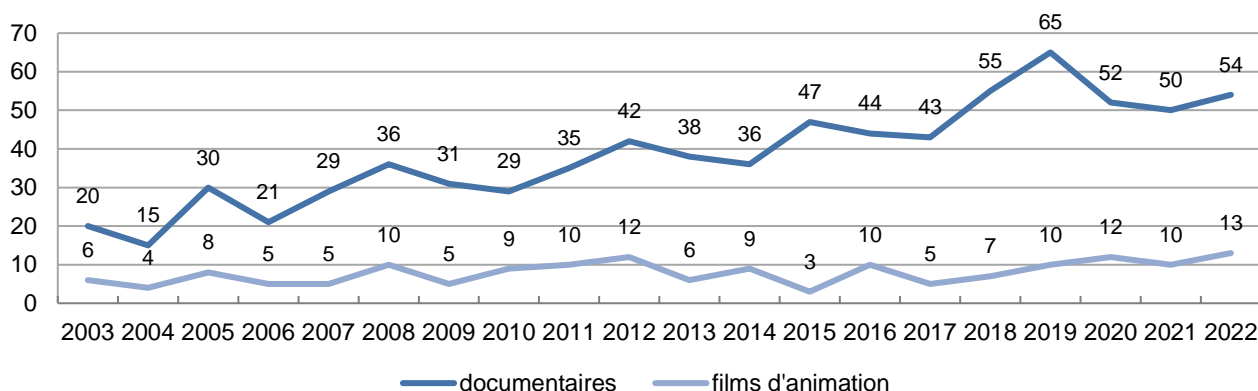
Le devis moyen des deuxièmes films s'établit à 3,78 M€, en hausse de 19,0 % par rapport à 2021.

Canal+ finance 20 deuxièmes films d'initiative française, soit 51,3 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022, contre 64,3 % en 2021. Ciné+ en finance 22 et OCS trois. Les chaînes en clair financent 16 deuxièmes films en 2022.

E. La production de films d'animation et de films documentaires, toujours à un niveau élevé

La majeure partie des films agréés sont des films de fiction. Depuis vingt ans, le nombre de documentaires progresse néanmoins, atteignant son plus haut niveau en 2019 (65 films agréés). Le nombre de films d'animation est plus fluctuant mais dans une tendance à la hausse sur la période.

Nombre de films documentaires et de films d'animation agréés



Nombre de films agréés selon le genre

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
films de fiction	225	213	250	229	252	238	226	173	280	220
dont FIF*	168	164	189	170	180	184	179	133	214	159
films documentaires	38	36	47	44	43	55	65	52	50	54
dont FIF*	36	34	42	41	37	48	56	48	44	43
films d'animation	6	9	3	10	5	7	10	12	10	13
dont FIF*	4	5	3	10	5	5	5	7	7	6
total	269	258	300	283	300	300	301	237	340	287
dont FIF*	208	203	234	221	222	237	240	188	265	208

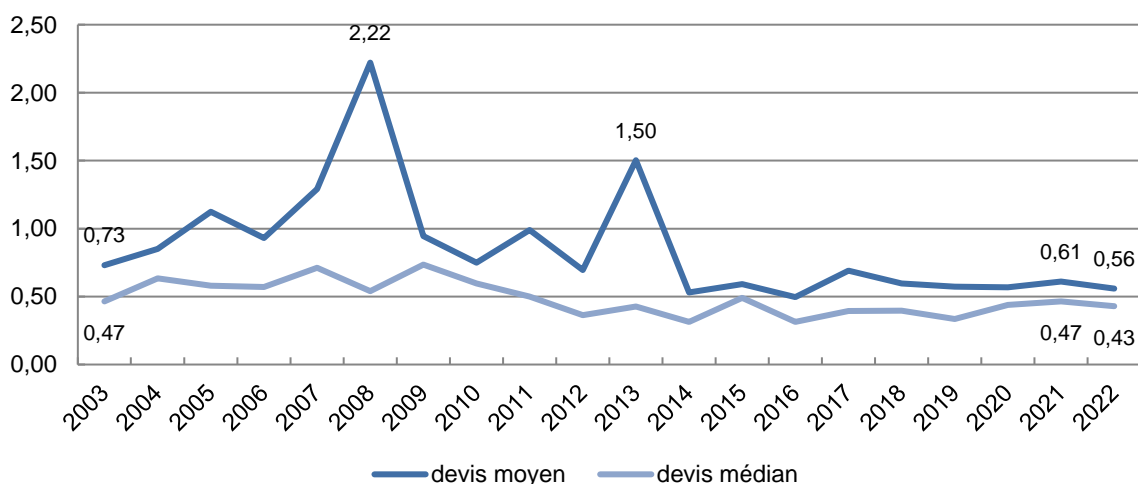
Source : CNC.

*Films d'initiative française

a. Les films documentaires

54 documentaires ont été agréés en 2022, dont 43 films d'initiative française (50 films dont 44 films d'initiative française en 2021). Le devis moyen des documentaires d'initiative française s'établit à 0,56 M€. Le devis le plus élevé des films documentaires d'initiative française est de 3,10 M€ en 2022 (*Debout* de Pascal Plisson), contre 3,86 M€ en 2021 (*France, une histoire d'amour* de Yann Arthus-Bertrand et Michael Pitiot). 39 des 43 documentaires d'initiative française agréés en 2022 ont un devis inférieur à 1 M€, dont 25 un devis inférieur à 0,5 M€.

Devis moyen et devis médian des documentaires d'initiative française (M€)



Source : CNC.

Deux documentaires d'initiative française sont préachetés par Canal+ en 2022 (quatre en 2021). Quatre films sont financés par Ciné+ (six en 2021) et aucun par OCS (comme en 2021). En 2022, les chaînes de télévision en clair financent six documentaires d'initiative française (comme en 2021). En 2022, 34 documentaires d'initiative française ne sont financés par aucun diffuseur (31 en 2021), soit 79,1 % des documentaires d'initiative française agréés (77,4 % sur la décennie).

Parmi les 43 documentaires d'initiative française agréés en 2022, neuf bénéficient d'une avance sur recettes avant réalisation (comme en 2021). Par ailleurs, un documentaire a bénéficié d'une aide aux cinémas du monde, un de l'aide franco-allemande, deux de l'aide franco-tunisienne et quatre de l'aide franco-italienne. Au total, 39,5 % des films documentaires d'initiative française bénéficient d'une aide sélective à la production (avant ou après réalisation).

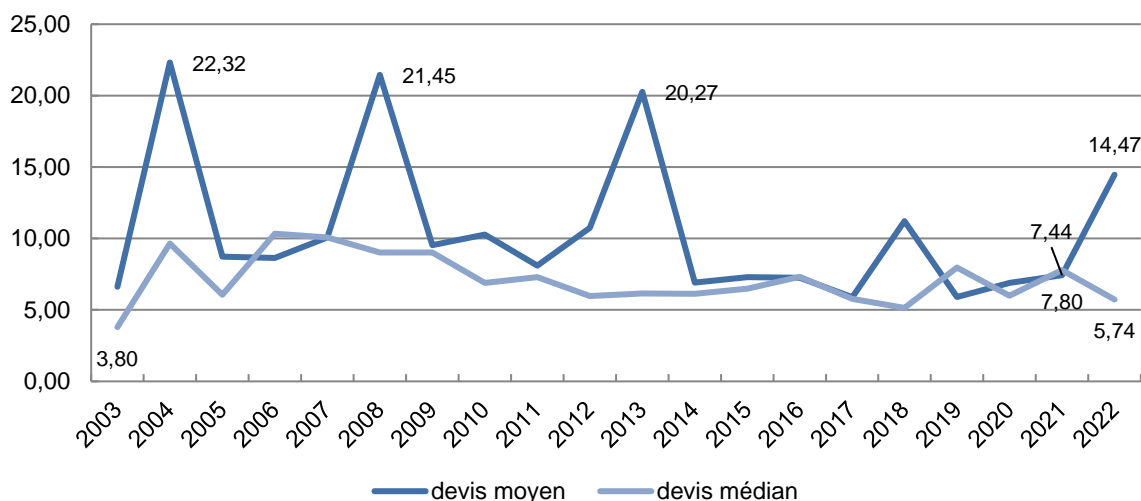
b. Les films d'animation

En 2022, 13 films d'animation, dont 6 d'initiative française, sont agréés (10 films dont 7 d'initiative française en 2021). La majorité des films d'animation sont des coproductions : celles-ci représentent 84,6 % des films d'animation agréés en 2022 et 70,6 % sur les dix dernières années.

Le devis moyen des films d'animation d'initiative française atteint 14,47 M€, en hausse de 94,5 % par rapport à 2021 (7,44 M€). En excluant *Miraculous - le film* de Jeremy Zag (devis de 60,03 M€), le devis moyen des films d'animation d'initiative française est en baisse à 5,36 M€.

Pour information, le devis moyen des films de fiction d'initiative française s'établit à 5,06 M€ en 2022 et le devis moyen de l'ensemble des films d'initiative française à 4,40 M€.

Devis moyen et devis médian des films d'animation d'initiative française (M€)



Source : CNC.

Deux des six films d'animation d'initiative française agréés en 2022 sont financés par Canal+ (cinq en 2021), Ciné+ en préachète trois (six en 2021) et OCS n'en finance aucun (un en 2021). Trois films d'animation d'initiative française sont financés par les chaînes en clair en 2022 (comme en 2021). Deux films d'initiative française n'ont été financés par aucun diffuseur en 2022 selon le dossier d'agrément des investissements remis au CNC. Il s'agit de *Miraculous - le film* de Jeremy Zag (qui a finalement été préacheté par M6, ce préachat ne figurant pas dans l'agrément des investissements) et *Sirocco et le royaume des courants d'air* de Benoît Chieux.

Deux films d'animation d'initiative française bénéficient de l'avance sur recettes avant réalisation en 2022 (comme en 2021). Par ailleurs, quatre films d'animation ont reçu une aide sélective aux techniques d'animation (anciennement CVS).

Films d'animation agréés en 2022

titre	réalisateur	devis (M€)	coproduction
<i>Miraculous - le film</i>	ZAG Jeremy	60,03	F100
<i>Don Quichotte</i>	DEGRUSON Jérémie	15,91	minoritaire
<i>Night Of The Zoopocalypse</i>	PEREZ-CASTRO Rodrigo / CURTIS Ricardo	15,18	minoritaire
<i>As de la jungle 2 (Les)</i>	BRU Laurent / MOULIN Yannick / SOMVILLE Benoît	7,91	F100
<i>Allah n'est pas obligé</i>	NAJJAR Zaven	6,57	majoritaire
<i>They Shot The Piano Player</i>	TRUEBA Fernando / MARISCAL Javier	5,92	minoritaire
<i>Robot Dreams</i>	BERGER Pablo	5,31	minoritaire
<i>Sirocco et le royaume ces courants d'air</i>	CHIEUX Benoît	4,90	majoritaire
<i>Planètes</i>	SETO Momoko	4,71	majoritaire
<i>Unicorn Wars</i>	VAZQUEZ Alberto	3,00	minoritaire
<i>Linda veut du poulet</i>	LAUDENBACH Sébastien / MALTA Maria Chiara	2,69	majoritaire
<i>Slocum</i>	LAGUIONIE Jean-François	2,52	minoritaire
<i>Schirkoa</i>	SHUKLA Ishan	1,19	minoritaire

Source : CNC.

II. Le financement des films produits

A. Les investissements sur les films agréés, à un niveau stable par rapport à l'avant-crise

En 2022, 1 182,20 M€ sont investis dans la production de films, soit une baisse de 12,8 % par rapport à 2021, pour un nombre de films en recul de 15,6 %. Le niveau des investissements représente néanmoins 65,58 M€ de plus qu'en 2019 (+5,9 %) et est stable par rapport à la moyenne 2017-2019 (1 190,02 M€).

Les investissements français sur les films agréés s'établissent à 898,51 M€, en recul de 19,3 % par rapport à 2021 mais seulement de 6,2 % par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019. Les films d'initiative française captent 94,4 % des investissements français en 2022 (96,2 % en 2021 et 95,5 % entre 2017 et 2019).

Les investissements totaux dans la production des films d'initiative française, eux, atteignent 914,59 M€, soit un recul de 7,0 % par rapport à la moyenne 2017-2019 (983,07 M€). Les films d'initiative française captent 77,4 % des investissements totaux (82,8 % en 2021 et 82,6 % entre 2017 et 2019).

Les coproductions, majoritaires et minoritaires, voient leur devis progresser de 16,2 % par rapport à 2017-2019. Ce sont les investissements étrangers qui progressent le plus : +22,3 % par rapport à 2017-2019, pour un total de 283,68 M€. Signe de la nette reprise des coproductions internationales, il s'agit du plus haut niveau enregistré depuis 2012 (316,75 M€). 76,6 % de ces investissements sont consacrés à la production de films à majorité étrangère (78,6 % en 2021). La part des films d'initiative française dans le total des investissements étrangers est de 23,4 % en 2022 (21,4 % en 2021).

Investissements sur les films agréés (M€)

(M€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
investissements totaux										
initiative française	1 019,22	799,18	1 023,79	1 208,79	1 088,88	956,91	903,43	641,27	1 122,21	914,59
majorité étrangère	234,72	194,95	200,38	179,72	239,01	168,64	213,19	140,25	233,44	267,60
total	1 253,95	994,13	1 224,17	1 388,50	1 327,89	1 125,55	1 116,62	781,52	1 355,64	1 182,20
investissements français										
initiative française	931,50	753,24	923,72	1 123,77	1 034,32	890,52	820,92	604,87	1 070,13	848,20
majorité étrangère	50,67	44,20	46,46	40,79	53,22	36,13	39,13	24,88	42,66	50,31
total	982,17	797,44	970,17	1 164,56	1 087,54	926,65	860,05	629,75	1 112,79	898,51
investissements étrangers										
initiative française	87,72	45,94	100,07	85,02	54,56	66,39	82,51	36,40	52,08	66,39
majorité étrangère	184,05	150,75	153,92	138,93	185,79	132,51	174,06	115,37	190,78	217,30
total	271,78	196,69	254,00	223,95	240,35	198,90	256,57	151,77	242,85	283,68

Source : CNC.

B. Le financement des films d'initiative française

Dans les tableaux qui suivent, la ligne « apports des producteurs français » correspond à la part de financement que les sociétés de production doivent assumer pour couvrir le devis des films. Elle correspond au reste à financer et peut être, en partie ou dans sa totalité, couverte soit par l'obtention de financements complémentaires non identifiés au moment de l'agrément des investissements, soit par un coût de production du film inférieur au devis. Au-delà du pré-financement, « l'apport des producteurs français » correspond à la prise de risque financière assumée par les producteurs sur les futures remontées de recettes issues des différents modes d'exploitation des films. Cette ligne peut donc recouvrir aussi bien des dispositifs comme le crédit d'impôt cinéma, que des salaires et frais généraux en participation ou des apports en numéraire.

En 2022, les producteurs français demeurent les principaux financeurs des films d'initiative française devant les diffuseurs. Les apports des producteurs français reculent de 13,2 % entre 2021 et 2022 à 361,40 M€, mais sont stables par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019 (+0,6 %). Leurs apports représentent 39,5 % des devis, soit un niveau qui reste très élevé depuis la réforme du crédit d'impôt en 2016.

Les investissements des diffuseurs dans le financement des films d'initiative française (préachats + apports en coproduction) reculent de 19,6 % en 2022 à 271,54 M€. Le recul par rapport à la période 2017-2019 est plus limité, à 7,9 %. La part du financement apportée par les diffuseurs est stable à 29,7 % en 2022, contre 30,1 % en 2021 et 30,0 % en 2017-2019.

En 2022, les mandats (distribution en salles, édition vidéo, exploitation à l'étranger) en faveur des films d'initiative française s'établissent à 116,52 M€, soit une diminution de 32,0 % par rapport au niveau très élevé de 2021 et de 18,3 % par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019. L'ensemble des mandats, y compris les mandats pour la vente des films sur les marchés étrangers hors pays coproducteurs, finance 12,7 % des devis des films d'initiative française en 2022, en recul de 1,8 point par rapport à la moyenne 2017-2019.

La part des SOFICA dans le financement des films d'initiative française s'élève à 3,1 % en 2022 (-0,1 point par rapport à 2021). Les apports des SOFICA reculent de 20,4 % en 2022 et s'élèvent à 28,79 M€ (36,15 M€ en 2021 et 36,15 M€ en moyenne entre 2017 et 2019).

Les apports étrangers progressent de 27,5 % par rapport à 2021 et sont quasi-stables par rapport à 2017-2019 (-2,1 %). Ces apports assurent 7,3 % du financement des films d'initiative française (+2,6 points).

Après avoir atteint un niveau très élevé en 2021, les financements publics (soutien automatique et soutiens sélectifs du CNC + aides régionales) reculent de 35,5 % en 2022 et sont en baisse de 16,8 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Ils représentent 7,9 % des financements des films d'initiative française en 2022, en baisse de 2,1 points par rapport à 2021, et de 0,9 point par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019. Les aides sélectives du CNC atteignent 32,66 M€, en hausse de 15,0 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Leur part dans les devis des films d'initiative française agréés en 2022 atteint 3,6 %, plus haut niveau depuis 2014 (3,6 % également). Les aides automatiques sont en recul de 53,5 % par rapport à 2021 et de 48,4 % par rapport à 2017-2019. Elles s'établissent à 18,81 M€. La baisse de la mobilisation du soutien automatique est en lien notamment avec la fin des mesures de relance liées à la crise (bonus et rehaussement du plafond d'aides publiques) et la difficile reprise de la fréquentation, qui entraîne une baisse de la génération de soutien.

Enfin, la contribution des collectivités territoriales (y compris apports du CNC) au financement des films d'initiative française représente 2,3 % du total des devis, soit un niveau comparable à la période 2017-2019 (2,2 %).

Evolution du financement des films d'initiative française (M€)

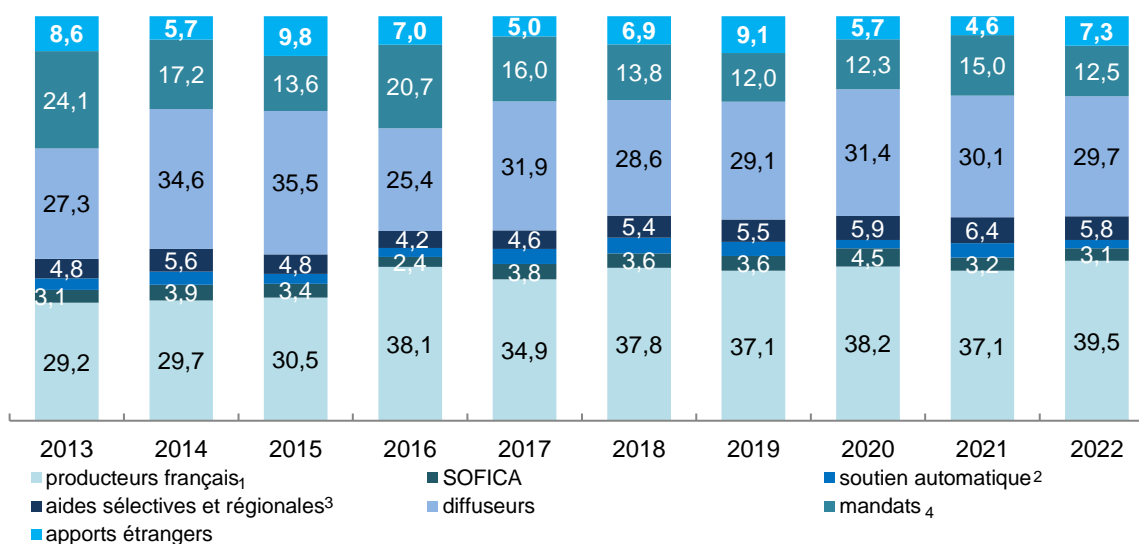
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évol. 22/21 (%)	évol. 22/19 (%)
investissements français	1 034,32	890,52	820,92	604,87	1 070,13	848,20	-20,7	+3,3
apports des producteurs français ¹	380,34	361,95	335,21	244,69	416,23	361,40	-13,2	+7,8
apports des SOFICA	41,38	34,21	32,86	28,61	36,15	28,79	-20,4	-12,4
soutien automatique du CNC ²	40,96	37,11	31,22	13,38	40,46	18,81	-53,5	-39,7
aides sélectives du CNC	29,67	27,32	28,23	20,18	39,35	32,66	-17,0	+15,7
aides régionales ³	19,98	24,34	21,90	17,62	32,19	20,81	-35,4	-5,0
apports en coprod. des TV	49,17	44,13	42,89	35,00	52,61	37,45	-28,8	-12,7
préachats des diffuseurs	298,10	229,85	220,37	166,24	285,13	234,09	-17,9	+6,2
mandats groupés ⁴	88,74	69,15	62,40	41,17	69,61	37,21	-46,5	-40,4
mandats salle	17,57	17,03	17,50	19,90	28,06	16,55	-41,0	-5,5
mandats vidéo et mandats TV	4,78	4,22	0,93	1,38	4,39	4,55	+3,8	+388,9
mandats étrangers (part française) ⁵	63,63	41,21	27,40	16,70	65,94	55,87	-15,3	+103,9
investissements étrangers	54,56	66,39	82,51	36,40	52,08	66,39	+27,5	-19,5
dont mandats étrangers (part étrangère) ⁵	3,65	2,00	7,84	0,86	3,29	2,33	-28,9	-70,2
total	1 088,88	956,91	903,43	641,27	1 122,21	914,59	-18,5	+1,2

Source : CNC.

¹ Le poste des apports des producteurs français est calculé par déduction : devis – somme des financements identifiés.

² Soutien automatique du CNC mobilisé sur les films au cours de l'année de leur agrément. / ³ Aides régionales incluant les apports du CNC. / ⁴ Mandats couvrant plusieurs catégories de droits d'exploitation ne pouvant être dissociés. / ⁵ Mandats pour la vente des films sur les marchés étrangers hors pays coproducteurs.

Evolution de la répartition du financement des films d'initiative française (%)



Source : CNC.

¹ Le poste des apports des producteurs français est calculé par déduction : devis – somme des financements identifiés.

² Soutien automatique du CNC mobilisé sur les films au cours de l'année de leur agrément.

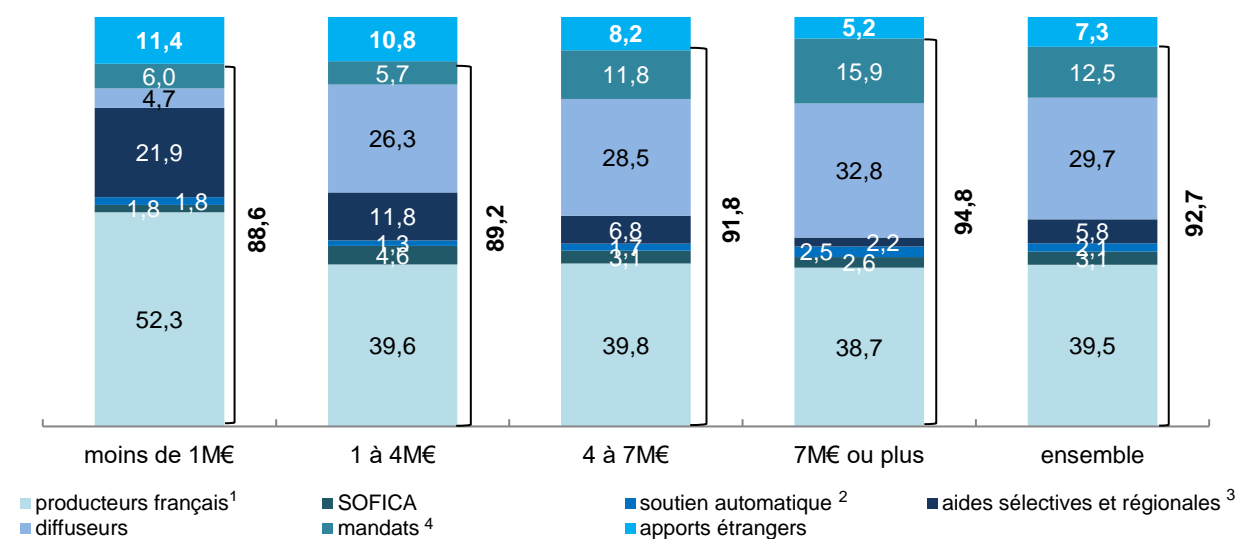
³ Aides régionales incluant les apports du CNC.

⁴ Données mises à jour.

La structure de financement des films d'initiative française est étroitement corrélée au montant total du devis. Les aides publiques (soutien automatique et soutiens sélectifs du CNC + aides régionales) assurent 14,2 % du financement des films à moins de 4 M€ en 2022, contre 4,7 % des films au devis supérieur ou égal à 7 M€. A l'inverse, la part des mandats est plus élevée pour les films à devis élevé (15,9 % des financements en 2022) que pour les films dont le devis est inférieur à 4 M€ (5,8 % des financements).

En 2022, la part de financement assurée par les producteurs français atteint 52,3 % pour les films à moins de 1 M€, contre 39,8 % pour les films de 4 M€ à 7 M€. La part des diffuseurs est faible dans le financement des films à moins de 1 M€ (4,7 %) mais représente 28,5 % du financement des films de 4 M€ à 7 M€ et 32,8 % de celui des films de plus de 7 M€ de devis.

Répartition du financement des films d'initiative française selon leur devis en 2022 (%)



Source : CNC.

¹ Le poste des apports des producteurs français est calculé par déduction : devis – somme des financements identifiés.

² Soutien automatique du CNC mobilisé sur les films au cours de l'année de leur agrément.

³ Aides régionales incluant les apports du CNC.

⁴ Données mises à jour.

C. Le financement des films minoritaires français

Les devis des coproductions à majorité étrangère progressent de 14,6 % par rapport à 2021 et de 29,3 % par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019. En particulier, les investissements des producteurs français augmentent de 35,7 % entre 2021 et 2022 pour s'établir à 20,62 M€, plus haut niveau depuis 2012 (21,37 M€) et ceux des partenaires étrangers augmentent de 13,9 % à 217,30 M€, également le plus haut niveau depuis 2012 (218,02 M€).

Deuxième source française de financement, les apports des diffuseurs dans les coproductions minoritaires françaises reculent de 21,0 % par rapport à 2021, à 9,23 M€. Tous modes d'exploitation confondus, les mandats repartent à la hausse par rapport à 2021 (+27,8 %) et atteignent 15,17 M€. Les mandats étrangers en particulier, y compris les mandats pour la vente des films sur les marchés hors pays coproducteurs, s'établissent à 10,07 M€, en hausse de 34,3 % par rapport à 2021, et au plus haut niveau depuis 2017 (14,68 M€).

Le montant des aides sélectives du CNC reste stable par rapport au niveau élevé de 2021 à 6,86 M€ (-1,1 %), tandis que celui des aides régionales allouées aux films minoritaires français s'établit à 1,41 M€ (-15,1 % par rapport à 2021).

Evolution du financement des films minoritaires (M€)

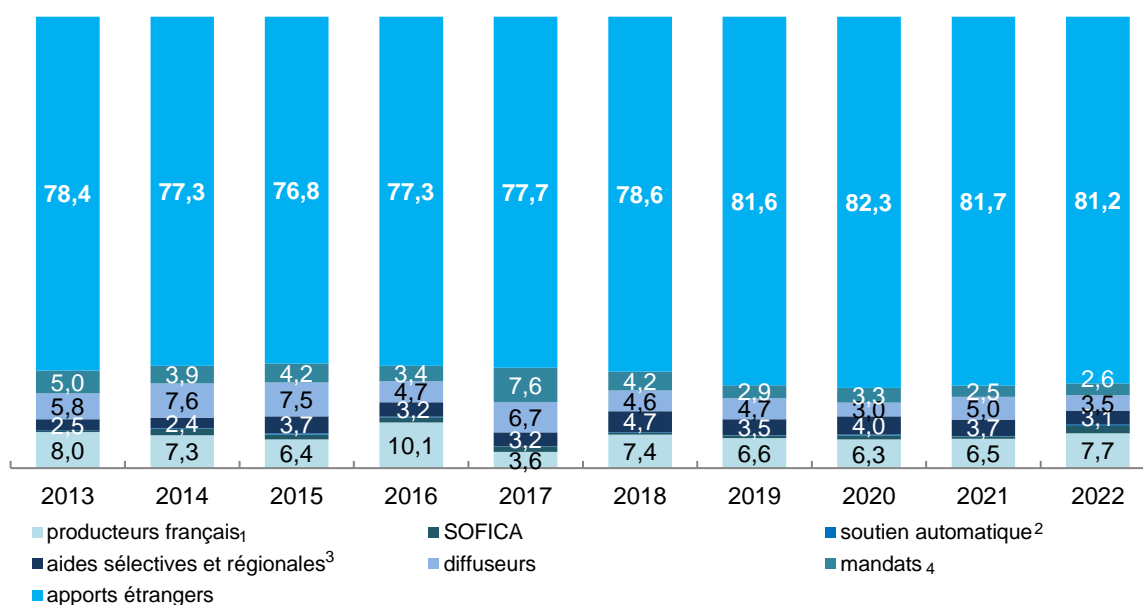
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évol. 22/21 (%)	évol. 22/19 (%)
investissements français	53,22	36,13	39,13	24,88	42,66	50,31	+17,9	+28,6
apports des producteurs français ¹	8,63	12,47	14,12	8,89	15,20	20,62	+35,7	+46,1
apports des SOFICA	2,66	0,60	1,25	1,26	1,18	4,38	+271,4	+251,6
soutien automatique ²	0,12	0,28	0,14	0,31	0,18	0,73	+301,7	+427,8
aides sélectives	7,12	6,52	6,46	4,04	6,94	6,86	-1,1	+6,1
aides régionales ³	0,41	1,38	1,08	1,62	1,66	1,41	-15,1	+30,1
apports en coprod. des chaînes de TV	3,23	1,70	2,00	0,83	2,28	1,83	-20,0	-8,8
préachats des diffuseurs	12,80	6,02	7,97	3,36	9,41	7,41	-21,3	-7,1
mandats groupés ⁴	9,76	3,02	1,38	0,36	0,18	1,47	+737,1	+6,0
mandats salle	4,47	2,39	2,98	2,46	3,77	3,54	-6,1	+18,8
mandats video et mandats TV	0,20	0,13	0,06	0,04	0,43	0,10	-76,9	+71,6
mandats étrangers (part française) ⁵	3,80	1,62	1,69	1,72	1,44	1,97	+36,7	+16,9
investissements étrangers	185,79	132,51	174,06	115,37	190,78	217,30	+13,9	+24,8
dont mandats étrangers (part étrangère) ⁵	10,88	5,68	7,57	10,64	6,06	8,10	+33,7	+7,0
total	239,01	168,64	213,19	140,25	233,44	267,60	+14,6	+25,5

Source : CNC.

¹ Le poste des apports des producteurs français est calculé par déduction : devis – somme des financements identifiés. / ² Soutien automatique mobilisé sur les films au cours de l'année de leur agrément. / ³ Aides régionales incluant les apports du CNC. / ⁴ Mandats couvrant plusieurs catégories de droits d'exploitation ne pouvant être dissociés. / ⁵ Mandats pour la vente des films sur les marchés hors des pays coproducteurs.

Les coproductions à majorité étrangère sont largement financées par les producteurs étrangers. Ces derniers financent 81,2 % des devis de ces films en 2022 (81,7 % en 2021 et 79,3 % en moyenne sur les dix dernières années). Les producteurs français assument 7,7 % des devis des films minoritaires français (6,5 % en 2021, 6,9 % en moyenne sur la dernière décennie). Les diffuseurs participent à hauteur de 3,5 % des devis des coproductions à majorité étrangère en 2022 (5,0 % en 2021). Au total, les mandats (y compris les mandats pour la vente des films sur les marchés étrangers hors pays coproducteurs) représentent 5,7 % des devis des films minoritaires français en 2022, dont 3,0 % sont le fait des mandats étrangers (5,1 % dont 2,6 % en 2021).

Evolution de la répartition du financement des films minoritaires (%)



Source : CNC.

¹ Le poste des apports des producteurs français est calculé par déduction : devis – somme des financements identifiés.

² Soutien automatique du CNC mobilisé sur les films au cours de l'année de leur agrément.

³ Aides régionales incluant les apports du CNC.

⁴ Données mises à jour.

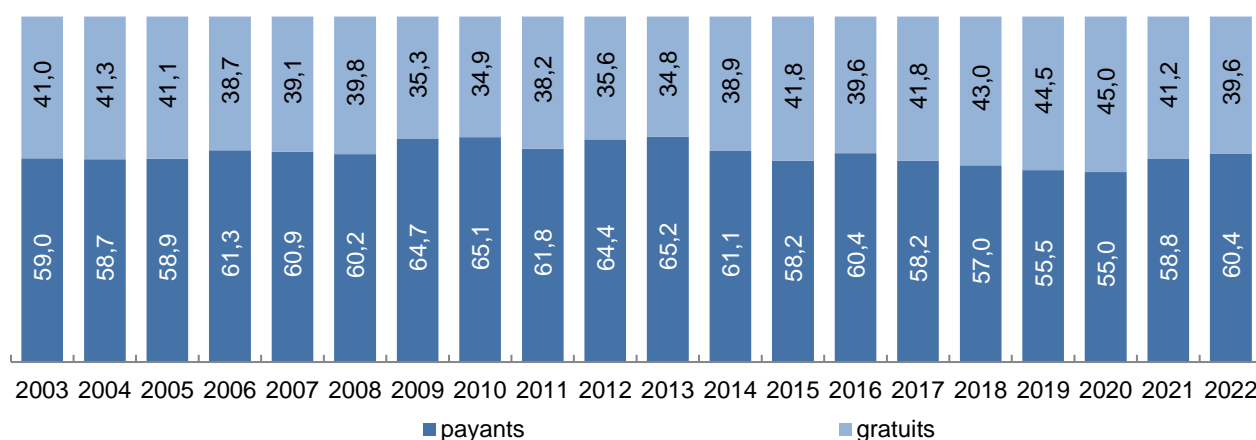
D. Les financements par les diffuseurs (payants et gratuits)

Ces données n'incluent ni les indexations de prix calculées sur les recettes salles, ni les films financés par un diffuseur payant sans financements encadrés.

Depuis 2021, sont inclus dans les financements par les diffuseurs payants ceux des services de vidéo à la demande. Si un seul film financé par une plateforme a été agréé en 2021 (*Notre-Dame brûle* de Jean-Jacques Annaud, préfinancé par Prime Video), dix-sept films, tous d'initiative française sont concernés en 2022, dont huit films préachetés par Netflix, cinq films par Prime Video et quatre films par Disney+.

En 2022, les diffuseurs payants représentent 60,4 % des apports des diffuseurs, en baisse de 4,8 points en dix ans mais à un niveau relativement stable sur les 20 dernières années. La part de ces diffuseurs est supérieure à 60 % pour la première fois depuis 2016 grâce à l'arrivée des plateformes.

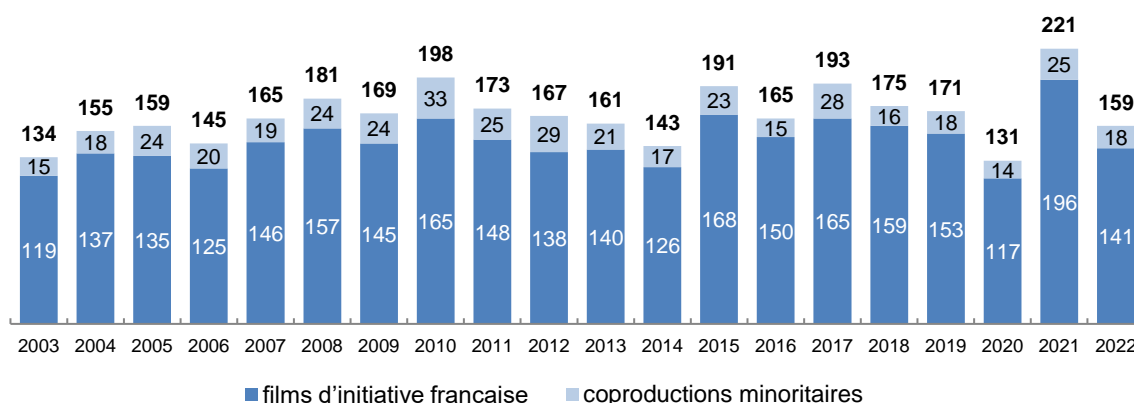
Répartition des apports des diffuseurs dans la production cinématographique



Source : CNC.

En 2022, les diffuseurs (payants et gratuits) ont financé 159 films, soit 55,4 % des films agréés, un niveau en retrait de 9,6 points par rapport au record de 2021 et de 4,4 points par rapport à la moyenne de la décennie. 141 films d'initiative française ont bénéficié d'apports de diffuseurs (67,8 % des films d'initiative française agréés, soit un niveau proche de la moyenne observée entre 2017 et 2019 à 68,2 %). 17 films d'initiative française sont financés par un seul diffuseur en 2022 (29 en 2021). A l'inverse, aucun film n'est financé par cinq diffuseurs en 2022 (un en 2020 et 2021). 13 films sont financés par quatre diffuseurs en 2022, contre 20 en 2021. En 2022, 78 films bénéficient d'apports d'au moins un diffuseur gratuit et un diffuseur payant (109 en 2021).

Nombre de films financés par les diffuseurs (payants et gratuits)

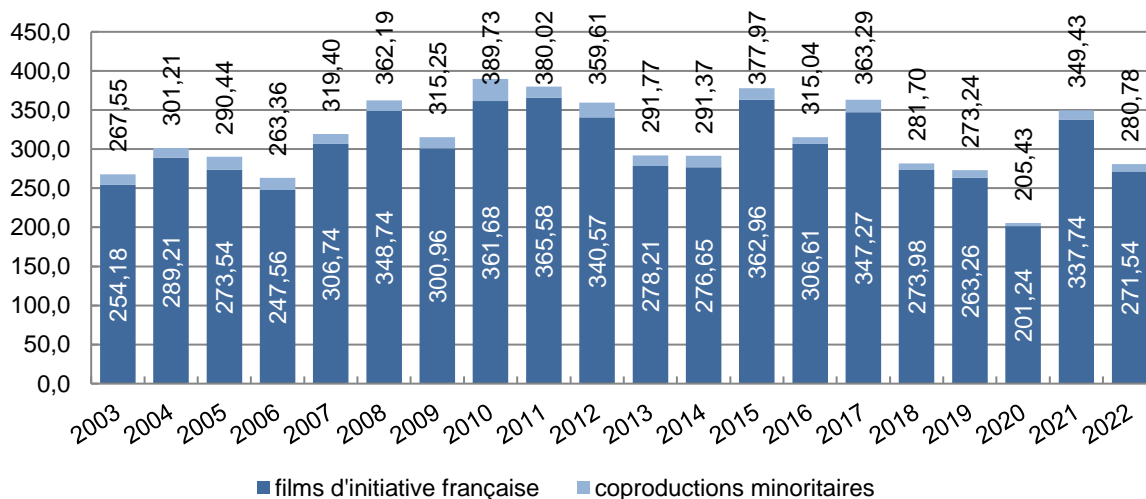


Source : CNC.

A 280,78 M€, les investissements des diffuseurs reculent de 19,6 % par rapport à 2021, pour un nombre de films financés en baisse de 28,1 %, soit 62 films de moins. Par rapport à la moyenne des trois années prépandémiques 2017-2019, la baisse des investissements des diffuseurs est de 8,3 %.

En 2022, 26 films d'initiative française sur les 141 financés par les diffuseurs mobilisent 50 % des investissements de ces derniers (18,4 % des films d'initiative française qu'elles financent, comme en 2021, et un niveau en ligne avec la moyenne des dix dernières années, à 19,2 %). Les diffuseurs financent 93,1 % des films d'initiative française à 4 M€ ou plus (97,9 % en 2021) et 15,1 % de ceux dont le devis est inférieur à 1 M€ en 2022 (22,4 % en 2021). 79,5 % des films dont le devis est compris entre 1 M€ et 4 M€ sont financés par au moins un diffuseur (85,1 % en 2021).

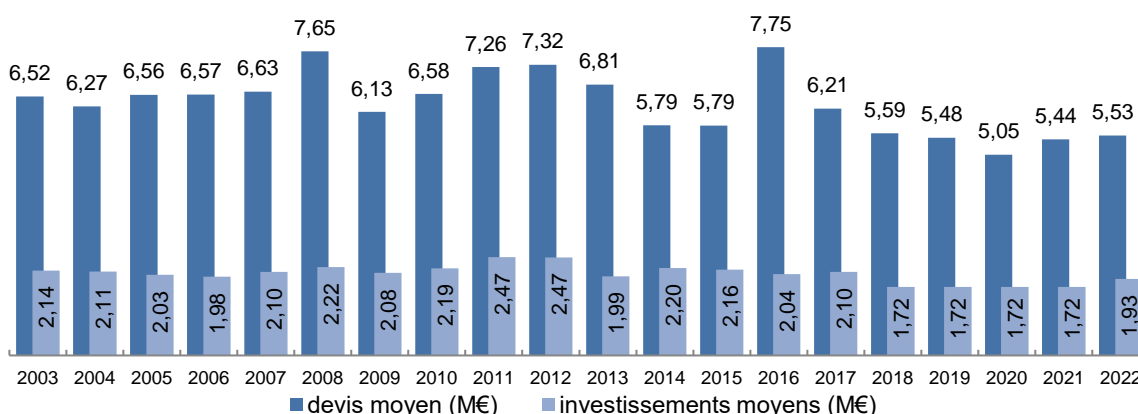
Investissements des diffuseurs (payants et gratuits) (M€)



Source : CNC.

Le devis moyen des films d'initiative française financés par les diffuseurs s'établit à 5,53 M€ en 2022, en légère hausse de 1,8 % par rapport à 2021. Ils apportent, en moyenne, 1,93 M€ aux films d'initiative française qu'ils financent, contre 1,72 M€ en 2021 (un montant qui était stable depuis 2018), et couvrent 34,8 % de leur devis, contre 31,7 % en 2021 et une moyenne de 32,1 % entre 2017 et 2019.

Devis moyen des films d'initiative française financés par les diffuseurs



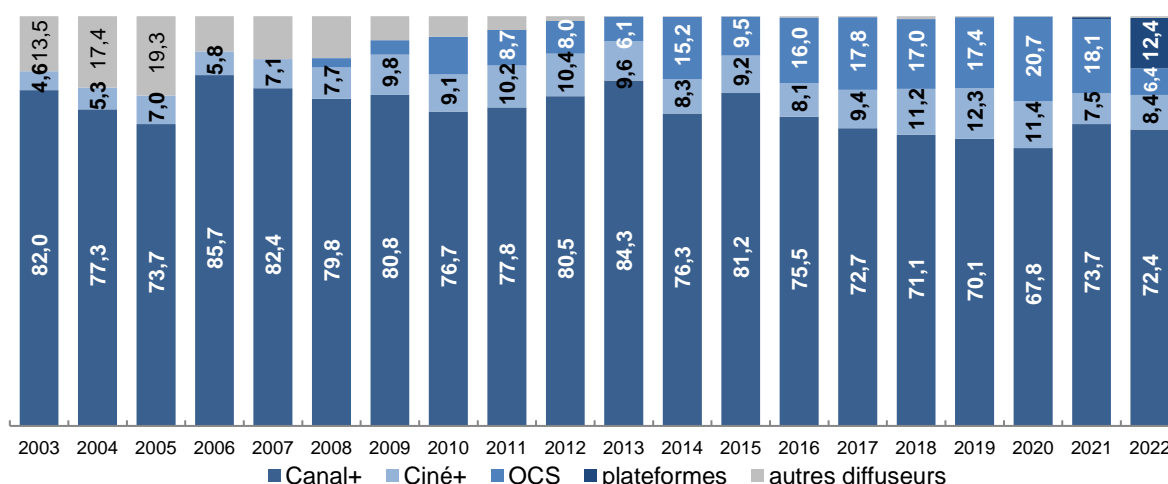
Source : CNC.

E. Les préachats des diffuseurs payants

Seuls apparaissent dans ces résultats les investissements dans les films ayant reçu l'agrément des investissements du CNC et les films ayant reçu l'agrément de production quand l'agrément des investissements n'était pas requis. Ces données n'incluent ni les indexations de prix calculées sur les recettes salles, ni les films financés par un diffuseur payant et non agréés par le CNC. Ce périmètre explique les éventuels écarts avec les montants d'investissements déclarés chaque année par les diffuseurs à l'Arcom (Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). Les évolutions sont donc à considérer avec précaution, notamment au regard des obligations de production.

Canal+ apporte chaque année plus de 70 % des investissements totaux des diffuseurs payants, à l'exception de l'année 2020 (67,8 %). En 2022, la part de Canal+ dans le total s'établit à 72,4 %, en léger recul par rapport à 2021 (-1,3 point), mais en hausse par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019 (+0,9 point). La part d'OCS, qui cherchait un repreneur et était sur le point d'être vendue en 2022 au groupe Canal+, recule nettement et passe de 18,1 % en 2021 à 6,4 % du total, soit son plus bas niveau depuis 2013 (6,1 %). La part de Ciné+ repart à la hausse à 8,4 % (+0,9 point), soit une part inférieure à celle des plateformes, qui représentent 12,4 % des apports des diffuseurs payants en 2022.

Répartition des apports des diffuseurs payants¹ dans la production cinématographique



Source : CNC.

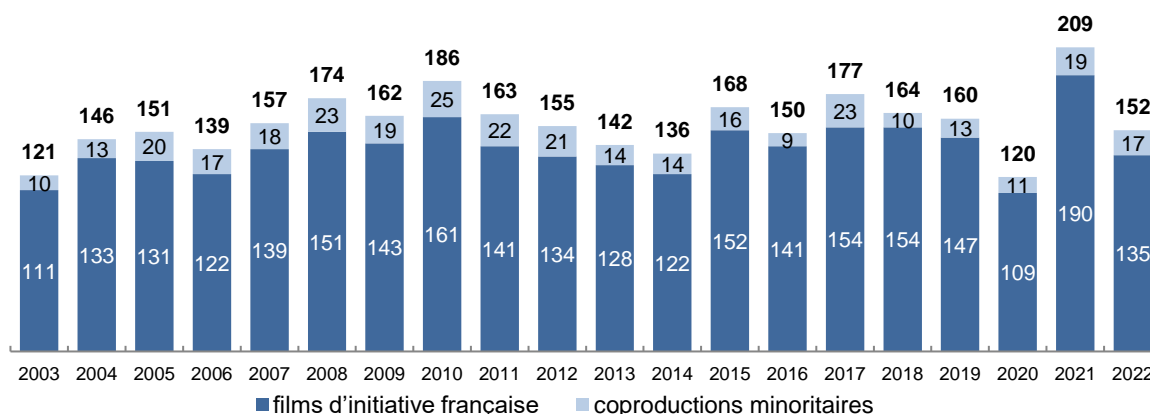
¹ Périmètre des diffuseurs payants : 13^{ème} Rue, Altice Studio, Canal+, Ciné+, OCS, TPS, TV5 Monde, plateformes Disney+, Netflix, Prime Video.

En 2022, les diffuseurs payants (Canal+, Ciné+, OCS, TV5 Monde, Disney+, Netflix, Prime Video) ont préacheté 152 films au total (53,0 % des films agréés, contre 61,5 % en 2021 et 55,6 % en moyenne sur la période 2017-2019), dont 135 d'initiative française (64,9 % des films d'initiative française).

24 films d'initiative française font l'objet d'un préachat d'un seul diffuseur payant en 2022 et 105 films de deux diffuseurs payants. Six films ont été préachetés par trois diffuseurs payants en 2022 (quatre en 2021).

Les diffuseurs payants participent au financement de 39 premiers films d'initiative française et 26 deuxièmes films (respectivement 37 et 29 films en moyenne entre 2017 et 2019), soit 60,9 % des premiers films et 66,7 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022 (contre 50,0 % et 66,4 % entre 2017 et 2019).

Nombre de films financés par les diffuseurs payants¹



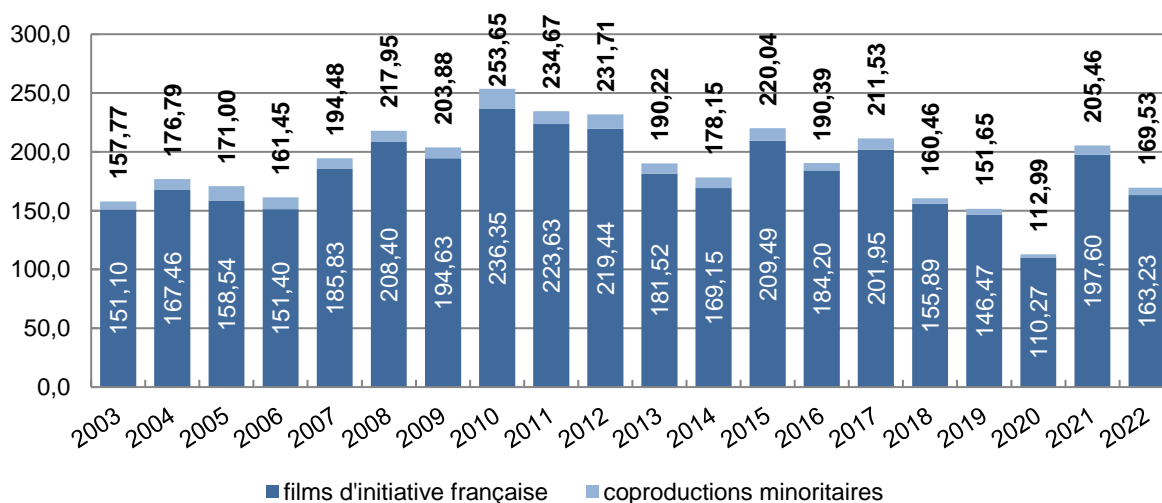
Source : CNC.

¹ Périmètre des diffuseurs payants : 13^{ème} Rue, Altice Studio, Canal+, Ciné+, OCS, TPS, TV5 Monde, plateformes Disney+, Netflix, Prime Video.

Le volume global d'investissement des diffuseurs payants recule de 17,5 % à 169,53 M€ en 2022, pour un nombre de films préachetés en baisse de 27,3 % (-57 films). Par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019, la baisse est plus limitée (-2,9 %).

Le niveau de financement des diffuseurs payants diminue de 17,4 % sur les films d'initiative française à 163,23 M€ et de 19,9 % à 6,29 M€ sur les films minoritaires français.

Investissements des diffuseurs payants¹ (M€)



Source : CNC.

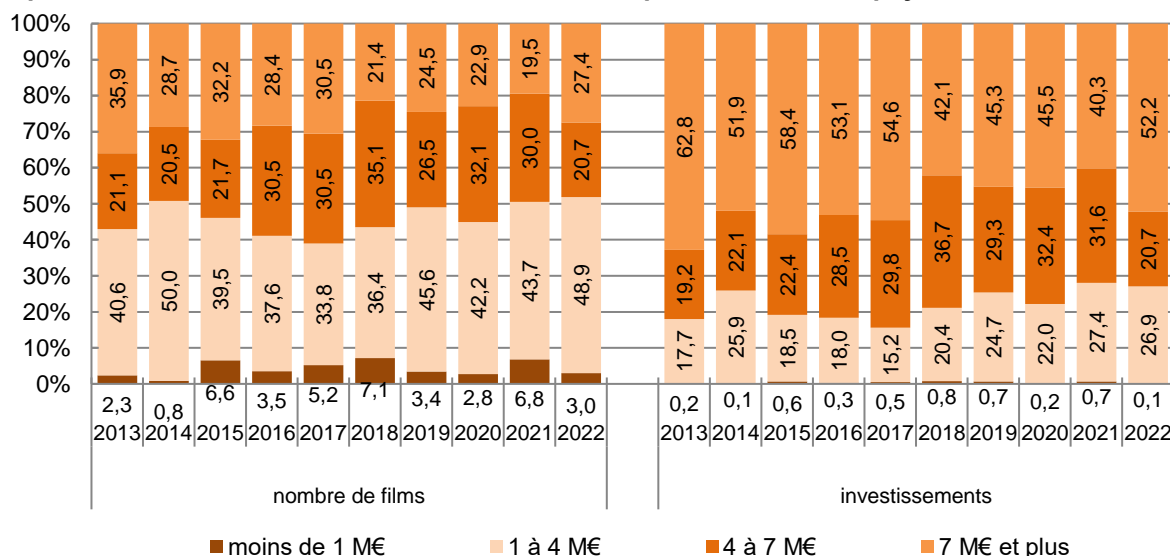
¹ Périmètre des diffuseurs payants : 13^{ème} Rue, Altice Studio, Canal+, Ciné+, OCS, TPS, TV5 Monde, plateformes Disney+, Netflix, Prime Video.

En 2022, 31 films d'initiative française sur les 135 financés par les diffuseurs payants mobilisent 50 % des investissements de ces dernières (23,0 % des films d'initiative française qu'ils financent, 23,7 % en moyenne sur les dix dernières années).

La majeure partie des films financés par les diffuseurs payants ont un devis compris entre 1 M€ et 4 M€ (48,9 % des films d'initiative française dans lesquels ils investissent). Toutefois, leurs investissements se concentrent davantage sur des films à 7 M€ ou plus (52,2 %).

Les diffuseurs payants financent 90,3 % des films d'initiative française à 4 M€ ou plus et 7,5 % de ceux dont le devis est inférieur à 1 M€ en 2022. 79,5 % des films dont le devis est compris entre 1 M€ et 4 M€ sont financés par au moins un diffuseur payant.

Répartition des films d'initiative française financés par les diffuseurs payants¹ selon le devis

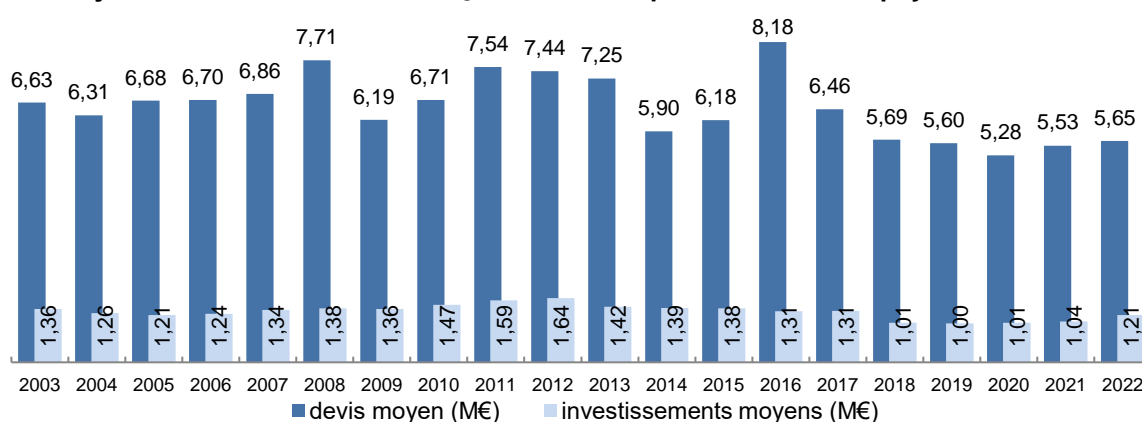


Source : CNC.

¹ Périmètre des diffuseurs payants : 13^{ème} Rue, Altice Studio, Canal+, Ciné+, OCS, TPS, TV5 Monde, plateformes Disney+, Netflix, Prime Video.

Le devis moyen des films d'initiative française préachetés par les diffuseurs payants atteint 5,65 M€ en 2022, en hausse de 2,1 % par rapport à 2021. Ils apportent, en moyenne, 1,21 M€ aux films d'initiative française qu'ils financent (1,04 M€ en 2021) et couvrent 21,4 % de leur devis (18,8 % en 2021).

Devis moyen des films d'initiative française financés par les diffuseurs payants¹



Source : CNC.

¹ Périmètre des diffuseurs payants : 13^{ème} Rue, Altice Studio, Canal+, Ciné+, OCS, TPS, TV5 Monde, plateformes Disney+, Netflix, Prime Video.

a. Les préachats de Canal+

Les obligations de Canal+ : Le service Canal+ regroupe Canal+ Premium et ses déclinaisons ainsi que son service de télévision de rattrapage. Ses obligations sont régies par le titre III du décret n° 2021-1926 du 30 décembre 2021 relatif à la contribution à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre, entré en vigueur au 1er janvier 2022, et figurent dans l'accord professionnel passé entre la chaîne et les organisations professionnelles du cinéma du 2 décembre 2021 modifié, applicable en 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024, dont les modalités ont été intégrées à sa convention signée avec l'Arcorm.

Canal+ doit consacrer aux dépenses en faveur des œuvres cinématographiques européennes un montant forfaitaire de 510 M€ de 2022 à 2024, réparti à hauteur de 170 millions d'euros par an (qui fait partie de l'engagement global de 570 M€ - soit un montant annuel forfaitaire de 190 M€ - que le groupe Canal Plus a pris sur cette même période). Conformément au 7° de l'article 40 du décret n° 2021-1926 du 30 décembre 2021, cette contribution annuelle fixée forfaitairement ne peut être inférieure de plus de 10 % à la contribution calculée selon les règles prévues à l'article 29 du même décret (obligation calculée sur un pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice précédent).

Au moins 85 % de cette obligation sont consacrés aux œuvres européennes d'expression originale française.

En outre, Canal+ s'engage à ce que, d'une part, au moins 85 % du montant de son obligation d'acquisition d'œuvres d'expression originale française soient consacrés à des préachats et, d'autre part, au moins 17 % de ce même montant portent sur l'acquisition d'œuvres dont le devis est inférieur ou égal à 4 M€.

Au moins 75 % des dépenses de préachats sont consacrés à la production indépendante.

Conformément au 5° de l'article 40 du décret n° 2021-1926 du 30 décembre 2021 et tenant compte de l'article 5 de l'accord professionnel du 2 décembre 2021 modifié, l'éditeur peut acquérir des parts de producteur au titre des préfinancements, la totalité des dépenses investies dans l'œuvre cinématographique étant alors rattachée à la part dépendante de la contribution. Il en va de même s'agissant des dépenses consacrées au financement de travaux d'écriture et de développement (dont la prise en compte est plafonnée à 2,5 % du montant de l'engagement).

Dans le cadre de sa contribution, Canal+ s'est engagé à verser 2 M€ par an au titre de la contribution à la distribution des œuvres cinématographiques en salles en France.

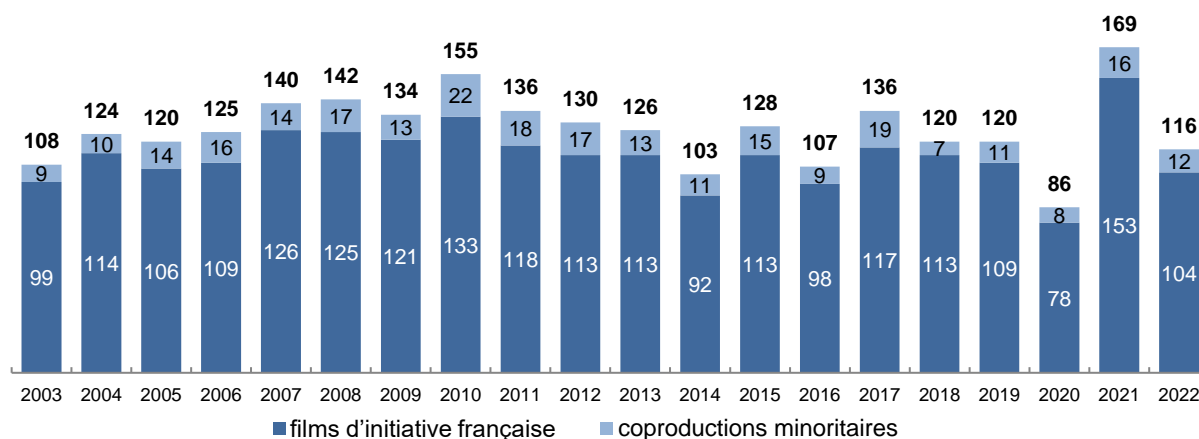
Enfin, Canal+ consacre aux œuvres cinématographiques de long métrage d'expression originale française dont elle a acquis les droits de diffusion avant leur sortie en salles en France, une contribution financière particulière dite « Prime au succès » et « Contribution Supplémentaire », à hauteur de 4 M€ par an.

116 films agréés en 2022 font l'objet d'un investissement de Canal+, soit 53 films de moins qu'en 2021, et légèrement en-dessous de la moyenne de 125 films par an observée entre 2017 et 2019. Canal+ a investi un montant global de 122,67 M€ (-19,0 % par rapport à 2021), à un niveau proche de la moyenne annuelle sur la période 2017-2019 (124,66 M€).

104 films d'initiative française sont préachetés par Canal+ en 2022. Sur l'ensemble des films d'initiative française, la part des films financés par Canal+ s'établit à 50,0 %, contre 57,7 % en 2021 et 48,5 % entre 2017 et 2019.

Parmi les films d'initiative française préachetés par Canal+ en 2022, figurent 23 premiers films et 20 deuxièmes films (respectivement 22 films et 23 films en moyenne entre 2017 et 2019). La chaîne préachète 35,9 % des premiers et 51,3 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022, contre respectivement 30,2 % et 51,9 % en moyenne entre 2017 et 2019.

Nombre de films préachetés par Canal+

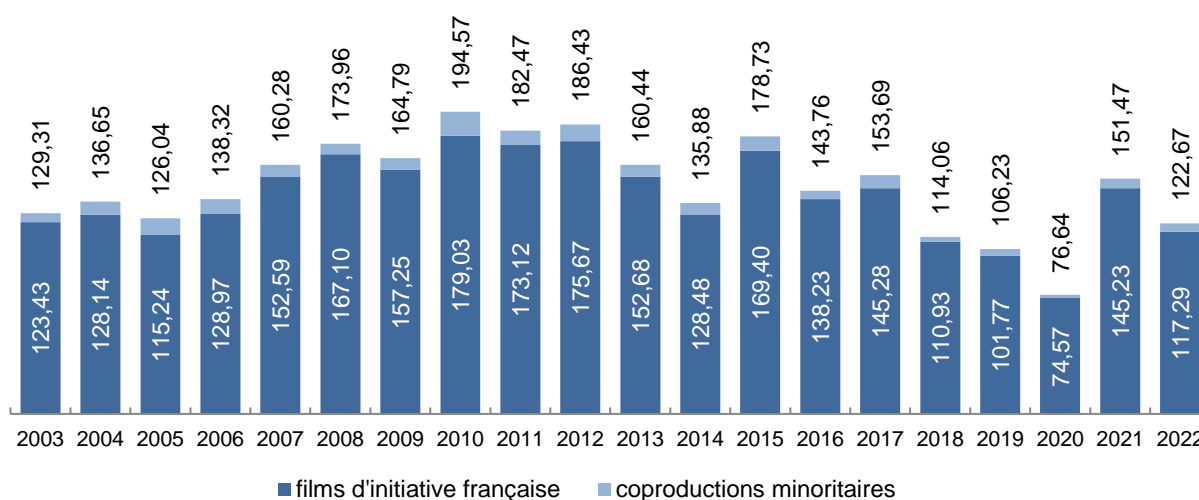


Source : CNC.

L'investissement de la chaîne dans les films d'initiative française s'établit à 117,29 M€, un niveau proche des investissements consentis entre 2017 et 2019 à 119,33 M€ par an en moyenne. L'investissement moyen par film d'initiative française atteint 1,13 M€, soit le plus haut niveau depuis 2017 (1,24 M€).

L'engagement financier de Canal+ dans les coproductions minoritaires françaises retrouve son niveau d'avant-crise à 5,38 M€ (5,33 M€ en moyenne entre 2017 et 2019). En 2022, la chaîne apporte, en moyenne par film, 448,0 K€ à la production de 12 films minoritaires français, contre 389,8 K€ en 2021.

Investissements de Canal+ en préachats (M€)



Source : CNC.

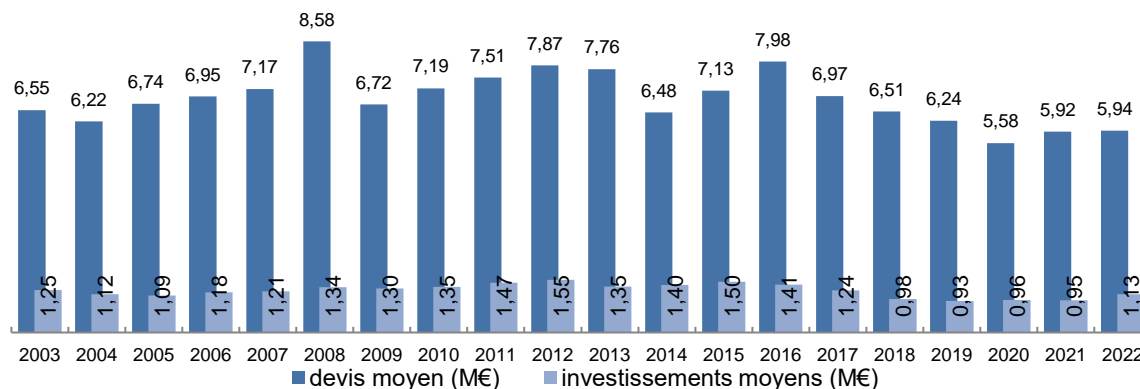
En 2022, parmi les 104 films d'initiative française préachetés par Canal+, un seul a été acheté par la chaîne pour la deuxième diffusion cryptée.

Canal+ continue d'intervenir dans des films aux devis variés. En 2022, la chaîne préachète 79,5 % des films d'initiative française dont le devis est supérieur à 7 M€ (86,8 % en 2021). Pour répondre à sa clause de diversité, Canal+ finance 36,0 % des films d'initiative française dont le devis est inférieur à 4 M€ en 2022 (41,1 % en 2021), qui pèsent pour 26,2 % de ses investissements.

Le devis moyen des films d'initiative française financés par Canal+ est stable et s'établit à 5,94 M€ en 2022 (5,92 M€ en 2021), sous la barre des 6 M€ pour la quatrième fois depuis 2002. Ce niveau s'explique par le nombre très élevé de films dont le devis est inférieur à 4 M€

dans la population des films soutenus par la chaîne : leur part atteint 47,1 % en 2022, plus haut niveau depuis 2006 (47,7 %). 29,8 % des films d'initiative française préachetés par la chaîne ont un devis supérieur à 7 M€, contre 21,6 % en 2021 et 30,1 % entre 2017 et 2019. L'apport moyen de la chaîne par film d'initiative française couvre 19,0 % des devis des films d'initiative française qu'elle préachète (16,0 % en 2021), soit le plus haut niveau depuis 2015 (21,0 %). Les acquisitions de films d'initiative française s'échelonnent entre 103 000 € et 4,23 M€ en 2022.

Devis moyen des films d'initiative française financés par Canal+



Source : CNC.

b. Les préachats de Ciné+

Les obligations de Ciné+ : Le groupement de services Ciné+ est constitué de plusieurs chaînes (Ciné+ Premier, Ciné+ Frisson, Ciné+ Emotion, Ciné+ Famiz, Ciné+ Club et Ciné+ Classic). Ses obligations sont régies par le titre III du décret n° 2021-1924 du 30 décembre 2021 relatif à la contribution cinématographique et audiovisuelle des éditeurs de services de télévision distribués par les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, entré en vigueur au 1er janvier 2022, et figurent dans l'accord professionnel passé entre la chaîne et les organisations professionnelles du cinéma du 2 décembre 2021 modifié, applicable en 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024, dont les modalités ont été intégrées à ses conventions signées avec l'Arcom.

Ciné+ (comprenant le groupement de services Ciné+, son service de télévision de rattrapage et Ciné+ à la demande) doit consacrer aux dépenses en faveur des œuvres cinématographiques européennes un montant forfaitaire de 60 M€ de 2022 à 2024, réparti à hauteur de 20 M€ par an (qui fait partie de l'engagement global de 570 M€ - soit un montant annuel forfaitaire de 190 millions par an - que le groupe Canal Plus a pris sur cette même période). Conformément au 4° de l'article 44 du décret n° 2021-1924 du 30 décembre 2021, cette contribution annuelle fixée forfaitairement ne peut être inférieure de plus de 10 % à la contribution calculée selon les règles prévues à l'article 33 du même décret (obligation calculée sur un pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice précédent).

Au moins 85 % de cette obligation sont consacrés aux œuvres européennes d'expression originale française.

En outre, Ciné+ s'engage à ce que, d'une part, au moins 60 % du montant de son obligation d'acquisition d'œuvres d'expression originale française soient consacrés à des préachats et, d'autre part, au moins 28,4 % de ce même montant portent sur des préachats d'œuvres dont le devis est inférieur ou égal à 5,35 M€.

Le groupement de services Ciné+ est également soumis à l'obligation de consacrer au moins 75 % de ses dépenses de préachats à la production indépendante.

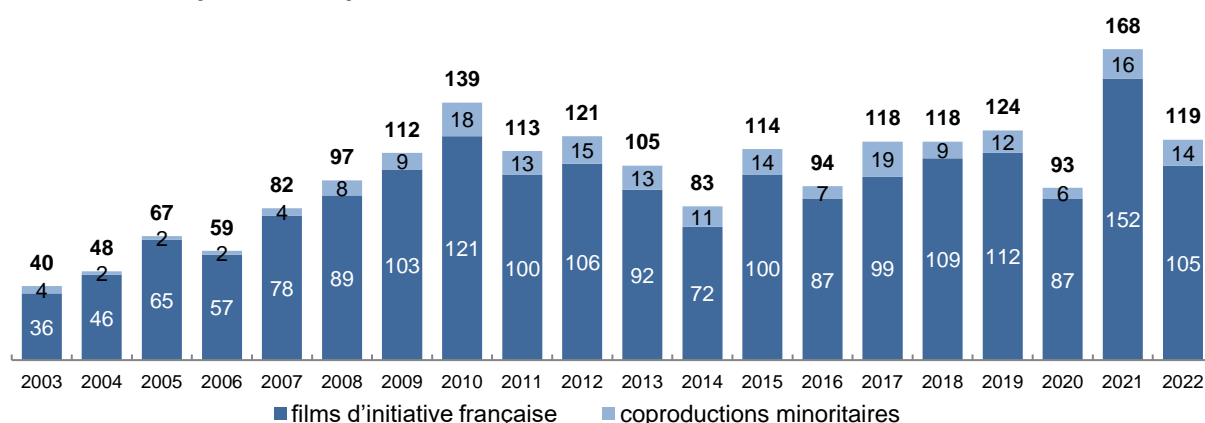
Conformément au 5° de l'article 44 du décret n° 2021-1924 du 30 décembre 2021 et à l'article 5 de l'accord professionnel du 2 décembre 2021, l'éditeur peut acquérir des parts de producteur au titre des préfinancements, la totalité des dépenses investies dans l'œuvre cinématographique étant alors rattachée à la production dépendante. Il n va de même s'agissant des dépenses consacrées au financement de travaux d'écriture et de développement (dont la prise en compte est plafonnée à 2,5 % du montant de l'engagement).

En 2022, Ciné+ investit 14,30 M€ (-7,0 % par rapport à 2021 et -24,1 % par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019) dans 119 films dont 105 d'initiative française. Sur ces derniers, l'intervention de Ciné+ s'établit à 13,65 M€, contre une moyenne de 18,05 M€ par an entre 2017 et 2019. Ciné+ finance parallèlement 14 films de coproduction à majorité étrangère en 2022 (16 en 2021). 0,65 M€ sont consacrés à ces films (-26,7 % par rapport à 2021).

Sur l'ensemble des films d'initiative française, la part des films financés par Ciné+ s'élève à 50,5 % en 2022 (57,4 % en 2021), soit plus de 50 % des films d'initiative française pour la deuxième fois seulement sur les dix dernières années.

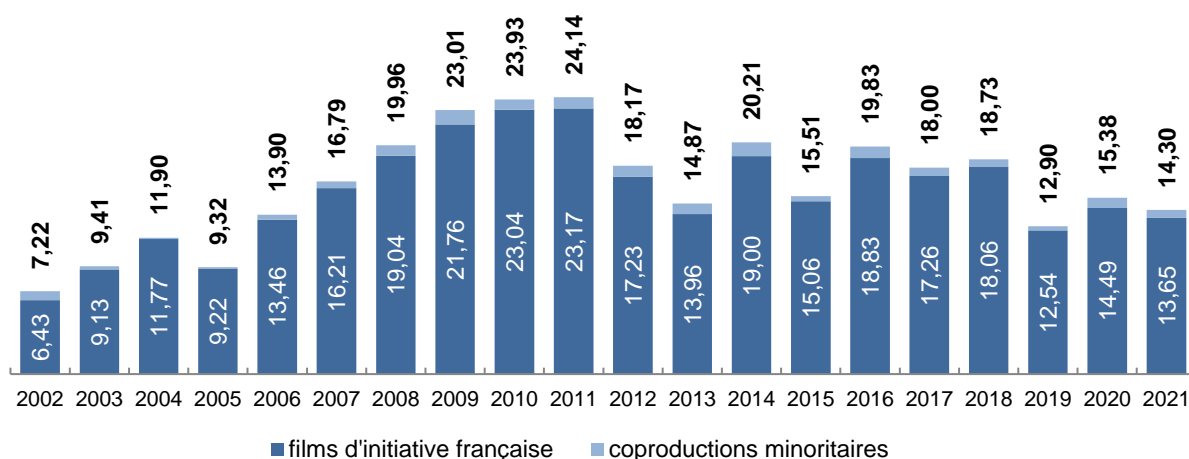
Ciné+ préachète 23 premiers films et 22 deuxièmes films d'initiative française en 2022 (29 premiers films et 32 deuxièmes films en 2021). Elle participe ainsi au financement de 35,9 % des premiers et 56,4 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022.

Nombre de films préachetés par Ciné+



Source : CNC.

Investissements de Ciné+ en préachats (M€)



Source : CNC.

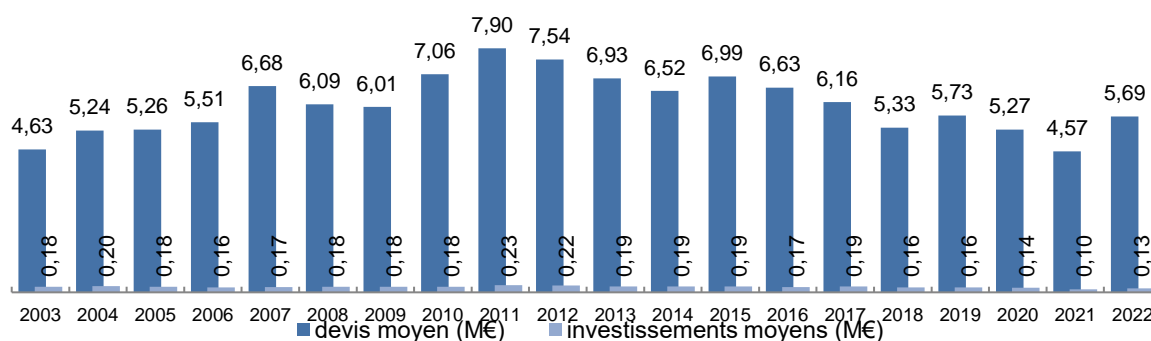
En 2022, Ciné+ consacre 1,13 M€ à l'achat de la première diffusion payante de neuf films d'initiative française, soit le plus faible niveau depuis 2013 (1,04 M€ pour huit films). L'investissement moyen sur ces films s'établit à 125,1 K€, en hausse par rapport à 2021 (117,6 K€). Les acquisitions de première fenêtre mobilisent 8,3 % des investissements de Ciné+ sur les films d'initiative française en 2022, contre 13,8 % en 2021. Pour 95 autres films d'initiative française financés en 2022 (134 films en 2021 et 93 en moyenne entre 2017 et 2019), Ciné+ préachète la deuxième diffusion payante. La chaîne consacre, en moyenne, 131,5 K€ par film à ces préachats (93,0 K€ en 2021). En 2022, la chaîne préachète un film en troisième fenêtre (comme en 2021).

Ciné+ intervient dans des films d'initiative française aux devis variés mais continue de privilégier ceux dont le devis est supérieur ou égal à 4 M€. Elle préachète 70,8 % d'entre eux en 2022, contre 73,2 % en 2021. En 2022, 63,5 % de ses investissements dans les films d'initiative française sont concentrés sur des films dont le devis est supérieur ou égal à 4 M€ (51,7 % en 2021).

Le devis moyen des films d'initiative française financés par Ciné+ s'établit à 5,69 M€ en 2022, en hausse de 24,7 % par rapport à 2021. Les acquisitions de films d'initiative française s'échelonnent entre 15 000 € et 500 000 € en 2022.

Les investissements de Ciné+ couvrent 2,3 % des devis des films d'initiative française financés en 2022 (2,1 % en 2021). L'investissement moyen par film d'initiative française repart à la hausse et atteint 130,0 K€ en 2022 (+36,4 % par rapport à 2021), mais demeure le deuxième plus bas niveau enregistré.

Devis moyen des films d'initiative française financés par Ciné+



Source : CNC.

c. Les préachats d'OCS (Orange cinéma séries)

Les obligations d'OCS : Le groupement de services OCS est constitué de plusieurs services de cinéma, dont des services de premières diffusions (OCS Max, OCS City, OCS Pulp (anciennement OCS Choc) et un service dont la programmation est essentiellement constituée d'œuvres cinématographiques issues du patrimoine (OCS Géants). Ses obligations sont régies par le titre III du décret n° 2021-1924 du 30 décembre 2021 relatif à la contribution cinématographique et audiovisuelle des éditeurs de services de télévision distribués par les réseaux n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, entré en vigueur au 1er janvier 2022, et figurent dans l'accord professionnel passé entre la chaîne et les organisations professionnelles du cinéma du 9 février 2022 applicable en 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024, dont les modalités ont été intégrées à ses conventions signées avec l'Arcom.

Le groupement de services OCS doit consacrer à l'acquisition de droits de diffusion d'œuvres cinématographiques européennes au moins 18 % des ressources totales de l'exercice précédent. De surcroit, OCS s'est engagé à ce que ses dépenses en faveur de la production cinématographique européenne et d'expression originale française représentent un montant minimum garanti de 60 millions d'euros de 2022 à 2024, réparti à hauteur de 20 M€ par an. Au moins 85 % des dépenses au titre de l'engagement annuel sont consacrés aux œuvres européennes d'expression originale française

En outre, OCS s'engage à ce que d'une part, au moins 85 % du montant des dépenses au titre de l'engagement portant sur les œuvres d'expression originale française, soient consacrés à des préachats en exclusivité et, d'autre part, au moins 17 % de ce même montant portent sur les préachats d'œuvres dont le devis est inférieur ou égal à 4 M€.

L'éditeur peut en outre valoriser au titre des préfinancements des dépenses consacrées au financement de travaux d'écriture et de développement (dont la prise en compte est plafonnée à 2,5 % du montant de l'engagement), celles-ci étant alors rattachées à la part de l'obligation qui n'est pas consacrée à la production indépendante.

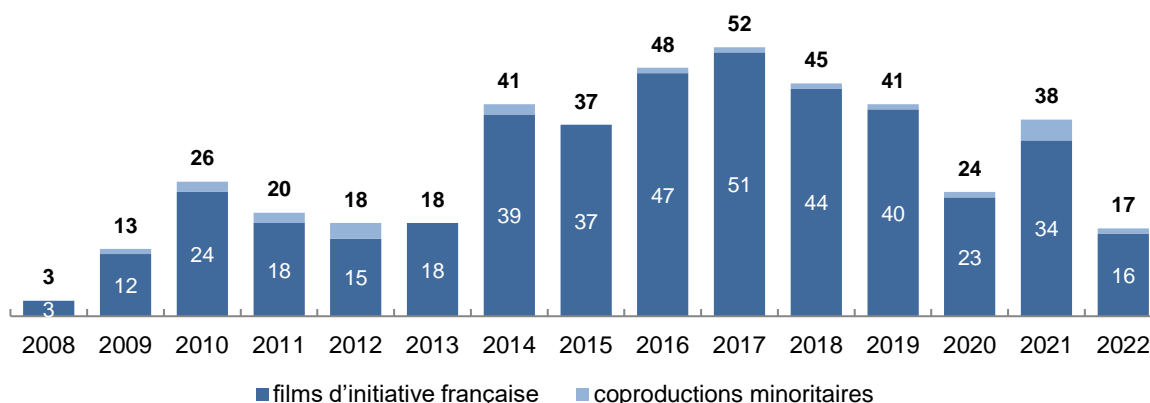
OCS est également soumis à l'obligation de consacrer au moins 75 % de sa contribution à la production indépendante.

Dans le cadre de sa contribution, OCS s'est engagé à verser 0,23 M€ par an au titre de la contribution à la distribution des œuvres cinématographiques en salles en France.

Enfin, OCS verse une contribution particulière au titre des « primes au succès » pour les œuvres d'expression originale française dont elle a préacheté les droits, d'un montant forfaitaire global annuel de 0,25 M€.

OCS finance 17 films agréés en 2022, dont 16 d'initiative française, soit le niveau le plus faible depuis 2013 (18 films au total). Le montant total des préachats s'établit à 10,93 M€, soit une baisse de 70,7 % par rapport à 2021. Il s'agit du montant le plus faible depuis 2009, première année d'exercice complet de la chaîne. Le groupe préachète huit premiers films et trois deuxièmes films d'initiative française (respectivement huit et sept en 2021). 12,5 % des premiers et 7,7 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022 sont ainsi préachetés par OCS.

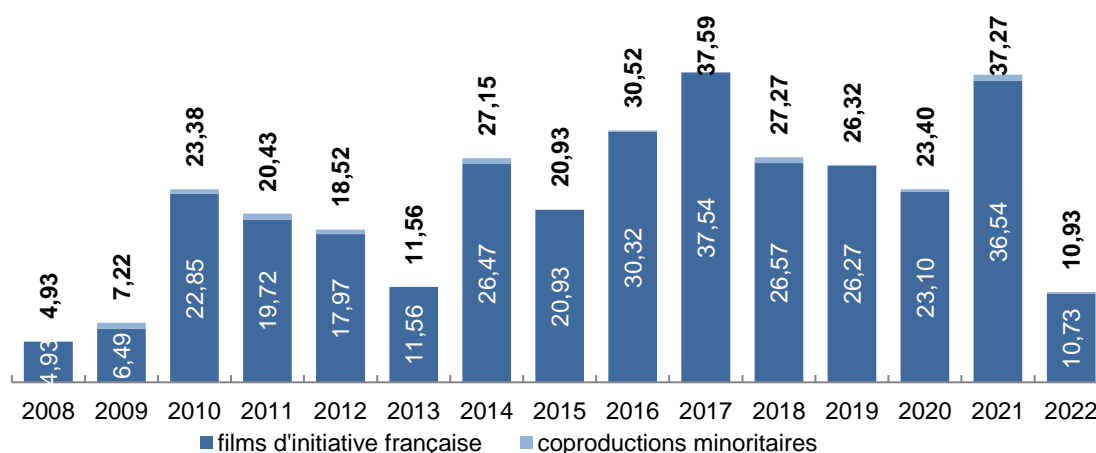
Nombre de films préachetés par OCS



Source : CNC.

Le groupe investit 10,73 M€ dans les films d'initiative française en 2022 (-70,6 % par rapport à 2021), dont 91,6 % sont consacrés aux droits de première fenêtre payante de 12 films. Aucun film n'est préacheté par OCS en troisième fenêtre (comme en 2021).

Investissements de OCS en préachats (M€)

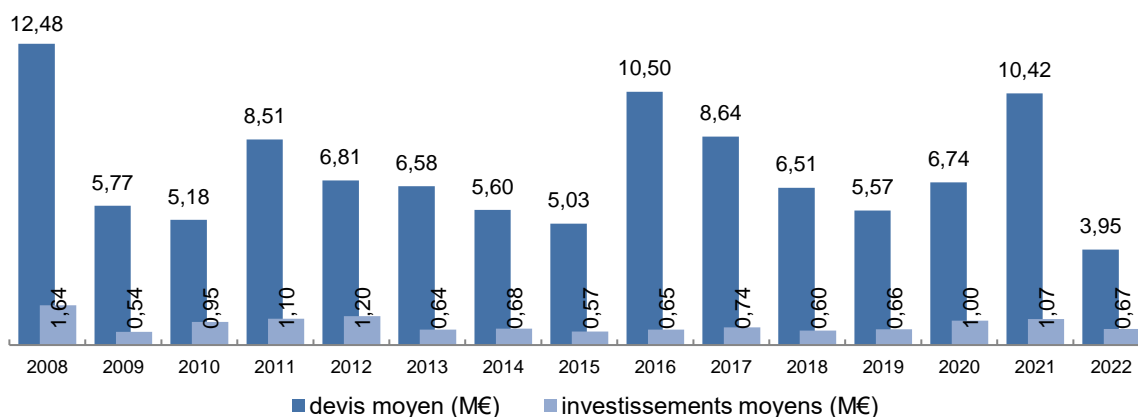


Source : CNC.

OCS préachète 7,7 % des films d'initiative française en 2022 (12,8 % en 2021 et 19,3 % entre 2017 et 2019). Le devis moyen des films d'initiative française préachetés par OCS s'établit à 3,95 M€ en 2022, soit un niveau historiquement bas. L'apport moyen d'OCS par film d'initiative française recule de 37,6 % en 2022 pour s'établir à 0,67 M€ (1,07 M€ en 2021). En moyenne, OCS couvre 17,0 % des devis des films d'initiative française qu'elle préachète en 2022, soit

un taux en nette hausse par rapport à 2021 (10,3 %) et par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019 (9,5 %). Les acquisitions de films d'initiative française s'échelonnent entre 100 000 € et 1,93 M€ en 2022.

Devis moyen des films d'initiative française financés par OCS (M€)



Source : CNC.

d. Les préachats des plateformes

Les obligations des services de médias audiovisuels à la demande en matière de financement de la production de films cinématographiques sont régies par le décret n° 2021-793 du 22 juin 2022 modifié relatif aux services de médias audiovisuels à la demande, entré en vigueur au 1er juillet 2022, et précisées dans leurs conventions conclues avec l'Arcom, tenant compte des accords professionnels passés avec les organisations professionnelles du cinéma.

S'agissant des services de vidéo à la demande par abonnement, le décret prévoit que les services assujettis sont soumis à une obligation globale de contribution au financement de la production d'œuvres européennes ou d'expression originale française cinématographiques et audiovisuelles à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dès lors qu'ils n'ont pas proposé d'œuvre cinématographique dans un délai de moins de 12 mois après sa sortie en salles en France. L'obligation annuelle du service de vidéo à la demande par abonnement d'Amazon Prime Video a la particularité de ne pouvoir être inférieure au montant le plus élevé entre le montant résultant de l'application de ce pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice précédent précisé par sa convention et un minimum garanti de 40 M€.

Au sein de l'obligation globale de contribution au développement de la production cinématographique et audiovisuelle, en application du II de l'article 14 du décret et au regard de la proportion de ces deux genres dans le visionnage et dans le catalogue, et leur mise en valeur par les éditeurs de services, les services ont dû contribuer en 2022 au développement de la création :

- à hauteur de 16 % de leur chiffre d'affaires de l'exercice précédent en faveur de la production audiovisuelle ;
- à hauteur de 4 % de leur chiffre d'affaires de l'exercice précédent s'agissant de la production cinématographique.

En matière de production cinématographique, au moins 85 % des dépenses doivent porter sur des œuvres d'expression originale française. Netflix a conclu un accord avec les organisations professionnelles du cinéma en date du 22 février 2022 qui prévoit un minimum garanti annuel de 30 M€ en faveur des œuvres d'expression originale française.

Pour les services dont le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent est supérieur à 50 M€, 60 % de la contribution doivent être consacrés à des préfinancements. Au moins 75 % des dépenses de préachats et d'investissements en parts de producteur doivent être consacrés à la production indépendante.

Seuls les droits d'exploitation en France peuvent être valorisés au titre des obligations de production cinématographique, leur prise en compte étant plafonnée à 75 % de l'ensemble des dépenses engagées lorsque des droits sur d'autres territoires ont été acquis.

L'éditeur peut acquérir des parts de producteur (y compris en production déléguée) au titre des préfinancements, la totalité des dépenses investies dans l'œuvre cinématographique étant alors rattachée à la part dépendante de la contribution.

Netflix, Amazon Prime Video et Disney+ s'engagent à ce qu'au moins 17 % de leurs dépenses portant sur les préachats et parts de producteur portent sur les préachats d'œuvres d'expression originale française dont le devis est inférieur ou égal à 4 M€.

Enfin, l'accord conclu entre Netflix et les organisations professionnelles du cinéma prévoit une fenêtre d'exploitation à 15 mois après la sortie en salles (contre 17 mois sans accord professionnel).

En 2022, les plateformes numériques (Disney+, Netflix, Prime Video) financent 17 films, tous d'initiative française (un seul film en 2021, préacheté par Prime Video : *Notre-Dame brûle* de Jean-Jacques Annaud), soit 8,2 % des films d'initiative française agréés dans l'année. Pour deux de ces films, la plateforme est le seul diffuseur et pour huit d'entre eux, elle est le seul diffuseur payant.

Les plateformes préachètent huit premiers films, soit 47,1 % des films qu'elles préachètent, et trois deuxièmes films. Un film sur deux (52,9 %) dans lesquels elles investissent a un devis compris entre 1 M€ et 4 M€. Elles préachètent cinq films de plus de 7 M€ de devis, dont deux films de plus de 15 M€ de devis : *Jeanne du Barry* de Maiwenn (Netflix, France 2, France 3) et *Chien et chat* de Reem Kherici (Netflix, TF1, TMC).

Les stratégies d'investissement diffèrent selon les plateformes : Netflix investit dans huit films d'initiative française, dont six à plus de 4 M€ de devis, Disney+ dans quatre films au total, tous entre 2 M€ et 7 M€ de devis, et Prime Video dans cinq films, tous à moins de 4 M€ de devis.

Les investissements des plateformes dans les films d'initiative française atteignent 21,0 M€ en 2022. Les films préachetés par les plateformes affichent un devis moyen de 6,42 M€. L'apport moyen des plateformes s'élève à 1,24 M€, soit un taux de couverture des devis de 19,3 %. Les acquisitions de films d'initiative française par les plateformes s'échelonnent entre 150 000 € et 4,58 M€.

F. Les investissements des chaînes en clair

Les obligations des chaînes en clair en matière de financement de la production d'œuvres cinématographiques (notamment de France 2, France 3, TF1, TFX, TF1 Séries Films, TMC, M6, W9, 6ter, Gulli, NRJ 12, Chérie 25, C8 ou CStar) sont régies par le titre II du décret n° 2021-1926 du 30 décembre 2021 relatif à la contribution à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre, entré en vigueur au 1er janvier 2022 et précisées dans leurs conventions signées avec l'Arcom, tenant compte des accords professionnels conclus entre certains groupes (TF1, M6, France Télévisions) avec les organisations professionnelles du cinéma. Ces accords prévoient notamment la mise en commun des obligations des chaînes en clair de chacun de ces groupes.

Le décret prévoit que les services gratuits de télévision hertziens, dès lors qu'ils programment plus de 52 œuvres cinématographiques – toutes nationalités – ou 104 diffusions et rediffusions de ces œuvres par an, doivent consacrer au moins 3,2 % de leur chiffre d'affaires net de l'exercice précédent au développement de la production d'œuvres cinématographiques européennes dont au moins 2,5 % pour les œuvres d'expression originale française.

Pour les services dont le chiffre d'affaires annuel net de l'exercice précédent est supérieur à 150 M€, les dépenses de préfinancement représentent au moins 90 % de l'obligation. Les investissements pris en compte au titre des préfinancements sont les préachats de droits de diffusion, les investissements en parts de coproduction (ces derniers ne peuvent être réalisés que par l'intermédiaire d'une filiale spécialement créée à cet effet, celle-ci ne pouvant cependant pas être producteur délégué), ainsi des dépenses consacrées au financement de travaux d'écriture et de développement.

Ils sont également soumis à l'obligation de consacrer au moins 75 % de leurs dépenses de préachats et parts de producteur à la production indépendante.

Pour chaque œuvre, la contribution des diffuseurs en préachats et en coproduction est encadrée par deux dispositions : elle ne doit pas excéder la moitié du coût total de production de cette œuvre et ne doit pas être constituée, pour plus de la moitié, par des sommes investies en parts de coproduction par les filiales.

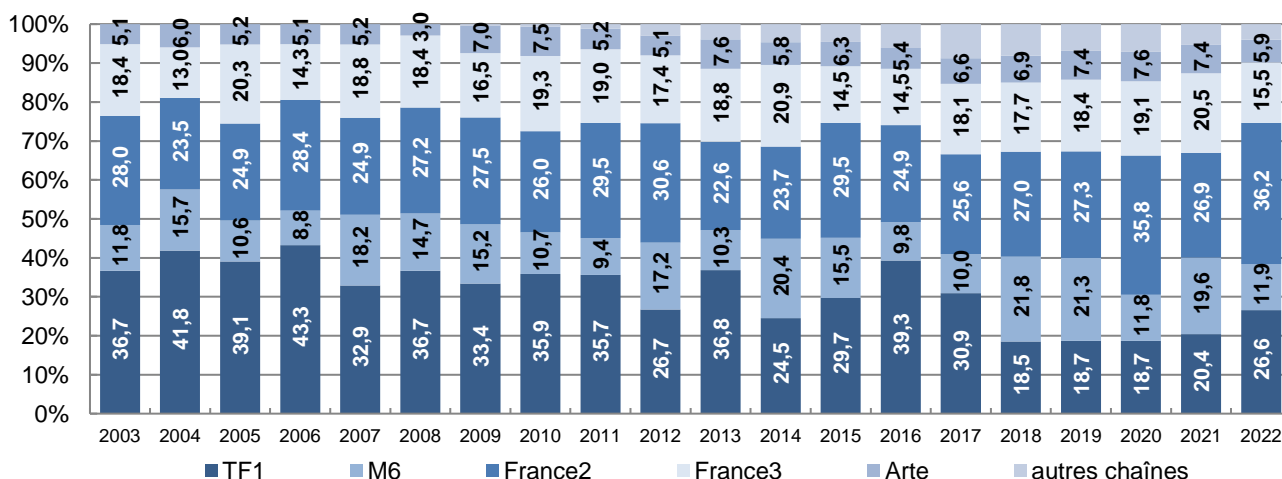
Des accords professionnels modulent certaines dispositions réglementaires :

- **Les groupes TF1 et M6** ont conclu avec la filière cinématographique des accords, respectivement en date du 16 juillet 2021 et du 22 mars 2022, qui prévoient notamment une obligation de contribution majorée à 3,5 % des chiffres d'affaires de l'exercice précédent des services intégrés dans le périmètre de la mise en commun pour les œuvres européennes, dont au moins 2,73 % pour les œuvres d'expression originale française. La part des investissements en achats de droits de diffusion est plafonnée à 20 % de l'obligation. Les deux groupes se sont en outre engagés à préfinancer annuellement un nombre minimum de films européens ou d'expression originale française (17 pour le groupe TF1 et « 11 ou 12 » pour le groupe M6).
- S'agissant de **France Télévisions**, les obligations, régies par son cahier des charges, prévoient pour les services assujettis une obligation de 3,5 % des chiffres d'affaires de l'exercice précédent portant sur le financement d'œuvres européennes, dont au moins 2,5 % pour les œuvres d'expression originale française. Les dépenses de préfinancement doivent représenter au moins 90 % de l'obligation pour les services dont le chiffre d'affaires de l'exercice précédent représente plus de 75 millions d'euros. S'agissant de la diversité, France Télévisions s'est engagée à porter une attention particulière aux premiers et deuxièmes films et à la variété des niveaux de devis.

Arte, en tant que chaîne relevant d'un traité franco-allemand, n'a pas d'obligation mais prend volontairement des engagements en faveur de la production cinématographique.

En 2022, pour la cinquième année consécutive, France 2 est la première chaîne en clair en termes d'apports dans la production agréée devant TF1, France 3 et M6. En 2022, France 2 totalise 36,2 % des apports des chaînes en clair, en nette hausse par rapport à 2021 (+9,3 points), et plus haut niveau enregistré depuis le début du suivi statistique des apports de diffuseurs en 1994. La part de TF1 progresse à 26,6 %, plus haut niveau depuis 2017 (30,9 %), tandis que celle de France 3 recule à 15,5 % du total des apports des chaînes gratuites (-5,0 points par rapport à 2021, et niveau le plus faible depuis 2016 à 14,5 %). La part de M6, qui évolue fortement d'une année à l'autre, est également en net recul en 2022 à 11,9 % (-7,7 points par rapport à 2021).

Répartition des apports des chaînes en clair¹ dans la production cinématographique



Source : CNC.

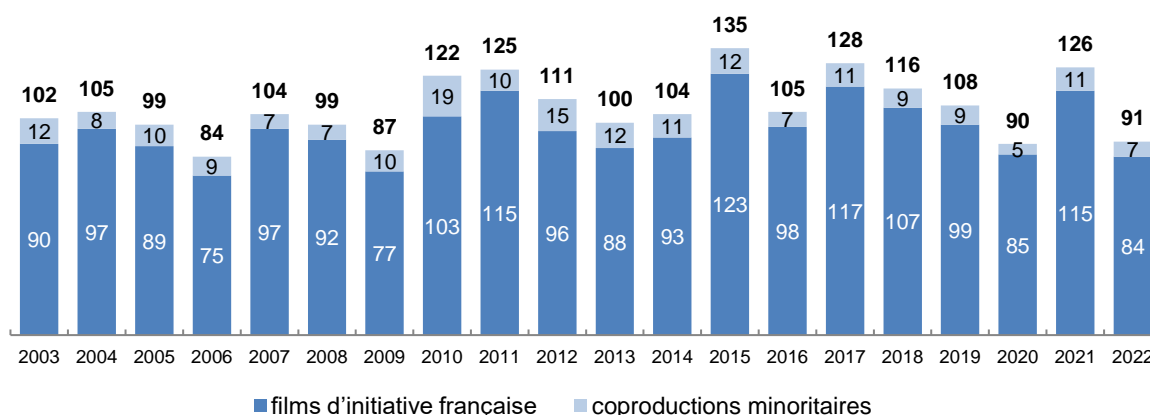
¹ Périmètre des chaînes en clair : TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, France 4, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story, France Ô.

En 2022, les chaînes en clair (TF1, France 2, France 3, M6, Arte, C8, W9, TMC et CStar) financent 91 films au total dont 84 d'initiative française, soit 31,7 % des films agréés et 40,4 % des films d'initiative française, un niveau qui reste en-deçà des années d'avant-crise : entre 2017 et 2019, elles préachetaient 39,1 % des films agréés et 46,2 % des films d'initiative française. 67 films d'initiative française sont financés par une seule chaîne en clair. Aucun film n'est financé par trois chaînes en clair en 2022 (un film en 2021).

Parmi les films d'initiative française, les chaînes en clair participent au financement de 16 premiers films et 16 deuxièmes films (respectivement 21 et 19 films en moyenne entre 2017 et

2019). Ces chaînes financent ainsi 25,0 % des premiers et 41,0 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022 (28,8 % et 43,5 % en moyenne entre 2017 et 2019).

Nombre de films financés par les chaînes en clair¹



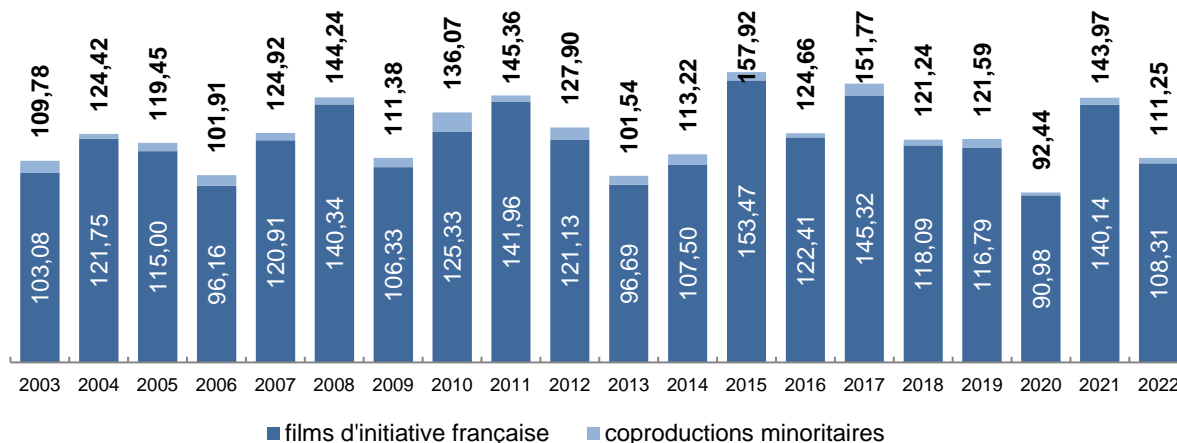
Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes en clair : TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, France 4, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story, France Ô.

Les investissements des chaînes en clair dans la production cinématographique reculent de 22,7 % à 111,25 M€ en 2022, soit le niveau le plus faible depuis 2013 (101,54 M€), à l'exception de 2020, année marquée par la crise sanitaire. Par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019, la baisse est de 15,4 %, pour un nombre de films en recul de 22,4 %.

Les interventions des chaînes en clair reculent de 22,7 % sur les films d'initiative française (108,31 M€ en 2022) et de 23,3 % sur les coproductions minoritaires françaises (2,94 M€).

Investissements des chaînes en clair¹ (M€)



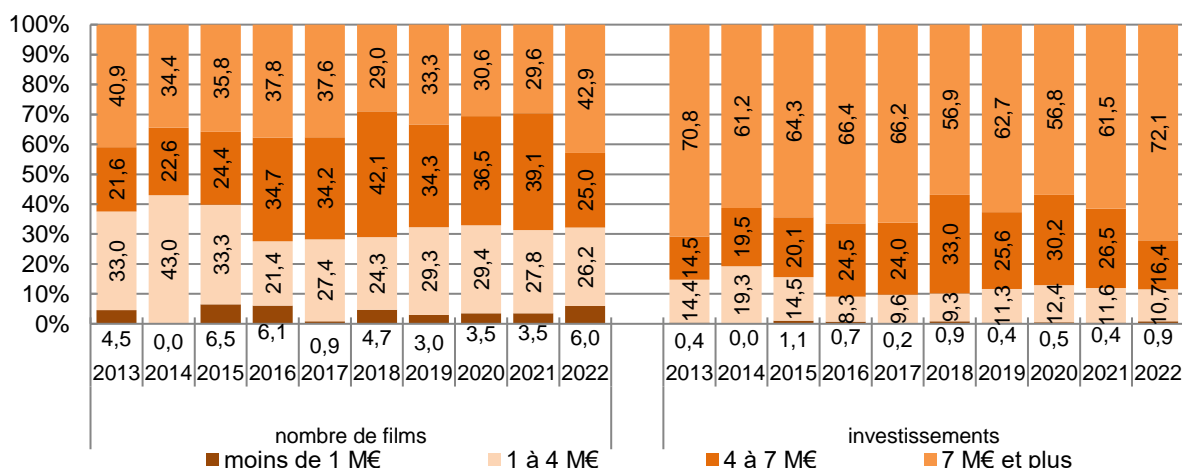
Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes en clair : TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, France 4, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story, France Ô.

En 2022, 18 films d'initiative française sur les 84 financés par les chaînes en clair concentrent 50 % des investissements de ces dernières (21,4 % des films d'initiative française qu'elles financent, contre 19,9 % en moyenne sur la dernière décennie).

En 2022, la part des films d'initiative française à 7 M€ est en nette hausse. Ils représentent 42,9 % des films financés par les chaînes en clair et 72,1 % des apports, soit la part la plus élevée depuis 2012. Les chaînes en clair financent 92,3 % des films d'initiative française à 7 M€ et plus (89,1 % sur la dernière décennie) et 9,4 % de ceux dont le devis est inférieur à 1 M€ en 2022 (6,3 % sur la dernière décennie).

Répartition des films d'initiative française financés par les chaînes en clair¹ selon le devis

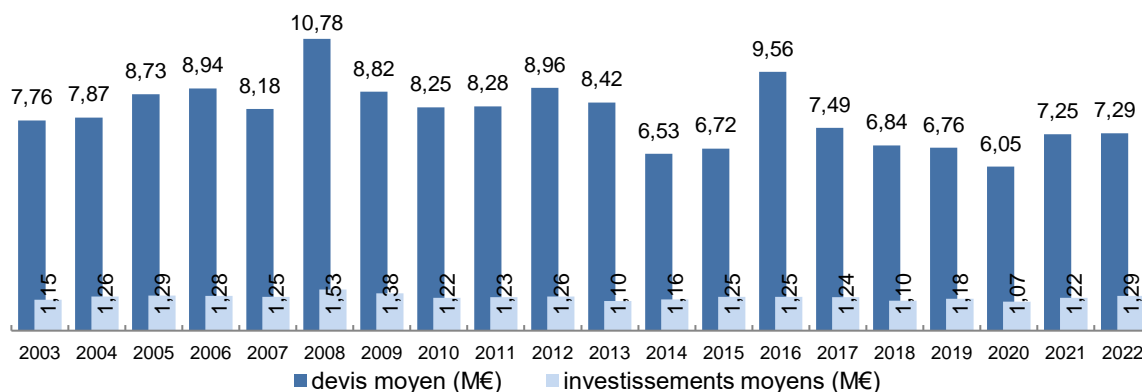


Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes en clair : TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, France 4, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story, France Ô.

En moyenne, ces chaînes apportent 1,22 M€ aux films qu'elles financent en 2022 (1,14 M€ en 2021 et 1,12 M€ en moyenne entre 2017 et 2019) : 1,29 M€ pour les films d'initiative française (1,18 M€ en moyenne entre 2017 et 2019) et 419,9 K€ pour les coproductions minoritaires (496,6 K€ en moyenne entre 2017 et 2019).

Devis moyen des films d'initiative française financés les chaînes en clair



Source : CNC.

En 2022, les investissements des chaînes en clair sont constitués à 64,7 % par des préachats de droits de diffusion (61,9 % en 2021, et entre 61 % et 65 % chaque année). La part des apports en coproduction s'établit à 35,3 % (38,1 % en 2021).

Investissements des chaînes en clair¹ (M€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
préachats	65,55	71,14	100,47	80,72	99,37	75,41	76,70	56,62	89,08	71,97
apports en coproduction	35,99	42,08	57,46	43,94	52,40	45,83	44,89	35,82	54,89	39,28
total	101,54	113,22	157,92	124,66	151,77	121,24	121,59	92,44	143,97	111,25

Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes en clair : TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, France 4, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story, France Ô.

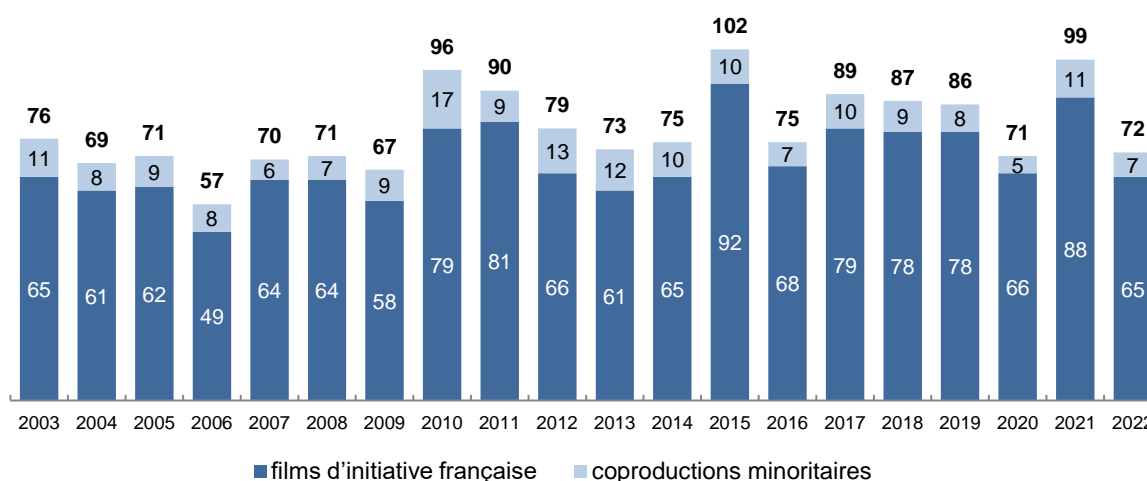
a. Les investissements des chaînes publiques en clair

En 2022, les chaînes publiques en clair (Arte, France 2, France 3 et France 4) financent 72 films (25,1 % des films agréés) dont 65 d'initiative française (31,3 % du total), contre une moyenne de 87 films, dont 78 d'initiative française entre 2017 et 2019.

Deux films d'initiative française sont financés simultanément par deux diffuseurs publics en clair en 2022 (aucun en 2021) : il s'agit de *Jeanne du Barry* de Maïwenn (France 2 et France 3) et *la Mer et au-delà* de Géraldine Danon (France 2 et France 3 également).

Les chaînes publiques en clair participent au financement de 14 premiers films d'initiative française et 14 deuxièmes films (14 premiers films et 13 deuxièmes films en moyenne entre 2017 et 2019). Ces chaînes investissent ainsi dans la production de 21,9 % des premiers et 35,9 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022 (19,4 % et 29,0 % en moyenne entre 2017 et 2019).

Nombre de films financés par les chaînes publiques en clair¹



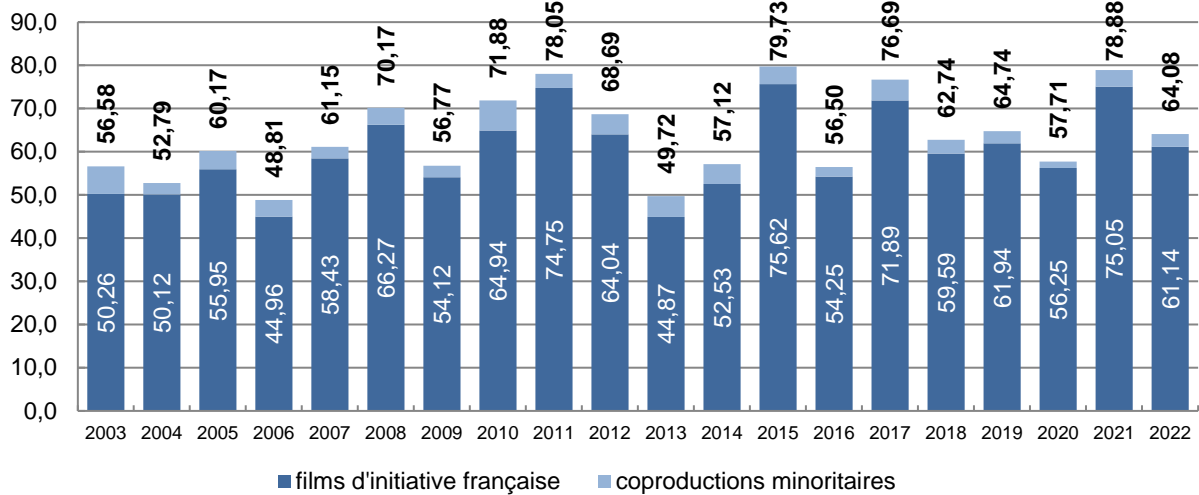
Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes publiques en clair : France 2, France 3, France 5, Arte, France 4, France Ô.

Les investissements des chaînes publiques en clair dans la production cinématographique reculent de 18,8 % à 64,08 M€ en 2022 pour un nombre de films en baisse de 27,3 % (-27 films par rapport à 2021). Par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019, le recul s'établit à -5,8 %, pour un volume de films financés en baisse de 17,6 %. Les financements des chaînes publiques en clair baissent de 18,5 % par rapport à 2021 sur les films d'initiative française (61,14 M€ en 2022) et de 23,3 % dans les coproductions minoritaires françaises (2,94 M€).

En moyenne, les chaînes publiques apportent 0,89 M€ aux films qu'elles financent en 2022, soit le niveau le plus élevé depuis 2008 (0,99 M€) : 0,94 M€ pour les films d'initiative française (0,85 M€ en 2021 et 0,82 M€ entre 2017 et 2019) et 0,42 M€ pour les coproductions minoritaires (0,35 M€ en 2021 et 0,40 M€ entre 2017 et 2019).

Investissements des chaînes publiques en clair¹ (M€)



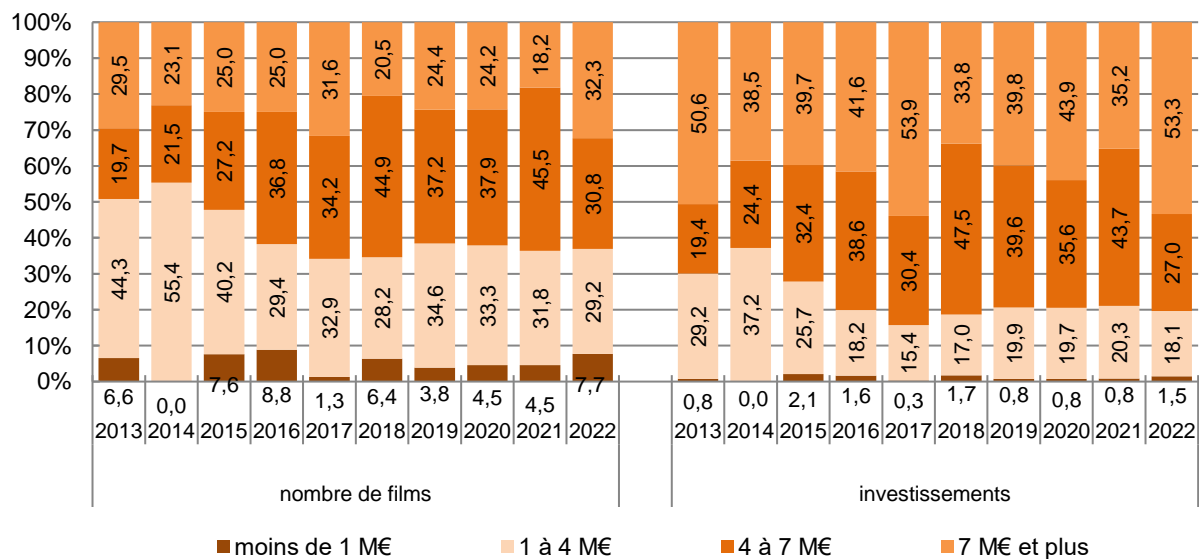
Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes publiques en clair : Arte, France 2, France 3, France 5, France 4, France Ô.

En 2022, 18 films d'initiative française sur les 65 financés par les chaînes publiques en clair concentrent 50 % des investissements de ces dernières (27,7 % des films d'initiative française qu'elles financent, contre 28,6 % en moyenne sur les dix dernières années).

29,2 % des films financés par les chaînes publiques en clair en 2022 ont un devis compris entre 1 M€ et 4 M€ (31,8 % en 2021) et 30,8 % un devis compris entre 4 M€ et 7 M€ (45,5 % en 2021). Les films à plus de 7 M€ de devis bénéficient de plus de 50 % des apports des chaînes publiques en clair en 2022 (53,3 %), pour la première fois depuis 2017 (53,9 %). Ces chaînes financent 60,6 % des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ et 53,8 % des films dont le devis est supérieur à 7 M€. A l'inverse, elles investissent dans 9,4 % des films d'initiative française dont le devis est inférieur à 1 M€ en 2022.

Répartition des films d'initiative française financés par les chaînes publiques en clair¹ selon le devis



Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes publiques en clair : France 2, France 3, France 5, Arte, France 4, France Ô.

En 2022, les investissements des chaînes publiques en clair sont constitués à 52,6 % par des préachats de droits de diffusion (50,3 % en 2021). La part des apports en coproduction atteint 47,4 % (49,7 % en 2021).

Investissements des chaînes publiques en clair¹ (M€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
préachats	25,76	28,53	39,65	29,26	40,93	31,27	31,74	29,34	39,70	33,70
apports en coproduction	23,96	28,59	40,08	27,24	35,75	31,47	33,00	28,37	39,18	30,38
total	49,72	57,12	79,73	56,50	76,69	62,74	64,74	57,71	78,88	64,08

Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes publiques en clair : France 2, France 3, France 5, Arte, France 4, France Ô.

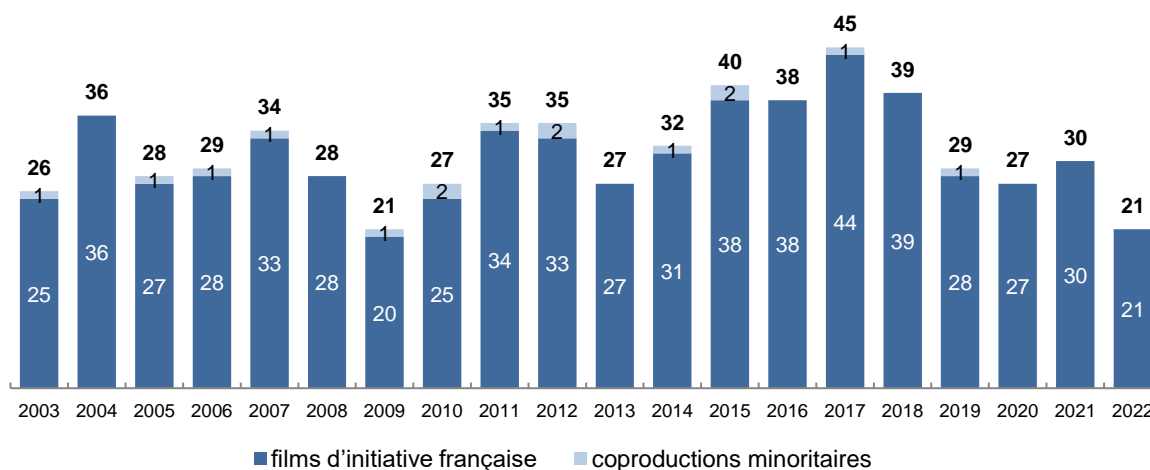
b. Les investissements des chaînes privées en clair

En 2022, les chaînes privées en clair (TF1, M6, C8, W9, TMC, CStar) ont financé 21 films au total (7,3 % des films agréés), tous d'initiative française (10,1 % des films d'initiative française), alors que sur la période 2017-2019, elles participaient au financement de 38 films en moyenne chaque année. En 2022, comme en 2020 et en 2021, les chaînes privées en clair n'investissent dans aucun film minoritaire français.

Huit films d'initiative française sont financés par une seule chaîne privée en clair (12 films en 2021) et 13 films sont financés simultanément par deux diffuseurs privés en clair (17 films en 2021). Aucun film n'est financé par trois diffuseurs privés en clair (un film en 2021).

Les chaînes privées en clair participent au financement d'un nombre restreint de premiers et deuxièmes films : deux premiers films en 2022 et deux deuxièmes films (sept premiers films et sept deuxièmes films en moyenne entre 2017 et 2019). 3,1 % des premiers et 5,1 % des deuxièmes films d'initiative française agréés en 2022 sont ainsi financés par ces chaînes (respectivement 9,0 % et 16,0 % en moyenne entre 2017 et 2019).

Nombre de films financés par les chaînes privées en clair¹



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
films d'initiative française	27	31	38	38	44	39	28	27	30	21
coproductions minoritaires	-	1	2	-	1	-	1	-	-	-
total	27	32	40	38	45	39	29	27	30	21

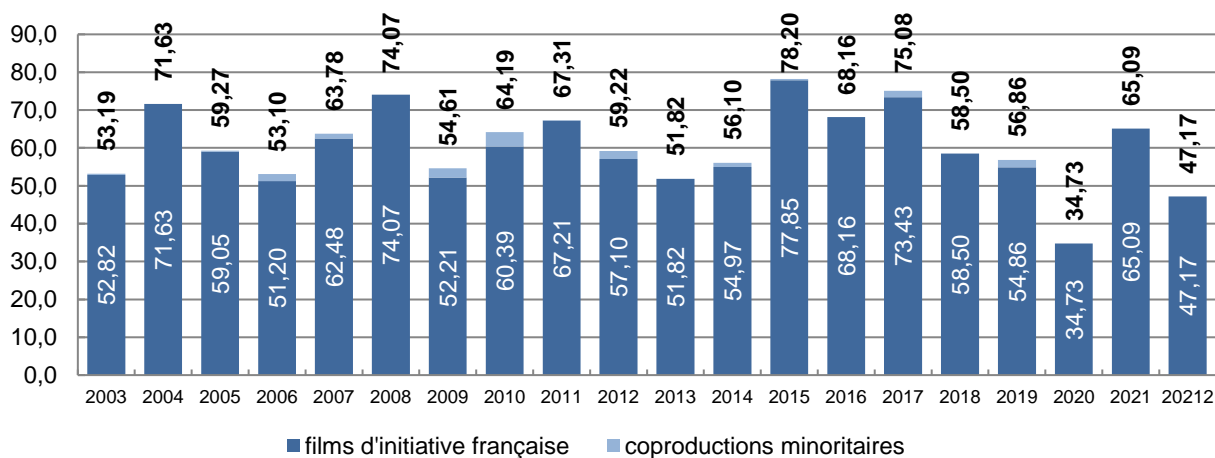
Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes privées en clair : TF1, M6, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story.

Les investissements des chaînes privées en clair atteignent leur plus bas niveau depuis 2000 (41,38 M€), hors année 2020, exceptionnelle en raison de la crise. En 2022, leurs apports s'établissent à 47,17 M€, soit une baisse de 27,5 % par rapport à 2021 et de 25,7 % par rapport à la moyenne observée sur la période 2017-2019.

L'apport moyen est néanmoins en hausse et atteint 2,25 M€ en 2022, soit le niveau le plus élevé depuis 2010 (2,38 M€).

Investissements des chaînes privées en clair¹ (M€)



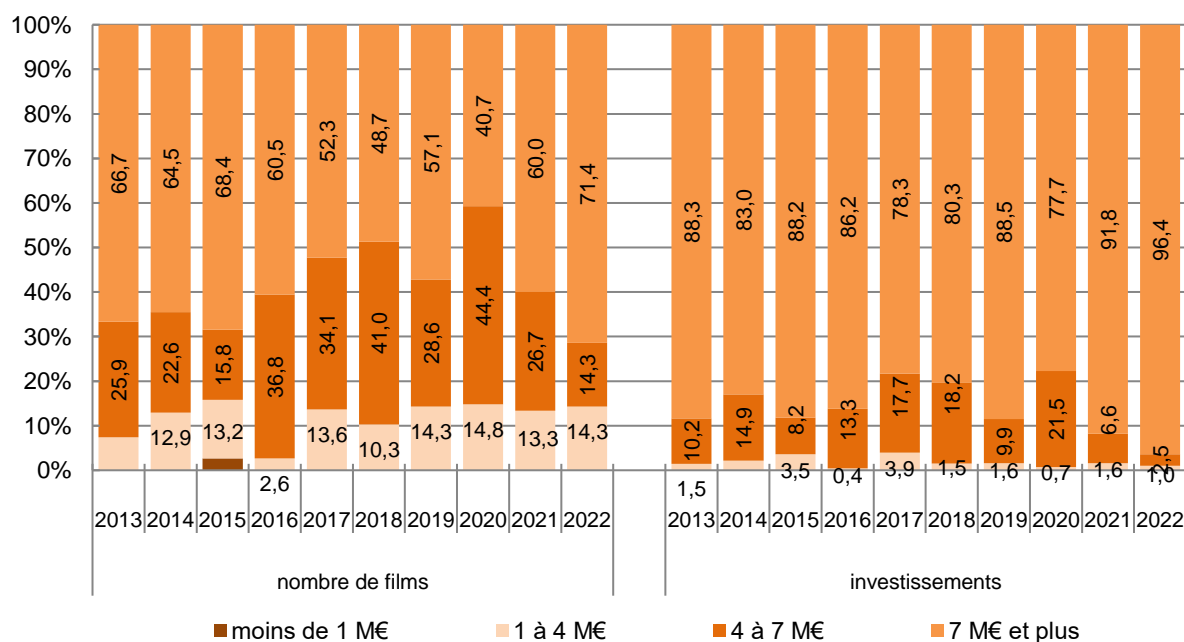
Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes privées en clair : TF1, M6, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story.

Les financements des chaînes privées en clair sont concentrés : en 2022, six films d'initiative française sur les 21 qu'elles financent bénéficient de 50 % de leurs investissements (28,6 % des films d'initiative française qu'elles financent, contre 22,3 % en moyenne sur les dix dernières années).

La part des films d'initiative française à 7 M€ ou plus dans le total des films financés par les chaînes privées en clair atteint 71,4 % en 2022, plus haut niveau depuis 2010 (76,0 %) ; ces films représentent la quasi-totalité de leurs investissements en 2022 (96,4 %). La part des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ diminue à 14,3 %, contre 26,7 % en 2021. Au total, ces chaînes financent 38,5 % des films d'initiative française dont le devis est supérieur à 7 M€, mais aucun film d'initiative française dont le devis est inférieur à 1 M€.

Répartition des films d'initiative française financés par les chaînes privées en clair¹ selon le devis



Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes privées en clair : TF1, M6, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story.



Les investissements des chaînes privées en clair portent très majoritairement sur des préachats : ceux-ci représentent 81,1 % de leurs apports. La part des apports en coproduction s'établit à 18,9 %.

Investissements des chaînes privées en clair¹ (M€)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
préachats	39,79	42,61	60,82	51,46	58,44	44,14	44,97	27,28	49,38	38,27
apports en coproduction	12,03	13,49	17,38	16,70	16,65	14,36	11,89	7,45	15,72	8,90
total	51,82	56,10	78,20	68,16	75,08	58,50	56,86	34,73	65,09	47,17

Source : CNC.

¹ Périmètre des chaînes privées en clair : TF1, M6, C8, W9, TMC, TFX, NRJ12, CStar, Gulli, TF1 Séries Films, 6ter, RMC Story.

c. Les investissements de TF1

En 2022, les interventions de TF1 dans la production cinématographique agréée concernent 11 films, tous d'initiative française. Ses investissements sont stables par rapport à 2021 à 29,55 M€ (+0,4 %), soit le plus haut niveau depuis 2017 (46,90 M€). Ces évolutions sont toutefois à considérer avec prudence compte tenu des remarques méthodologiques mentionnées précédemment.

77,0 % des investissements de TF1 sont effectués en préachats de droits de diffusion en 2022 (68,6 % en 2021).

Les films financés par TF1 présentent un devis moyen élevé à 13,22 M€ en 2022, en nette baisse par rapport à 2021 (21,87 M€, en raison des apports de la chaîne dans plusieurs productions à très haut devis), mais en léger recul de 2,9 % par rapport au devis moyen des films préachetés entre 2017 et 2019. La chaîne consacre, en moyenne, 2,69 M€ à chaque film dans lequel elle investit, contre une moyenne de 2,61 M€ sur la décennie, et couvre, en moyenne, 20,3 % du devis (17,2 % sur la décennie). Ses apports par film s'échelonnent entre 0,35 M€ et 4,50 M€.

En 2022, TF1 investit dans un premier film (*38°5 quai des Orfèvres* de Benjamin Lehrer) et dans un deuxième film (aucun premier film et un deuxième film en 2021). La chaîne n'investit dans aucun film d'animation et aucun documentaire (comme en 2021), à l'instar des dix dernières années.

L'intervention de TF1 dans la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films financés	14	13	18	20	17	9	8	8	8	11
dont FIF*	14	13	18	20	16	9	8	8	8	11
préachats (M€)	28,55	19,75	35,20	34,70	34,35	15,95	16,30	12,85	20,20	22,75
apports en coproduction (M€)	8,85	7,97	11,70	14,30	12,55	6,50	6,40	4,45	9,23	6,80
investissements totaux (M€)	37,40	27,72	46,90	49,00	46,90	22,45	22,70	17,30	29,43	29,55
inv. moyen par film (M€)	2,67	2,13	2,61	2,45	2,76	2,49	2,84	2,16	3,68	2,69
devis des films (M€)	250,85	127,94	216,68	456,64	254,85	109,39	98,60	75,89	174,98	145,42
devis moyen des films (M€)	17,92	9,84	12,04	22,83	14,99	12,15	12,32	9,49	21,87	13,22
taux de couverture (%)	14,9	21,7	21,6	10,7	18,4	20,5	23,0	22,8	16,8	20,3

Source : CNC.

* Films d'initiative française.

d. Les investissements de M6

En 2022, les apports de M6 dans la production agréée concernent six films, tous d'initiative française, contre 12 films en moyenne entre 2017 et 2019. A 13,20 M€, ses apports reculent de 53,2 % par rapport à 2021 et s'établissent à leur niveau le plus bas depuis 2016 (12,25 M€). La chaîne investit en moyenne 19,02 M€ par an sur la dernière décennie. Ces évolutions sont

à considérer avec prudence compte tenu des précautions méthodologiques indiquées précédemment.

M6 consacre 84,1 % de ses investissements à des préachats en 2022 (77,5 % en 2021).

Le devis moyen des films financés par M6 est également en recul à 10,93 M€ en 2022 (14,00 M€ en 2021). La chaîne investit, en moyenne, 2,20 M€ par film, avec un minimum de 0,65 M€ et un maximum de 3,60 M€. Les apports de M6 couvrent en moyenne 20,1 % du devis des films financés, dans la fourchette haute des dernières années.

En 2022, M6 ne finance aucun premier film et un deuxième film (aucun premier film et deux deuxième films en 2021). La chaîne ne finance aucun film d'animation et aucun film documentaire en 2022 (comme en 2021 ; en 2019, la chaîne a financé le film d'animation *Vaillante*).

L'intervention de M6 dans la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films financés	5	11	10	5	10	14	12	6	12	6
dont FIF*	5	10	10	5	10	14	11	6	12	6
préachats (M€)	8,25	18,28	19,23	10,35	12,70	19,70	20,54	8,20	21,85	11,10
apports en coproduction (M€)	2,23	4,80	5,22	1,90	2,55	6,71	5,40	2,70	6,35	2,10
investissements totaux (M€)	10,48	23,08	24,45	12,25	15,25	26,41	25,94	10,90	28,20	13,20
inv. moyen par film (M€)	2,10	2,10	2,44	2,45	1,53	1,89	2,16	1,82	2,35	2,20
devis des films (M€)	102,01	174,08	116,11	70,31	73,59	154,06	145,63	57,30	167,96	65,60
devis moyen des films (M€)	20,40	15,83	11,61	14,06	7,36	11,00	12,14	9,55	14,00	10,93
taux de couverture (%)	10,3	13,3	21,1	17,4	20,7	17,1	17,8	19,0	16,8	20,1

Source : CNC.

* Films d'initiative française.

e. Les investissements de France 2 et France 3

Les financements de France Télévisions dans la production reculent de 15,7 % par rapport à 2021 à 57,53 M€ et se répartissent sur 56 films en 2022 (73 en 2021), contre 64 films en moyenne entre 2017 et 2019. Si les investissements de France 3 reculent nettement de 41,4 % en 2022, ceux de France 2 progressent de 4,0 % par rapport au niveau déjà élevé de 2021. Ces évolutions sont toutefois à considérer avec prudence compte tenu des remarques méthodologiques mentionnées précédemment.

En 2022, France 2 finance ainsi 36 films, dont 35 d'initiative française et un film majoritaire étranger (*The Old Oak* de Ken Loach), à hauteur de 40,25 M€ (+4,0 %) pour un volume de films en baisse de 10,0 %. 56,1 % des investissements de France 2 sont effectués en préachats de droits de diffusion (53,2 % en 2021).

Les films financés par France 2 présentent un devis moyen à 7,18 M€ en 2022, en hausse de 27,9 % par rapport à 2021, mais en recul de 7,4 % par rapport à la moyenne des devis entre 2017 et 2019. La chaîne finance des films aux devis variés : 16 films d'initiative française à devis supérieur ou égal à 7 M€ et 10 films à devis inférieur à 4 M€.

France 2 consacre, en moyenne, 1,12 M€ à chaque film dans lequel elle investit, soit une hausse de 15,5 % par rapport à 2021. Les investissements de France 2 couvrent les devis à hauteur de 15,6 %, en recul par rapport à 2021 mais à un niveau qui reste élevé par rapport aux années d'avant-crise (13,1 % entre 2017 et 2019). Ses apports par film s'échelonnent entre 0,16 M€ et 3,15 M€ en 2022.

En 2022, France 2 préfinance cinq premiers films et six deuxième films (sept premiers films et 11 deuxième films en 2021). France 2 ne finance aucun film d'animation en 2022 (comme en 2021) et trois films documentaires (deux en 2021).

L'intervention de France 2 dans la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films financés	24	27	48	30	32	36	35	30	40	36
dont FIF*	22	25	45	30	32	33	35	30	39	35
préachats (M€)	12,00	13,88	23,28	16,23	21,92	16,35	17,01	17,99	20,60	22,56
apports en coproduction (M€)	10,97	12,98	23,28	14,83	17,00	16,35	16,18	15,07	18,12	17,69
investissements totaux (M€)	22,96	26,85	46,55	31,05	38,92	32,70	33,18	33,06	38,71	40,25
inv. moyen par film (M€)	0,96	0,99	0,97	1,04	1,22	0,91	0,95	1,10	0,97	1,12
devis des films (M€)	182,64	174,78	314,07	211,37	270,77	288,10	240,29	205,65	224,63	258,57
devis moyen des films (M€)	7,61	6,47	6,54	7,05	8,46	8,00	6,87	6,85	5,62	7,18
taux de couverture (%)	12,6	15,4	14,8	14,7	14,4	11,4	13,8	16,1	17,2	15,6

Source : CNC.

* Films d'initiative française.

France 3 intervient dans le financement de 22 films agréés en 2022 (-11 films par rapport à 2021), dont 20 d'initiative française (-12 films), soit le plus faible niveau de la décennie. Sa contribution s'établit à 17,29 M€, en baisse de 41,4 % par rapport à 2021 et également le niveau d'apports le plus bas depuis 2006 (14,60 M€). 52,5 % des investissements de France 3 sont effectués en préachats de droits de diffusion en 2022 (53,5 % en 2021).

Les films financés par France 3 présentent un devis moyen en hausse par rapport à 2022 à 6,44 M€ (+9,9 % par rapport à 2021). France 3 finance sept films à moins de 4 M€, sept films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ et six films à devis supérieur ou égal à 7 M€.

La chaîne consacre, en moyenne, 785,8 K€ à chaque film dans lequel elle investit. Ses investissements couvrent 12,2 % des devis des films financés. Les apports de France 3 par film s'échelonnent entre 0,25 M€ et 1,40 M€.

En 2022, France 3 finance cinq premiers films et six deuxièmes films (cinq premiers films et 11 deuxièmes films en 2021). France 3 investit dans deux films d'animation en 2022 (trois en 2021) et aucun film documentaire (deux en 2021).

L'intervention de France 3 dans la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films financés	24	33	26	23	35	29	32	24	33	22
dont FIF*	22	30	25	23	32	29	31	23	32	20
préachats (M€)	10,74	12,55	12,53	9,91	15,52	11,79	11,81	8,96	15,78	9,08
apports en coproduction (M€)	8,30	11,12	10,43	8,11	11,96	9,72	10,57	8,65	13,73	8,21
investissements totaux (M€)	19,04	23,67	22,96	18,02	27,48	21,51	22,38	17,61	29,51	17,29
inv. moyen par film (M€)	0,79	0,72	0,88	0,78	0,79	0,74	0,70	0,73	0,89	0,79
devis des films (M€)	140,05	139,75	142,45	146,40	237,90	194,53	208,60	148,29	193,17	141,57
devis moyen des films (M€)	5,84	4,23	5,48	6,37	6,80	6,71	6,52	6,18	5,85	6,44
taux de couverture (%)	13,6	16,9	16,1	12,3	11,6	11,1	10,7	11,9	15,3	12,2

Source : CNC.

* Films d'initiative française.

f. Les investissements d'Arte France

Arte, en tant que chaîne relevant d'un traité franco-allemand, n'a pas d'obligation contrairement aux autres chaînes. Néanmoins, la chaîne prend volontairement des engagements en faveur de la production cinématographique.

En 2022, les interventions d'Arte France dans la production cinématographique agréée concernent 16 films dont 12 d'initiative française, contre une moyenne de 23 films, dont 17 d'initiative française entre 2017 et 2019. Ses investissements s'établissent à 6,55 M€ en 2022, en recul de 38,5 % par rapport à 2021 et de 28,1 % par rapport à la moyenne de ses apports entre 2017 et 2019. 31,5 % des investissements d'Arte France sont effectués en préachats de droits de diffusion en 2022 (33,7 % sur les dix dernières années).

Les films financés par Arte France présentent un devis moyen de 4,79 M€ en 2022, soit le plus haut niveau enregistré. La chaîne consacre, en moyenne, 409,1 K€ à chaque film dans lequel elle investit, comme en 2021 (409,6 K€). Ses investissements couvrent, en moyenne, 8,5 % du devis, un niveau en baisse par rapport à la moyenne de ces dix dernières années (11,0 %) et ses apports par film s'échelonnent entre 0,15 M€ et 0,60 M€.

En 2022, Arte France préfinance cinq premiers films et deux deuxièmes films (deux premiers films et un deuxième film en 2021). Arte France investit dans un film d'animation en 2022 (aucun en 2021) et dans trois documentaires (deux en 2021).

L'intervention de Arte France dans la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films financés	25	15	26	21	24	23	23	18	26	16
dont FIF*	17	10	20	14	17	17	16	14	17	12
préachats (M€)	2,98	2,10	3,65	2,43	3,20	2,93	2,74	2,39	3,32	2,06
apports en coproduction (M€)	4,70	4,50	6,26	4,31	6,79	5,40	6,26	4,65	7,33	4,49
investissements totaux (M€)	7,67	6,60	9,91	6,74	9,99	8,33	9,00	7,04	10,65	6,55
inv. moyen par film (M€)	0,31	0,44	0,38	0,32	0,42	0,36	0,39	0,39	0,41	0,41
devis des films (M€)	74,47	63,84	64,47	68,09	77,67	70,77	89,43	68,33	97,17	76,57
devis moyen des films (M€)	2,98	4,26	2,48	3,24	3,24	3,08	3,89	3,80	3,74	4,79
taux de couverture (%)	10,3	10,3	15,4	9,9	12,9	11,8	10,1	10,3	11,0	8,5

Source : CNC.

* Films d'initiative française.

g. Les investissements des chaînes de la TNT gratuite (hors chaînes historiques)

En 2022, 16 films sont préachetés par les nouvelles chaînes de la TNT gratuite (C8, CStar, TMC et W9), tous d'initiative française (27 films en 2021 et 37 films en moyenne entre 2017 et 2019). Ces chaînes apportent 4,42 M€ (7,47 M€ en 2021), soit 276,3 K€ par film en moyenne, un investissement moyen stable par rapport à 2021 (276,7 K€) et en léger retrait par rapport à la moyenne de 2017-2019 (283,4 K€). Leurs investissements couvrent, en moyenne, 2,7 % des devis des films qu'elles préachètent en 2022, contre 3,0 % en 2021.

En 2022, seulement quatre chaînes de la TNT gratuite investissent dans la production cinématographique (cinq chaînes en 2021). TMC redevient en 2022 la chaîne la plus active en termes d'apports financiers et de nombre de films préachetés, devant W9. Elle investit dans huit films, tous d'initiative française, pour 2,73 M€.

Interventions des chaînes de la TNT gratuite dans la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films										
C8	6	10	12	12	19	13	6	11	8	4
France 4	-	-	2	6	1	2	2	-	-	-
TFX	-	-	4	4	3	2	5	1	-	-
TMC	5	8	10	9	10	10	10	10	8	8
W9	5	7	7	5	13	11	11	6	11	4
autres chaînes ¹	2	-	1	1	1	5	1	2	2	1
total	18	28	35	33	43	38	30	27	27	16
investissements (M€)										
C8	2,24	2,40	2,61	2,76	6,57	4,30	1,53	2,15	1,97	0,53
France 4	-	-	0,21	0,66	0,30	0,18	0,18	-	-	-
TFX	-	-	0,25	0,35	0,30	0,35	1,00	0,20	-	-
TMC	0,70	1,40	1,47	1,90	2,30	2,05	2,65	2,85	2,53	2,73
W9	0,90	1,20	2,28	1,70	3,70	2,38	2,90	1,25	2,83	1,15
autres chaînes ¹	0,15	-	0,10	0,03	0,06	0,58	0,14	0,08	0,15	0,01
total	3,99	5,30	7,16	7,60	13,23	9,84	8,40	6,53	7,47	4,42
investissement moyen par film (K€)										
C8	373,3	240,0	217,1	230,0	345,8	330,8	254,2	195,5	246,3	132,5
France 4	-	-	105,0	110,0	300,0	90,0	90,0	-	-	-
TFX	-	-	62,5	87,5	100,0	175,0	200,0	200,0	-	-
TMC	140,0	175,1	147,0	211,1	230,0	205,0	265,0	285,0	315,6	341,3
W9	180,0	171,4	325,3	340,0	284,6	216,4	263,6	208,3	256,8	287,5
autres chaînes ¹	75,0	-	100,0	30,0	60,0	115,0	140,0	80,0	75,0	10,0
total	221,7	189,3	204,6	230,3	307,7	258,8	279,8	241,9	276,7	276,3

¹ 6ter, CStar, France 5, France Ô, Gulli, NRJ12 et RMC Story.
Source : CNC.

Parmi les 16 films préachetés par les chaînes de la TNT gratuite en 2022, 15 font l'objet d'un financement par un diffuseur payant pour la première fenêtre dont 13 également pour la deuxième fenêtre. Les quatre films préachetés par C8 le sont également par Canal+. Un film financé par une chaîne de la TNT n'est pas préacheté par un diffuseur payant en 2022 : *Jeff Panacloc begins* de Pierre-François Martin-Laval.

14 films sont financés par une chaîne historique en clair. Tous les films préachetés par TMC et W9 sont également financés par TF1 et M6 respectivement.

G. Les films sans financement de diffuseur

Note méthodologique : est exclu de cette analyse le film Miraculous - le film, dont le diffuseur n'a pas été communiqué au moment de l'obtention de l'agrément des investissements et dont le devis est le plus élevé des films agréés en 2022.

En 2022, 66 films d'initiative française ne bénéficient d'aucun financement d'un diffuseur, soit 31,7 % des films d'initiative française agréés, contre 26,0 % en 2021 et 31,8 % entre 2017 et 2019.

36,4 % d'entre eux sont des premiers films et 16,7 % des deuxièmes films. 39,4 % des films d'initiative française sans apport de diffuseur sont des coproductions internationales. 34 sont des documentaires, soit 79,1 % de l'ensemble des documentaires d'initiative française de l'année (77,4 % sur la décennie). Aucun des films ayant obtenu directement l'agrément de production n'a bénéficié d'apport de diffuseur.

12 films d'initiative française non financés par les diffuseurs bénéficient de l'avance sur recettes avant réalisation. Par ailleurs, huit films d'initiative française sans diffuseur sont financés par au moins une SOFICA en 2022.

En 2022, la grande majorité des films d'initiative française sans financement de diffuseur présente des devis inférieurs à 1 M€ (68,2 %). Le devis moyen des films d'initiative française sans financement de diffuseur s'établit à 1,12 M€ (0,82 M€ en 2021), contre 4,40 M€ pour l'ensemble des films d'initiative française.

Films agréés sans financement de diffuseur

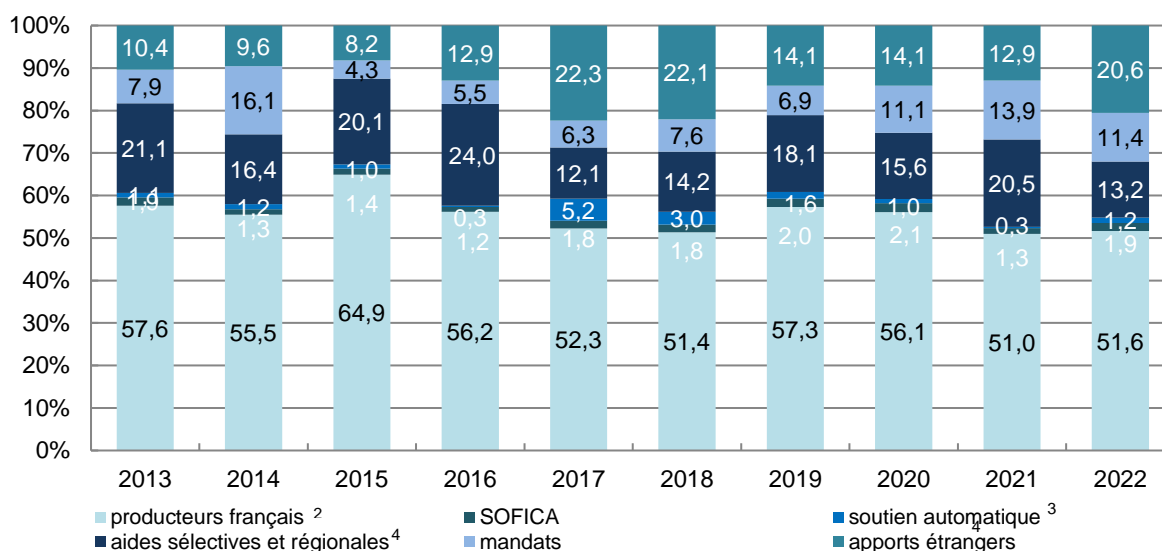
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
films agréés sans diffuseur	108	115	109	118	107	125	130	106	119	127
% du total des films agréés	40,1	44,6	36,3	41,7	35,7	41,7	43,2	44,7	35,0	44,3
FIF* sans diffuseur	68	77	66	71	57	78	87	71	69	66
% du total des FIF*	32,7	37,9	28,2	32,1	25,7	32,9	36,3	37,8	26,0	31,7

Source : CNC. Est exclu de cette analyse le film *Miraculous - le film*, dont le diffuseur n'était pas indiqué au moment de l'obtention de l'agrément des investissements.

*FIF : films d'initiative française.

Les films d'initiative française sans diffuseur sont largement financés par les producteurs français. Ces derniers couvrent au global 51,6 % des devis de ces films en 2022, contre 39,5 % tous films d'initiative française confondus. Les aides publiques (aides sélectives + aides régionales + aides automatiques) sont généralement la deuxième source française de financement des films d'initiative française sans diffuseur : elles couvrent 14,4 % des devis de ces films en 2022.

Financement des films d'initiative française sans financement de diffuseur (%)¹



Source : CNC.

¹ Est exclu de cette analyse le film *Miraculous - le film*, dont le diffuseur n'était pas indiqué au moment de l'obtention de l'agrément des investissements.

² Le poste des apports des producteurs français est calculé par déduction : devis – somme des financements identifiés.

³ Soutien automatique mobilisé sur les films au cours de l'année de leur agrément.

⁴ Aides régionales incluant les apports du CNC.

En 2022, 59,1 % des films d'initiative française ne bénéficient pas du financement d'une chaîne en clair. Le devis moyen des films d'initiative française sans financement d'une chaîne en clair s'élève à 1,97 M€.

35,1 % des films d'initiative française ne sont préachetés par aucun diffuseur payant. Le devis moyen des films d'initiative française sans financement d'un diffuseur payant s'élève à 2,08 M€.

H. L'intervention des SOFICA

Définition

Les SOFICA (sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle) ont été créées par la loi du 11 juillet 1985. Ce sont des sociétés qui collectent des fonds auprès de particuliers

et qui les investissent exclusivement dans le secteur de la production et la distribution cinématographique et audiovisuelle.

Depuis la réforme du dispositif en 2017, les personnes physiques qui souscrivent des parts de SOFICA bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 48 %, à la double condition que les SOFICA investissent au moins 10 % de leur collecte dans le capital de sociétés de réalisation (financement du développement de projets), et qu'elles investissent au moins 10 % de leur collecte soit dans le développement de séries audiovisuelles, soit sous forme de contrat d'association à la production en contrepartie de droits exclusivement export. Les souscripteurs sont tenus de conserver les parts souscrites durant 5 ans pour bénéficier de cette réduction d'impôt.

Les investissements des SOFICA peuvent prendre la forme de versements en numéraire réalisés par contrats d'association à la production (mode d'intervention le plus fréquent) et à la distribution (dans la limite de 15 % des investissements), contrôlés par le CNC (investissements sur des œuvres agréées), ou de souscription au capital de sociétés ayant pour activité exclusive la réalisation d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées (conventions de développement). Les investissements des SOFICA ne peuvent excéder 50 % des financements d'une même œuvre. Les contrats doivent être signés avant le début des prises de vues (ou la sortie en salle pour les investissements en distribution). Les SOFICA doivent investir dans des œuvres agréées réalisées en langue française. Par ailleurs, elles peuvent investir, dans la limite de 20 % de leur enveloppe, dans des œuvres de coproduction réalisées dans la langue du coproducteur majoritaire issu d'un pays européen ou partie d'un accord intergouvernemental de coproduction avec la France.

Les SOFICA ne sont ni des coproducteurs (pas d'accès au soutien automatique), ni des distributeurs, ni des diffuseurs ; en contrepartie de leurs investissements, elles bénéficient de droits à recettes sur l'exploitation future des œuvres. Depuis 2005, les SOFICA signent chaque année une charte professionnelle définissant les règles d'investissement dans la production et la distribution indépendante.

En raison du périmètre retenu dans le cadre de cette étude, ces montants peuvent différer de ceux publiés dans le Bilan des investissements des SOFICA.

Les SOFICA sont intervenues dans le financement de 108 films agréés en 2022, contre 129 films en 2021 et 113 films en moyenne entre 2017 et 2019. L'investissement moyen des SOFICA par film s'établit à 307,1 K€, un montant en hausse de 6,1 % par rapport à 2021. Il couvre, en moyenne, 6,9 % du devis des films concernés (7,4 % en 2021).

Le devis moyen des films dans lesquels investissent les SOFICA est de 4,47 M€ en 2022, contre 3,89 M€ en 2021 et 4,82 M€ en moyenne entre 2017 et 2019.

Intervention des SOFICA dans la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
films financés par les SOFICA	99	103	112	97	116	106	116	96	129	108
dont films d'initiative française	91	89	101	90	103	101	108	90	120	93
investissements des SOFICA (M€)	32,89	33,99	36,73	31,70	44,04	34,81	34,11	29,87	37,33	33,16

Source : CNC.

13 SOFICA sont actives en 2022 (12 en 2021, nombre stable par rapport à la période avant-Covid). La concentration de leur intervention est plus forte qu'avant la crise : les trois SOFICA les plus actives (Cinémage, Sofitvcine et Indéfilms) assurent 43,1 % de l'investissement total à destination des œuvres cinématographiques en 2022, contre 39,8 % en 2021 et 40,8 % en moyenne entre 2017 et 2019.

Les SOFICA actives en 2022¹

SOFICA	interventions	apports (M€)
1 Cinéimage	44	6,66
2 Sofitvcine	19	3,88
3 Indéfilms	37	3,76
4 Palatine Etoile	21	2,94
5 La Banque Postale Image	24	2,87
6 Cofinova	24	2,85
7 SG Image	24	2,30
8 Cinécap	22	2,25
9 Cinéventure	22	1,87
10 Cineaxe	20	1,77
11 Cofimage	18	1,74
12 Entourage Sofica	3	0,20
13 Soficinema	1	0,08

Source : CNC.

¹ Plusieurs SOFICA peuvent intervenir pour le financement d'une même œuvre.

91,7 % des films financés par les SOFICA en 2022 ont un devis inférieur à 8 M€. Les films à moins de 4 M€ représentent 61,1 % des films financés par au moins une SOFICA en 2022. Les SOFICA investissent dans sept films à 10 M€ ou plus (deux de plus par rapport à 2021).

En 2022, 77,1 % des investissements des SOFICA dans les films agréés concernent les films à moins de 8 M€ (91,1 % en 2021). 35,2 % des montants versés sont alloués à la production des films dont le devis est inférieur à 4 M€ (36,4 % en 2021) et 21,3 % à la production des films à 10 M€ et plus (8,1 % en 2021).

29 premiers films sont financés par des SOFICA en 2022. Les investissements consacrés aux premiers films s'élèvent à 4,48 M€, soit 13,5 % du montant total investi par les SOFICA. En 2022, les SOFICA financent 103 films réalisés en langue française. 54,6 % des films dans lesquels elles interviennent ne sont pas financés par une chaîne en clair. Les SOFICA financent 40 films bénéficiaires de l'avance sur recettes avant réalisation (11 premiers films et neuf deuxième films) pour un montant global de 8,58 M€.

I. Le financement des films par les mandats d'exploitation

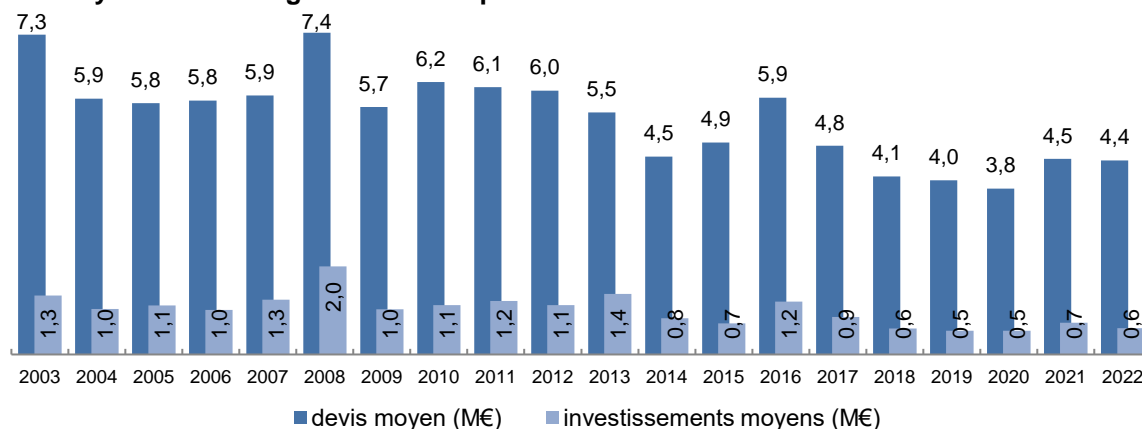
Dans le but de financer la production, les droits d'exploitation d'un film sur les différents supports de diffusion peuvent être cédés en amont de la production et donner lieu à des avances financières. Les mandats correspondants, qui concernent essentiellement l'exploitation en salles, l'édition vidéo et l'exploitation sur les marchés étrangers en dehors des pays coproducteurs, ne constituent pas des financements encadrés pour lesquels la transmission d'informations au CNC est obligatoire. Toutefois, ils sont le plus souvent mentionnés dans les dossiers de demande d'agrément des investissements comme éléments prévus pour le montage financier des projets.

Afin d'améliorer la précision de l'analyse, un enrichissement des données a été réalisé. Les informations relatives aux mandats de distribution en salles ont pu être complétées à partir des plans de financement définitifs des œuvres remis au CNC au moment de la procédure d'agrément de production et par les dossiers de mobilisation en minimum garanti du soutien automatique des distributeurs. En ce qui concerne les mandats étrangers, l'ADEF (Association des exportateurs de films) a transmis à la direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC des informations complémentaires.

La fermeture des salles pendant 162 jours en 2020 puis pendant 138 jours en 2021 en France (ainsi que dans la plupart des pays du monde) avait fortement impacté l'activité des distributeurs, qu'il s'agisse de leurs engagements financiers sur des mandats de distribution en salles en France ou de l'exploitation à l'international de leurs films. Après avoir connu un rebond très marqué en 2021, les investissements sous forme de mandats pour l'exploitation en salles, en vidéo ou à l'étranger reculent de 28,1 %. Ils s'établissent à 131,69 M€, un montant en baisse de 18,3 % par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019, soit une baisse plus marquée que celle du nombre de films bénéficiaires (-9,8 %). Ces mandats concernent 218 films agréés. 76,0 % des films agréés et 80,8 % des films d'initiative française de 2022 reçoivent ainsi un

préfinancement des distributeurs en salles et/ou des éditeurs vidéo et/ou des exportateurs de films (respectivement 74,4 % et 78,9 % en 2021, et 80,5 % et 81,4 % entre 2017 et 2019). En moyenne, l'ensemble des mandats couvrent 13,6 % des devis des films concernés en 2022, contre 16,2 % en 2021 et 15,6 % en moyenne entre 2017 et 2019.

Devis moyen des films agréés financés par les mandats



Source : CNC.

Les mandats d'exploitation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films concernés	198	189	223	219	241	246	238	176	253	218
dont FIF ¹	157	156	182	176	184	195	190	144	209	168
montant total (M€)	273,76	156,59	157,91	264,63	207,50	146,44	129,74	95,22	183,15	131,69
moyenne par film (M€)	1,38	0,83	0,71	1,21	0,86	0,60	0,55	0,54	0,72	0,60
devis moyen des films concernés (M€)	5,54	4,53	4,85	5,88	4,77	4,07	3,99	3,79	4,48	4,44

Source : CNC.

¹ FIF : films d'initiative française.

En 2022, les mandats d'exploitation concernent 52,9 % des films agréés dont le devis est inférieur à 1 M€, 82,0 % des films dont le devis est compris entre 1 M€ et 4 M€, 86,7 % des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ et 82,6 % des films à 7 M€ et plus.

a. Les mandats groupés

Dans le financement de la production cinématographique, il existe des mandats dits « groupés », qui couvrent plusieurs catégories de droits d'exploitation sans qu'il soit possible d'attribuer une valeur à chaque type de droits. Pour les films concernés, le montant des mandats est déclaré en une seule valeur avec mention des différents droits couverts.

En 2022, 38,68 M€ ont été investis sous forme de mandats groupés (soit une baisse de 44,6 % par rapport à 2021 et de 50,5 % par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019) dans 80 films agréés (27,9 % des films agréés) dont 68 d'initiative française (32,7 % des films d'initiative française agréés). Les mandats groupés représentent 29,4 % du total des mandats en 2022. Ils couvrent, en moyenne, 8,9 % des devis des films concernés en 2022 (11,8 % en 2021).

Ces mandats concernent des films aux devis élevés. Seulement 8,8 % des films agréés à devis inférieur à 1 M€ font l'objet d'un mandat groupé en 2022, une part qui monte à 40,0 % des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ et 50,0 % des films dont le devis est supérieur à 7 M€.

Les mandats groupés

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films concernés	106	99	120	121	139	133	113	67	92	80
dont FIF ²	87	85	102	102	117	115	103	62	89	68
montant total (M€)	90,75	66,00	79,95	113,00	98,50	72,17	63,78	41,53	69,78	38,68
moyenne par film (K€)	856,2	666,6	666,2	933,9	708,7	542,7	564,4	619,8	758,5	483,5
devis moyen des films concernés (M€)	5,89	5,06	5,40	5,73	5,25	4,76	5,12	4,77	6,45	5,41

Source : CNC.

¹ FIF : films d'initiative française.

b. Les mandats de distribution en salles

Mandats groupés inclus, 197 films bénéficient d'un mandat d'exploitation en salles en 2022. Par ailleurs, certaines sociétés s'engagent pour la distribution en salles d'un film dès sa phase de production mais sans investir de minimum garanti. 32 films sont dans ce cas en 2022.

A l'exclusion des mandats groupés, les distributeurs de films en salles investissent 20,09 M€ dans la production des films agréés en 2022, un montant en recul de 35,8 % par rapport à 2021, mais de seulement 1,9 % par rapport à la moyenne observée entre 2017 et 2019. Les minima garantis concernent 119 films dont 87 d'initiative française en 2022, soit 41,5 % des films agréés dans l'année et 41,8 % des films d'initiative française agréés.

En moyenne, les distributeurs investissent 168,8 K€ par film financé en 2022, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 2014 (159,2 K€). Cette moyenne masque toutefois une forte concentration des investissements sur quelques films. 12 films bénéficient d'un mandat de distribution en salles dont le montant est supérieur ou égal à 500 K€ : ils concentrent 53,9 % des apports totaux des distributeurs en 2022. A l'inverse, 80 films bénéficient d'un mandat inférieur ou égal à 100 K€ (54 films en moyenne entre 2017 et 2019).

Les films bénéficiant d'un mandat pour la distribution en salles présentent un devis moyen de 3,83 M€ en 2022. Les mandats de distribution en salles couvrent, en moyenne, 4,4 % des devis des films concernés en 2022.

Les distributeurs financent des films aux devis variés. 38,2 % des films agréés à devis inférieur à 1 M€ font l'objet d'un mandat salles (hors mandat groupé) en 2022, 47,7 % des films dont le devis est compris entre 1 M€ et 4 M€, 44,4 % des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ et 26,1 % des films dont le devis est supérieur ou égal à 7 M€.

Les mandats de distribution en salles

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films concernés	74	76	88	89	87	91	105	86	137	119
dont FIF ²	58	62	71	70	62	68	77	69	106	87
montant total (M€)	16,07	12,10	19,35	26,82	21,54	19,38	20,48	22,36	31,28	20,09
moyenne par film (K€)	217,1	159,2	219,9	301,4	247,6	213,0	195,0	260,0	228,3	168,8
devis moyen des films concernés (M€)	4,65	3,62	3,90	6,23	4,32	3,35	2,98	3,25	3,41	3,83

Source : CNC.

¹ FIF : films d'initiative française.

c. Les mandats vidéo

Mandats groupés inclus, 97 films bénéficient d'un mandat de commercialisation en vidéo, soit 33,8 % de l'ensemble des films agréés.

A l'exclusion des mandats groupés, les éditeurs vidéo financent la production de 17 films agréés en 2022, dont 14 d'initiative française, pour un montant total de 2,05 M€. En moyenne, ils apportent 120,4 K€ par film, soit 1,8 % du devis.

En 2022, pour la première fois depuis 2018, un film a bénéficié d'un mandat vidéo dont le montant est supérieur à 1 M€, et qui représente 65,0 % du total.

Les 17 films bénéficiant d'un mandat pour l'exploitation en vidéo valorisé (hors mandats groupés) présentent un devis moyen élevé à 6,66 M€ en 2022. S'ils privilégient les films à budget élevé, les éditeurs vidéo financent des films dans toutes les tranches de devis. 7,4 % des films agréés à devis inférieur à 1 M€ font l'objet d'un mandat vidéo en 2022, 4,7 % des films dont le devis est compris entre 1 M€ et 4 M€, 4,4 % des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ et 8,7 % des films dont le devis est supérieur à 7 M€.

Les mandats vidéo

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films concernés	37	32	44	47	34	28	20	13	34	17
dont FIF ²	31	31	38	44	30	25	18	12	29	14
montant total (M€)	7,31	6,96	6,37	11,98	4,98	3,58	0,86	0,95	2,05	2,05
moyenne par film (K€)	197,5	217,5	144,8	254,9	146,6	127,9	43,2	72,9	60,4	120,4
devis moyen des films concernés (M€)	6,61	6,38	5,81	9,64	6,09	4,46	3,16	4,21	3,89	6,66

Source : CNC.

¹ FIF : films d'initiative française.

d. Les mandats étrangers

Les mandats étrangers concernent la commercialisation des films sur les marchés hors des pays coproducteurs.

Mandats groupés inclus, 154 films disposent d'un mandat d'exportation (contre 181 en 2021 et 185 en moyenne entre 2017 et 2019). Par ailleurs, certaines sociétés s'engagent pour l'exportation d'un film dès sa phase de production mais sans investir de minimum garanti. 54 films sont dans ce cas en 2022.

A l'exception des mandats groupés, 138 films, dont 104 d'initiative française, bénéficient de mandats pour l'exploitation à l'étranger en 2022. Ceux-ci représentent un investissement global de 68,28 M€, un montant en baisse de 11,0 % par rapport à 2021, mais en hausse de 15,7 % par rapport à la moyenne des sommes investies entre 2017 et 2019. Les apports en mandats étrangers atteignent 494,8 K€ par film en 2022, soit 9,8 % du devis des films concernés, plus haut niveau depuis 2017 (9,8 % également).

Les mandats étrangers apparaissent également concentrés sur quelques films. En 2022, 11 films bénéficient d'un mandat étranger dont le montant est supérieur ou égal à 1 M€ : ils totalisent 73,2 % des mandats.

Les 138 films bénéficiant d'un mandat pour l'exploitation à l'étranger présentent un devis moyen à 5,04 M€ en 2022 (comme en 2021). Les exportateurs financent des films dans toutes les tranches de devis (bien que moins présents sur les films à petit budget) : 26,5 % des films agréés à devis inférieur à 1 M€, 51,6 % des films dont le devis est compris entre 1 M€ et 4 M€, 55,6 % des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€, et 63,0 % des films dont le devis est supérieur ou égal à 7 M€.

Les mandats étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films concernés	98	87	130	129	168	174	158	107	166	138
dont FIF ²	78	67	101	104	130	137	121	79	135	104
montant total (M€)	159,08	71,24	52,25	111,15	81,97	50,51	44,49	29,92	76,73	68,28
moyenne par film (K€)	1 623,3	818,8	401,9	861,6	487,9	290,3	281,6	279,6	462,2	494,8
devis moyen des films concernés (M€)	7,25	5,55	5,36	6,79	4,97	4,23	4,44	4,15	5,04	5,04

Source : CNC.

¹ FIF : films d'initiative française.

J. Les investissements de soutien financier (aide automatique)

a. Le soutien automatique mobilisé dans l'année

Dans cette partie, le soutien automatique comptabilisé est celui effectivement mobilisé dans l'année par les producteurs (année = année de mobilisation). Ce soutien sert au financement de la production d'œuvres de long métrage ayant reçu un agrément des investissements dans l'année ou ultérieurement, de courts métrages ou d'œuvres en phase de préparation et n'ayant pas encore reçu l'agrément des investissements.

300 entreprises de production cinématographique ont mobilisé 76,77 M€ de soutien automatique, majorations comprises. Le soutien investi dans la production en amont (hors règlement des créances privilégiées et hors majorations) s'élève à 59,56 M€ en 2022, contre 62,51 M€ en 2021.

43,3 % du soutien est mobilisé par dix sociétés : Pathé Films, TF1 Films Production, M6 Films, France 2 Cinéma, Gaumont, SND, Radar Films, Eskwad, Sofinergie Capac, Pan-Européenne. Les autres principaux bénéficiaires du soutien constituent un noyau central de 20 sociétés qui totalisent 20,2 % du soutien total mobilisé en 2022.

Consommation de soutien financier automatique par les producteurs

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
soutien investi hors majorations (M€)	45,54	50,95	40,95	48,02	61,62	62,48	61,71	43,75	62,51	59,56
soutien investi avec majorations (M€)	55,88	63,14	50,77	59,60	75,96	77,31	75,68	54,90	87,88	76,77
sociétés concernées	199	209	231	234	257	273	288	255	361	300

Source : CNC.

b. Le soutien automatique mobilisé sur les films agréés

Dans cette partie, le soutien automatique comptabilisé est celui mobilisé par les producteurs pour le financement d'œuvres de long métrage ayant reçu un agrément des investissements au cours de l'année (année = année d'agrément des films). La mobilisation de soutien peut être antérieure ou postérieure à l'année d'agrément.

Les producteurs français ont mobilisé 20,65 M€ de soutien automatique en 2022 pour le financement de 87 films agréés au total.

Soutien automatique à la production cinématographique agréée

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films concernés	115	123	136	115	139	143	139	104	155	87
dont FIF*	109	117	128	105	129	134	132	99	149	77
mobilisation totale (M€)	58,57	42,07	49,25	53,47	67,80	68,51	65,54	40,53	84,32	20,65
dont mobilisation dans l'année (M€)	29,68	26,37	26,15	26,74	41,09	37,40	31,36	13,69	40,65	19,55

Source : CNC.

*FIF : films d'initiative française

K. Les films bénéficiaires de l'avance sur recettes

a. L'avance sur recettes avant réalisation

Les données analysées ci-dessous correspondent aux montants d'avance sur recettes effectivement mobilisés pour les films agréés de chaque année et intègrent également des reports. Ces données sont différentes des montants prévisionnels figurant dans la loi de finances ou des montants d'aides accordées chaque année par la commission d'aide concernée.

En 2022, 56 films sont produits avec l'aide en amont de l'avance sur recettes, dont cinq coproductions minoritaires françaises (64 films au total en 2021 et 50 films en moyenne entre 2017 et 2019). Les films d'initiative française aidés par l'avance sur recettes représentent 24,5 % de l'ensemble des films d'initiative française agréés en 2022, contre 22,6 % des films de 2021 et 20,3 % des films d'initiative française agréés entre 2017 et 2019.

32,1 % des films bénéficiaires de l'avance sur recettes avant réalisation sont des premiers films (18 films, dont 17 d'initiative française). 11 deuxièmes films ont également reçu l'avance avant réalisation en 2022, tous d'initiative française.

Le total des avances accordées aux films agréés en 2022 s'élève à 24,26 M€, soit un montant en baisse de 19,0 % par rapport à 2021, mais en hausse de 10,5 % par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019. Ces avances couvrent, en moyenne, 12,2 % des devis des films aidés en 2022, contre 15,9 % en 2021 et 14,0 % entre 2017 et 2019. Les montants des avances par film agréé s'échelonnent entre 120 K€ et 750 K€ en 2022.

Les films bénéficiaires de l'avance sur recettes avant réalisation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films	57	54	60	53	50	50	51	37	64	56
dont films d'initiative française	52	53	57	52	49	48	45	36	60	51
montant accordé (M€)	23,42	25,57	25,38	23,45	22,80	22,10	20,95	12,84	29,95	24,26

Source : CNC.

Canal+ finance 57,1 % des films bénéficiaires de l'avance sur recettes avant réalisation, soit 32 films sur 56. Ciné+ contribue au financement de 34 films bénéficiaires de l'avance et OCS en préachète un. 24 films bénéficiaires de l'avance avant réalisation sont financés par au moins une chaîne de télévision en clair. France 2 finance neuf films bénéficiaires de l'avance, France 3 en finance huit et Arte en finance sept.

Par ailleurs, 40 films bénéficiaires de l'avance sont financés par au moins une SOFICA et 35 films sont soutenus par au moins une collectivité territoriale.

b. L'avance sur recettes après réalisation

Etant donné la chronologie liée à la demande d'agrément des investissements qui intervient au début du tournage, le bénéfice de l'avance sur recettes après réalisation n'est, à ce stade, pas connu. Cette partie ne s'appuie, par conséquent, que sur les films agréés directement en production, donc sur films finis.

Au total, trois des quatre films qui ont reçu l'agrément de production directement en 2022 bénéficient de l'avance sur recettes après réalisation.

Pour ces trois films agréés directement en production, le montant total des allocations s'élève à 265,0 K€, soit une moyenne de 88,3 K€ par film. Le devis moyen de ces films s'élève à 257,1 K€. L'avance après réalisation représente, en moyenne, 34,4 % du devis des films aidés.

Deux des trois films bénéficiaires de l'avance sur recettes en 2022 sont des premiers films. Parmi ces trois films, deux sont des films de fiction, le dernier étant un documentaire.

Les films bénéficiaires de l'avance sur recettes après réalisation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films	11	2	5	8	4	4	6	3	5	3
dont films d'initiative française	11	2	5	8	4	4	6	3	5	3
montant accordé (M€)	0,87	0,15	0,30	0,78	0,49	0,29	0,46	0,24	0,46	0,27

Source : CNC.

Parmi les films bénéficiaires de l'avance après réalisation, aucun n'est financé par une chaîne de télévision en clair et aucun ne bénéficie du financement d'une SOFICA. Un est soutenu par une collectivité territoriale.

L. Le crédit d'impôt

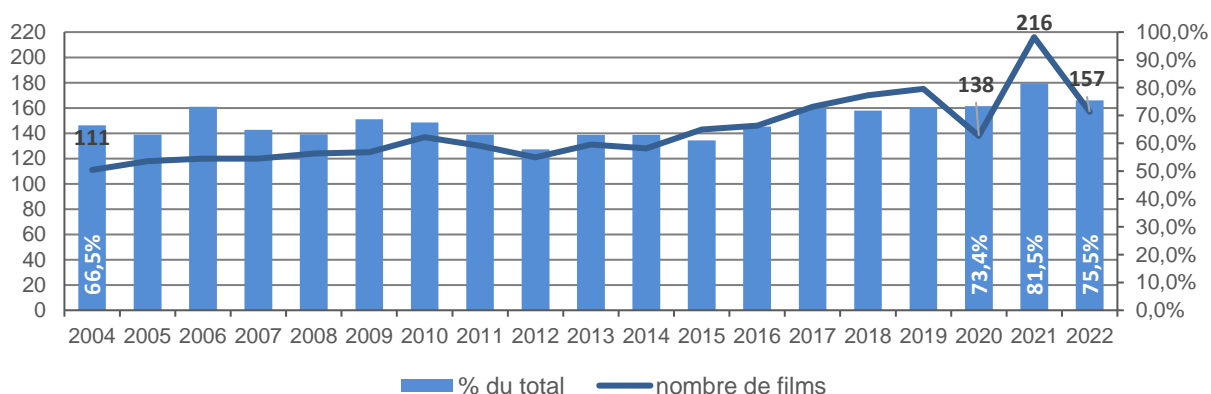
L'article 88 de la Loi de finances pour 2004 n°2003-1311 du 30 décembre 2003 instaure un crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographique. L'article 48 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, l'article 24 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005, l'article 109 de la loi 2005-1720 du 30 décembre 2005 et l'article 138 de la n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 viennent compléter ou modifier le dispositif législatif sur le crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt vise à encourager les entreprises de production à réaliser principalement sur le territoire français les travaux de production de leurs œuvres cinématographiques agréées. Depuis le 1er janvier 2006, cet avantage fiscal est réservé aux entreprises de production déléguée pour les films tournés en français.

Depuis le 1er janvier 2016, le crédit d'impôt est égal à 30 % des dépenses éligibles, et est ouvert aux films tournés en langue étrangère à hauteur de 30 % pour les films à forts effets visuels, et à 20 % pour les films en langue étrangère pour des raisons scénaristiques. Le plafond s'élève à 30 M€ par film. Il est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel les dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt sont exposées. Le cas échéant, l'excédent de crédit d'impôt qui ne peut être imputé sera restitué à l'entreprise bénéficiaire.

En 2022, parmi les 208 films d'initiative française agréés, 157 font l'objet d'une demande d'agrément provisoire de crédit d'impôt (216 sur 265 films d'initiative française en 2021). 25 documentaires sollicitent le crédit d'impôt en 2022, soit 58,1 % des documentaires d'initiative française agréés (20 films en 2021, soit 45,5 %). Quatre films d'animation d'initiative française sur les six agréés ont sollicité le crédit d'impôt en 2022 (l'ensemble des sept films en 2021).

Le total cumulé des devis de ces 157 films s'élève à 743,10 M€ dont 677,16 M€ sont dépensés en France (91,1 %). A titre de comparaison, la part de dépenses en France s'établit à 37,9 % pour les 51 films d'initiative française agréés en 2022 qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt. Ceci illustre l'effet relocalisant du crédit d'impôt sur les dépenses de production.

Les films ayant demandé le bénéfice du crédit d'impôt (CIC)



Source : CNC.

96,7 % des films dont le devis est compris entre 7 M€ et 15 M€ et 87,9 % des films dont le devis est compris entre 4 M€ et 7 M€ demandent le bénéfice du crédit d'impôt. En 2021, ces parts étaient de 96,6 % dans les deux tranches de devis. Cette proportion s'établit à 77,8 % pour les films à 15 M€ ou plus (100 % en 2021) et à 67,6 % pour les films à moins de 4 M€ (72,6 % en 2021).

Parmi les 39 films dont le devis est supérieur à 7 M€, trois films ne répondent pas aux critères d'éligibilité pour bénéficier du crédit d'impôt. En effet, ces films sont intégralement ou principalement tournés à l'étranger sans justification artistique et présentent un niveau insuffisant de dépenses localisées en France.

Entre 4 M€ et 7 M€, quatre films d'initiative française ne bénéficient pas du crédit d'impôt. Pour ces quatre films, les tournages sont intégralement ou principalement effectués à l'étranger et présentent une part minoritaire de dépenses localisées en France.

Parmi les 44 films dont le devis est inférieur à 4 M€ et qui n'ont pas accès au crédit d'impôt, quatre ont été agréés une fois terminés (agrément de production direct).

Les raisons pour lesquelles les 40 autres films ne font pas la demande de crédit d'impôt sont multiples et cumulatives :

- films présentant dans leur plan de financement une part importante de soutiens publics (huit films ont bénéficié d'une avance avant réalisation, cinq ont obtenu l'aide aux cinémas du monde, 18 ont été soutenus par au moins une collectivité territoriale) ;
- films dont les sujets imposent tout ou partie importante du tournage à l'étranger avec des dépenses significatives hors de France ;
- films tournés intégralement ou partiellement à l'étranger sans raisons artistiques.

Les films ayant demandé le bénéfice du crédit d'impôt selon le devis

	2018		2019		2020		2021		2022	
	FIF ¹	avec CIC ²	FIF ¹	avec CIC ²	FIF ¹	avec CIC ²	FIF ¹	avec CIC ²	FIF ¹	avec CIC ²
15 M€ et plus	10	9	6	5	6	5	9	9	9	7
7 M€ à 15 M€	23	20	30	23	20	18	29	28	30	29
4 M€ à 7 M€	56	50	43	39	37	35	59	57	33	29
moins de 4 M€	148	91	161	108	125	80	168	122	136	92
total	237	170	240	175	188	138	265	216	208	157

Source : CNC.

¹ Films d'initiative française / ² Crédit d'impôt cinéma

En 2022, 78,9 % des films d'initiative française effectuent plus de 70 % de leurs dépenses de production en France. Cette proportion était de 73,8 % en 2003, année précédant la mise en place du crédit d'impôt.

Les films d'initiative française selon leurs dépenses en France

	2018		2019		2020		2021		2022	
	films	%	films	%	films	%	films	%	films	%
plus de 90 %	149	62,9	168	70,0	131	68,9	182	68,7	126	60,6
70 % à 90 %	46	19,4	41	17,1	32	16,8	48	18,1	38	18,3
50 % à 70 %	14	5,9	12	5,0	15	8,0	17	6,4	23	11,1
moins de 50 %	28	11,8	19	7,9	10	5,3	18	6,8	21	10,1
total	237	100,0	240	100,0	188	100,0	265	100,0	208	100,0

Source : CNC.

M. Les aides publiques des collectivités territoriales

Les aides publiques des collectivités territoriales (y compris apports du CNC) dans la production agréée en 2022 s'élèvent à 22,22 M€ pour 116 films, soit un montant en baisse de 34,4 % par rapport au record enregistré en 2021, mais en baisse de seulement 3,5 % par rapport à la

moyenne entre 2017 et 2019. 12 films bénéficiant d'une aide des collectivités territoriales sont des coproductions minoritaires.

Les films aidés par les collectivités territoriales présentent un devis moyen de 3,32 M€. Les aides couvrent, en moyenne, 5,8 % des devis des films concernés, contre 5,4 % en 2021.

Parallèlement, Rhône-Alpes Cinéma contribue au financement de neuf films agréés en 2022, tous d'initiative française. L'apport en coproduction de Rhône-Alpes Cinéma s'élève, au total, à 1,97 M€, soit 218,9 K€ en moyenne par film.

La contribution totale des collectivités territoriales (Rhône-Alpes Cinéma + aides régionales) s'établit ainsi à 24,19 M€ sur 120 films en 2022.

Les régions sont les collectivités territoriales les plus actives dans la production de films cinématographiques. Elles apportent 96,7 % des aides totales des collectivités en 2022.

Les aides publiques des collectivités territoriales à la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films aidés	96	80	112	101	96	118	109	98	142	116
dont FIF ¹	92	74	99	98	91	108	102	89	128	104
montant des aides (M€) ²	21,56	16,04	21,39	20,87	20,39	25,72	22,98	19,24	33,85	22,22

Source : CNC.

¹ Films d'initiative française.

² Y compris apports du CNC.

La région Ile-de-France reste la première région contributrice et apporte 35,3 % de l'ensemble des aides publiques des collectivités territoriales en 2022. Elle intervient sur 34 films (29,3 % des films aidés par les collectivités territoriales) pour un montant de 7,83 M€.

En 2022, 23 films sont financés simultanément par deux collectivités territoriales, deux films par trois collectivités et un film par quatre collectivités.

Aides publiques des collectivités territoriales dans la production agréée en 2022

	films	aides (M€)*		films	aides (M€)*
Ile-de-France	34	7,83	Pays de la Loire	8	0,91
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	2,42	Bourgogne-Franche-Comté	4	0,80
Grand-Est	15	1,80	Auvergne-Rhône-Alpes	4	0,56
Occitanie	13	1,77	Réunion	2	0,50
Nouvelle-Aquitaine	16	1,63	Corse	2	0,45
Bretagne	8	1,21	Eurométropole Strasbourg	3	0,18
Hauts-de-France	8	1,14	Toulouse Métropole	1	0,05
Normandie	12	0,97			

Source : CNC.

* Y compris apports du CNC.

Parmi les 116 films aidés par les collectivités territoriales figurent 38 premiers films et 21 deuxièmes films.

55 des 116 films aidés par les collectivités territoriales sont préachetés par Canal+, 60 par Ciné+, neuf par OCS et quatre films par TV5 Monde. Les chaînes en clair participent au financement de 40 films aidés par les collectivités territoriales en 2022 et les SOFICA à celui de 64 films.

36 films cumulent le bénéfice de l'avance sur recettes avant réalisation et l'aide d'au moins une collectivité territoriale.

III. Tournage, production et postproduction

A. Les principaux producteurs de films

214 entreprises différentes produisent les 208 films d'initiative française agréés en 2022, parmi lesquels 68 productions co-déléguées sont dénombrées.

Le secteur de la production cinématographique reste peu concentré. Curiosa Films est la société la plus active en 2022 avec 6 films produits. Le devis moyen des films produits par Curiosa Films est de 6,2 M€. Viennent ensuite Mandarin et Compagnie et ADNP avec quatre films.

11 sociétés ont produit trois films et 29 sociétés en ont produit deux en 2022. Enfin, 171 sociétés produisent un seul film.

Entreprises de production des films d'initiative française

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de films d'initiative française	209	203	234	221	222	237	240	188	265	208
nombre de sociétés de production	188	189	215	206	194	234	222	186	247	214
nombre de productions co-déléguées	43	49	55	53	65	68	53	44	77	68

Source : CNC.

B. Durée de tournage

Remarque préalable : Pour l'analyse concernant la durée des tournages, sont exclus tous les films d'animation et documentaires.

Le nombre cumulé des jours de tournage pour les films de fiction d'initiative française s'établit à 5 352 jours, soit une baisse de 22,9 % par rapport à 2021 pour 55 films de moins (-25,7 %) et de 15,1 % par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019, pour un nombre de films en recul de 12,2 %. La durée moyenne de tournage pour un film d'initiative française s'établit à 34 jours, soit une hausse de 2 jours par rapport à 2021. Entre 2017 et 2019, elle s'élevait à 35 jours.

Le nombre de jours de tournage sur le territoire français s'élève à 4 136 jours en 2022, contre 5 949 jours en 2021 (-30,5 %) et 4 871 jours entre 2017 et 2019 (-15,1 %). Cette baisse concerne essentiellement les tournages en décors naturels (-31,6 % par rapport à 2021 et -14,5 % par rapport à la période 2017-2019).

60 films d'initiative française, soit 37,7 % des 159 films pris en compte, sont partiellement ou intégralement tournés à l'étranger (58 films, soit 27,1 % en 2021 et 68 films en moyenne chaque année entre 2017 et 2019, soit 37,6 % des films pris en compte). Ces films comptent 1 216 jours de tournage à l'étranger en 2022, soit un niveau en hausse de 22,0 % par rapport à 2021, mais qui reste en recul de 15,3 % par rapport à la période entre 2017 et 2019. Ces tournages représentent une moyenne de 20 jours par film (17 jours en 2021 et 21 jours entre 2017 et 2019). Le choix du tournage à l'étranger est, dans la majorité des cas, lié à des exigences d'ordre artistique. Néanmoins, ce choix répond parfois à une logique financière, la localisation à l'étranger permettant des économies sur les coûts ou l'accès à des financements locaux au travers des coproductions (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Canada).

En 2022, 25 films d'initiative française sont partiellement tournés dans les studios français (29 en 2021, 27 en moyenne entre 2017 et 2019), pour un total de 218 jours (219 jours en 2021 et 289 jours en moyenne entre 2017 et 2019). La durée moyenne de tournage en studio est de 9 jours (8 jours en 2021, 11 jours en moyenne entre 2017 et 2019).

Parmi les films tournés en studio, huit affichent un devis supérieur à 10 M€. Le devis moyen des 25 films d'initiative française partiellement tournés dans les studios français en 2022 s'établit à 8,21 M€.

Nombre de jours de tournage des films de fiction d'initiative française

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
jours de tournage	6 099	5 718	6 847	6 080	6 560	6 246	6 115	4 241	6 946	5 352
dont : décors naturels en France	4 229	4 072	4 550	4 232	4 755	4 456	4 536	3 388	5 730	3 918
studios en France	373	287	181	282	309	266	291	202	219	218
à l'étranger	1 497	1 359	2 116	1 566	1 496	1 524	1 288	651	997	1 216
nombre de films	168	164	189	170	180	184	179	133	214	159
durée moyenne de tournage	36	35	36	36	36	34	34	32	32	34

Source : CNC.

7 films de fiction de coproduction minoritaire sont partiellement tournés en France en 2022, contre 11 en 2021.

Nombre de semaines de tournage des films de coproduction à majorité étrangère

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
semaines de tournage en France	31	13	30	15	25	27	15	13	19	15

Source : CNC.

C. Postproduction

Les travaux de laboratoire sont effectués principalement en France pour la plupart des 208 films d'initiative française agréés en 2022. 16 films d'initiative française, soit 7,7 % de l'ensemble, ont été post-produits dans des laboratoires étrangers (14 films en 2021 et 5,3%). Parmi ces 16 films, 7 sont post-produits dans des laboratoires belges.

Les travaux de postproduction sonore sont effectués à l'étranger pour 34 films d'initiative française (29 en 2021). La Belgique (22 films) est le principal pays de localisation de ces travaux.

Parmi les 167 films qui présentent des effets visuels numériques, ces travaux sont effectués à l'étranger pour 21 films, soit 12,6 % (23 films et 10,6 % en 2021). Avec 13 films, la Belgique est le principal pays de localisation de ces travaux.

Pour 40,5 % des films à majorité étrangère (32 films sur 79), la postproduction image a été confiée à des laboratoires français (30,7 % en 2021). La postproduction sonore a été effectuée en France pour 41 films à majorité étrangère (25 films en 2021). 28 films à majorité étrangère ont fait l'objet de travaux d'effets visuels numériques en France (20 films en 2021).

ANNEXES

Annexe A : Films d'initiative française agréés en 2022 (1/6)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CIC ³	CT ⁴	pays coproducteurs
10 jours encore sans maman	BERNARD Ludovic	10,07	fiction	3		C+ Ciné+	M6		X		Fr-100
3 jours max	BOUDALI Tarek	19,25	fiction	3		C+ Ciné+	M6 W9		X		Fr-100
38 ^e 5 Quai des Orfèvres	LEHRER Benjamin	2,75	fiction	1		C+ Ciné+	TF1		X	X	Fr-100
A l'abri du mal	LE FOURN Jonathan	0,16	docu	1						X	Fr-100
A resilient man, Steven Mc Rae	CARREL Stephane	0,72	docu	1					X		Fr-100
After the evil	ERDE Tamara	0,54	docu	1	avant				X	X	Fr-100
Algues vertes : l'histoire interdite	JOLIVET Pierre	3,66	fiction	3		C+ Ciné+		X	X		Fr-100
Alibi.com 2	LACHEAU Philippe	18,43	fiction	3		C+ Ciné+	TF1 TMC	X	X		Fr-100
Allah n'est pas obligé	NAJJAR Zaven	6,57	anima- tion	1	avant	TV5		X		X	Fr-47 / Lux-26 / Bel-17 / Canada-10
Ama gloria	AMACHOUKELI-BARSACQ Marie	2,54	fiction	2	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Amérique fantôme	DES PALLIERES Arnaud	0,31	docu	3					X	X	Fr-100
Amitié (L')	CAVALIER Alain	0,32	docu	3							Fr-100
Amour et les forêts (L')	DONZELLI Valérie	5,83	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-100
Anatomie d'une chute	TRJET Justine	6,20	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-100
Anti yéyé	DE SAINT-BLANQUAT Romain	1,94	fiction	1	avant	Ciné+			X	X	Fr-100
Arche de Noé (L')	MARCIANO Bryan	3,31	fiction	1		Disney+ OCS			X	X	Fr-100
As de la jungle 2 (Les)	BRU Laurent / MOULIN Yannick / SOMVILLE Benoît	7,91	anima- tion	1 / 1 / 1		C+ Ciné+	F3		X	X	Fr-100
Ashkal	CHEBBI Youssef	0,63	fiction	3						X	Fr-68 / Tunisie-32
Avant que les flammes ne s'éteignent	FIKRI Mehdi	2,49	fiction	1		OCS Netflix	F3	X	X	X	Fr-100
Avec vue sur le fleuve	BOUTET Antoine	0,37	docu	2					X	X	Fr-100
Averroes et Rosa Parks	PHILIBERT Nicolas	0,24	docu	3					X		Fr-100
Bal des Gopi (Le)	DESCHAMPS Fabianny	0,43	docu	3	avant					X	Fr-100
Banel et Adama	SY Ramata-Toulaye	1,92	fiction	1	avant	C+ TV5 Ciné+	Arte	X			Fr-83 / Sénégal-17
Bête (La)	BONELLO Bertrand	7,56	fiction	3		C+ Ciné+	Arte	X	X	X	Fr-90 / Canada-10
Bête dans la jungle (La)	CHIIHA Patric	2,22	fiction	3	avant			X			Fr-42 / Bel-39 / Autriche-19
Bleu du caftan (Le)	TOUZANI Maryam	1,62	fiction	2		C+ Ciné+					Fr-34 / Maroc-29 / Bel-23 / Dane- mark-13
Bonheur est pour demain (Le)	SY Brigitte	2,45	fiction	3	avant	C+ Ciné+			X	X	Fr-100
Bonnard	PROVOST Martin	7,95	fiction	3		C+ Ciné+	F3	X	X	X	Fr-100
Bonne conduite (ex Pas permis)	BARRE Jonathan	7,24	fiction	3		C+ Ciné+	TF1 TMC	X	X		Fr-100
Borgo	DEMOUSTIER Stephane	3,84	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F3		X	X	Fr-100
Casablanca	VALERIO Adriano	0,12	docu	2							Fr-70 / It-30
Cent mille années-lumière	VERNIER Virgil	0,69	fiction	3	avant						Fr-100
Changer le sens des rivières	AMERIS Jean-Pierre	4,56	fiction	3	avant	C+ Disney+		X	X	X	Fr-100
Chasse gardée	FORESTIER Frederic / FOURLON Antonin	9,32	fiction	3 / 1		C+ Ciné+	TF1 TMC		X		Fr-100
Chien et chat	KHERICI Reem	19,26	fiction	3		Netflix	TF1 TMC		X		Fr-68 / Canada-32
Christian	GUETTA Julien	3,57	fiction	2		OCS Ciné+ TV5			X		Fr-100
Cocorico	HERVE Julien	10,09	fiction	2		C+ Ciné+	M6		X		Fr-100

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Crédit d'impôt cinéma. ⁴ Financement par les collectivités territoriales.

Films ayant obtenu un agrément de production sans agrément des investissements préalable.

Annexe A : Films d'initiative française agréés en 2022 (2/6)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CIC ³	CT ⁴	pays coproducteurs
Colline parfumée (La)	SISSAKO Abderrahmane	6,37	fiction	3		C+ Ciné+	Arte				Fr-69 / Lux-31
Comme par magie	BARRATIER Christophe	6,05	fiction	3		OCS Disney+	M6 W9		X	X	Fr-100
Comme une louve	GLORION Caroline	1,66	fiction	1					X	X	Fr-100
Complètement cramé	LEGARDINIER Gilles	6,03	fiction	1					X		Fr-58 / Lux-42
Consentement (Le)	FILHO Vanessa	3,69	fiction	2		C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-80 / Bel-20
Corps de la femme (Le)	SIMON Claire	0,93	docu	3	avant		F2	X	X		Fr-100
David Brown	DELEUZE Emilie	2,71	fiction	3	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
De soif et d'or	EDZARD Roland	0,70	docu	2	avant				X	X	Fr-81 / Bel-19
Debout	PLISSON Pascal	3,10	docu	3					X		Fr-100
Der Fuchs (Le renard)	LUTHARDT Matthias	1,54	fiction	3						X	Fr-57 / All-43
Dernier des guerriers (Le)	GARREL Philippe	2,84	fiction	3	avant	Ciné+	Arte		X		Fr-90 / Suisse-10
Dernier des juifs (Le)	DEBRE Noé	2,50	fiction	1		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Derrière le soleil (ex : Des espoirs)	JERBI Dhia	0,23	docu	1						X	Fr-74 / Tunisie-26
Des mains en or	MERGAULT Isabelle	5,88	fiction	3		C+ Ciné+	F3 C8	X	X	X	Fr-100
Déserts	BENSAÏDI Faouzi	1,74	fiction	3							Fr-39 / All-29 / Maroc-22 / Bel-10
Dieu est une femme	PEYROT Andres	0,52	docu	1		Ciné+		X	X	X	Fr-78 / Suisse-22
Divertimento	MENTION SCHAAR Marie-Castille	4,37	fiction	3			F2	X	X		Fr-100
Docteur Peyo	BALMES Thomas	1,49	docu	3					X		Fr-100
Dogman	BESSION Luc	20,42	fiction	3		C+ Ciné+	TF1 TMC		X		Fr-100
Double foyer (ex : Rien qu'un ciel)	VASSE Claire	0,85	fiction	1					X	X	Fr-100
Drift	CHEN Anthony	3,92	fiction	3							Fr-58 / Grèce-21 / GB-21
Du grand feu ne restent que les braises	TELLENNE Anaïs	1,22	fiction	1	avant			X		X	Fr-100
Eau forte	PHILIPPOT Just	11,74	fiction	2		C+ Ciné+	F3	X	X	X	Fr-100
Empire (L')	DUMONT Bruno	7,13	fiction	3	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-69 / All-11 / It-10 / Bel-10
En attendant la nuit	ROUZET Céline	2,30	fiction	2		OCS Disney+		X	X	X	Fr-90 / Bel-10
En même temps (ex : Union nationale)	DELEPINE Benoît / KERVERN Gustave	2,88	fiction	3 / 3	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Encore quelques instants de bonheur	THOMAS Pascal	1,57	fiction	3		C+ Ciné+			X		Fr-100
Enfants (Les)	MARCONI Rodolphe	0,42	docu	3					X	X	Fr-100
Enfants de la forêt (Les)	CASAS Olivier	3,89	fiction	2		C+ Ciné+			X		Fr-100
Enfants rouges (Les)	ACHOUR Lofti	1,47	fiction	2							Fr-41 / Bel-25 / Tunisie-21 / POLOGNE-12
Enigme du retour (L')	DIOP Mati	0,68	docu	2			Arte		X		Fr-75 / Sénégal-25
Esprits libres (Les)	HAGENMULLER Bertrand	0,53	docu	3					X	X	Fr-100
Et la fête continue	GUEDIGUIAN Robert	3,94	fiction	3		C+ Ciné+	F3	X	X		Fr-90 / It-10
Été dernier (L')	BREILLAT Catherine	3,30	fiction	3	avant	C+ Ciné+		X	X		Fr-100
Etoile filante (L')	ABEL Dominique / GORDON Fiona	3,28	fiction	3 / 3	avant			X	X	X	Fr-58 / Bel-42
Farang	GENS Xavier	5,45	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X		Fr-100
Ferme des Bertrand (La)	PERRET Gilles	0,22	docu	3							Fr-100
Fille de son père (La)	LE DUC Erwan	2,78	fiction	2		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Crédit d'impôt cinéma. ⁴ Financement par les collectivités territoriales.

Films ayant obtenu un agrément de production sans agrément des investissements préalable.

Annexe A : Films d'initiative française agréés en 2022 (3/6)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CIC ³	CT ⁴	pays coproducteurs
Funny birds	LA VIA Marco / LADOUH Hanna	5,44	fiction	2 / 2		C+ OCS					Fr-62 / Bel-38
Grand cirque (Le)	Booder / ELGUEZAR Hassen	3,04	fiction	1 / 1		C+ Prime vi- deo					Fr-72 / Bel-28
Grand Paris	JAUVAT Martin	0,29	fiction	1							Fr-100
Gravité (La)	IDO Cédric	2,26	fiction	2	avant	C+ Ciné+		X	X		Fr-100
Gueules noires	TURI Mathieu	3,36	fiction	3		OCS Prime video			X	X	Fr-100
Heureux les fêlés	COUDRAY Robert	0,20	fiction	2						X	Fr-100
Histoire de Karine (L') (ex : Menteuse)	GAUTIER Sylvie	1,10	fiction	1		Ciné+ TV5			X	X	Fr-100
HLM Pussy	EL HOURCH Nora	1,22	fiction	1		Prime video		X	X	X	Fr-70 / Maroc-30
Hyacinthe	MAZAURIC Bernard	1,16	fiction	2					X		Fr-100
Il veleno	CATELLA Catherine / AIELLO Shu	0,32	docu	3 / 3						X	Fr-49 / Bel-41 / It-10
Ile aux morts (L')	VILLIERS Antoine	0,22	fiction	1					X		Fr-100
Indésirables (Les)	GUILLARD Philippe	6,63	fiction	3		C+ Ciné+	F2 C8		X		Fr-100
Jaguar my love	DE MAISTRE Gilles	10,44	fiction	3		C+ Ciné+			X		Fr-71 / Canada-29
J'ai croisé le loup	HERRY Jeanne	8,48	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F3		X		Fr-100
Je ne suis pas un héros	MILSTEIN Rudy	2,12	fiction	1		OCS Prime video TV5		X	X		Fr-100
Je voudrais que tu me parles	ANGOT Christine	0,69	docu	1		C+	F2		X		Fr-100
Jeanne du Barry	LE BESCO Maïwenn	20,62	fiction	3		Netflix	F2 F3		X		Fr-100
Jeff Panacloc begins	MARTIN-LAVAL Pierre-François	9,77	fiction	3			M6 W9		X		Fr-100
Jeune imam (Le)	CHAPIRON Kim	2,66	fiction	3	avant			X	X		Fr-100
Karma	PAOLINI Julien	0,60	fiction	2					X		Fr-100
Kholop - Son of a rich	CHARLOT Alexandre / MAGNIER Franck	10,37	fiction	3 / 3		C+ Ciné+	M6 W9		X		Fr-100
Laena	DANAN Abel	1,65	fiction	1		C+					Fr-100
Léo et moi	BEDOS Victoria	5,94	fiction	1					X		Fr-89 / Bel-11
Life	NIKOLIC Dragan	0,90	fiction	1					X		Fr-100
Linda veut du poulet	LAUDENBACH Sébastien / MALTA Maria Chiara	2,69	anima- tion	2 / 2		Ciné+	F3	X	X	X	Fr-80 / It-20
Little girl blue	ACHACHE Mona	0,93	docu	3	avant		F2	X	X	X	Fr-88 / Bel-12
Livre des solutions (Le)	GONDRY Michel	3,65	fiction	3		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Low tech	BELLAY Adrien	0,21	docu	2						X	Fr-100
Lumière noire	BENSALAH Karim	1,22	fiction	1	avant	TV5		X		X	Fr-100
Lycéen (Le)	HONORE Christophe	4,58	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F2		X		Fr-100
Ma cam	LERAT-GERSANT Julie	1,85	fiction	1		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Ma part de gaulois	CHIBANE Malik	1,97	fiction	3		C+ Ciné+			X	X	Fr-100
Madame K	LIFSHITZ Sébastien	1,45	docu	3		C+ Ciné+	Arte	X	X	X	Fr-100
Magnificat	SAUVEUR Virginie	2,80	fiction	1	avant	OCS		X	X	X	Fr-100
Maire (Le)	BLANC Karine / TAVARES Michel	5,94	fiction	1 / 1		C+ Ciné+	F3	X	X	X	Fr-100
Maison (La)	BONNEFONT Anissa	2,62	fiction	1		C+ OCS					Fr-100
Maître d'armes	PEREZ Vincent	11,42	fiction	3		C+ Ciné+	F2		X	X	Fr-100
Making of	KAHN Cédric	3,78	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X		Fr-100
Marinette	VERRIER Virginie	5,82	fiction	2		C+ Ciné+	F3		X	X	Fr-100

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Crédit d'impôt cinéma. ⁴ Financement par les collectivités territoriales.

Films ayant obtenu un agrément de production sans agrément des investissements préalable.

Annexe A : Films d'initiative française agréés en 2022 (4/6)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CIC ³	CT ⁴	pays coproducteurs
Mécanique des cœurs (La)	CELESIA Alessandra	0,48	docu	3						X	Fr-74 / All-26
Même au milieu des ruines	MOREAU Yolande	4,12	fiction	3	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-79 / Bel-21
Mer et au-delà (La) (Flo)	DANON Geraldine	13,73	fiction	1		Netflix	F2 F3		X		Fr-100
Miraculous - le film	ZAG Jeremy	60,03	anima-tion	1							Fr-100
Mon crime	OZON François	13,78	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X		Fr-100
Monde après nous (Le)	BEN SALAH-CAZANAS Louda	0,23	fiction	1	après					X	Fr-100
Mossoul campus	DE LAUZANNE Xavier	0,36	docu	3					X		Fr-100
Motherhood	JOOBEUR Meryam	1,29	fiction	1							Fr-42 / Canada-36 / Tunisie-22
Mots de Taj (Les)	CHOISY Dominique	0,13	docu	3						X	Fr-100
Night of the hunted	KHALFOUN Franck	2,93	fiction	3							Fr-100
Noël joyeux	MICHEL Clement	8,43	fiction	2		C+ Ciné+	TF1 TMC		X		Fr-100
Nos cérémonies	RIETH Simon	2,17	fiction	1	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Notre tout petit, petit mariage	QUIRING Frederic	7,63	fiction	3		C+ Ciné+	TF1 TMC		X	X	Fr-100
Nouveau départ	LEFEBVRE Philippe	7,95	fiction	2		C+ Ciné+	F2	X	X		Fr-100
Nouvelle femme (La)	TODOROV Lea	3,61	fiction	1	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-79 / It-21
Nuit du verre d'eau (La)	CHAHINE Carlos	1,09	fiction	1						X	Fr-86 / Liban-14
Omar la fraise	BELKEDDAR Elias	6,34	fiction	1	avant	C+ Ciné+	F2		X		Fr-100
Parfum vert (Le)	PARISER Nicolas	7,17	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-90 / Bel-10
Parmi nous	ALAOUI Sofia	2,97	fiction	1	avant	C+ Ciné+	Arte	X	X		Fr-88 / Maroc-12
Pas de vague	LUSSI-MODESTE Teddy	4,20	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F3	X	X	X	Fr-100
Passion de Dodin Bouffant (La)	ANH HUNG Tran	6,17	fiction	3		C+ Ciné+	F2		X	X	Fr-100
Paternel	TRONCHOT Ronan	1,05	fiction	1		Ciné+		X	X	X	Fr-100
Pendant ce temps sur terre	CLAPIN Jérémy	5,65	fiction	2	avant	C+ Ciné+	F3	X	X		Fr-100
Petit blond de la Casbah (Le)	ARCADY Alexandre	4,49	fiction	3		C+ Ciné+ TV5			X		Fr-100
Petit Jésus	RIGOULOT Julien	3,16	fiction	1		OCS		X	X	X	Fr-84 / Canada-16
Petite (La)	NICLOUX Guillaume	7,43	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-86 / Bel-14
Planètes	SETO Momoko	4,71	anima-tion	1	avant	C+ Ciné+	Arte	X	X	X	Fr-82 / Bel-18
Pollux	DICHTER Michael	2,45	fiction	1	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Portraits d'intérieurs	DREYFUS Arthur	0,12	docu	2		Ciné+			X		Fr-100
Projectionniste (Le)	AGHAZADA Orkhan	0,43	docu	1						X	Fr-71 / All-29
Quartier libre	DELSAUX Christophe	0,32	fiction	1						X	Fr-100
Quatrième mur (Le)	OELHOFFEN David	3,63	fiction	3		C+ Ciné+ TV5		X			Fr-58 / Lux-32 / Bel-10
Que m'est-il permis d'espérer	GAULLIER Vincent / GIRARDOT Raphaël	0,25	docu	2 / 2	après						Fr-100
Rabia	ENGELHARDT Mareike	2,92	fiction	1		C+ Ciné+	Arte	X	X	X	Fr-67 / All-20 / Bel-13
Radio Al-Salam	DE LAUZANNE Xavier	0,33	docu	3					X		Fr-100
Ravissement (Le)	KALTENBACK Iris	2,01	fiction	1		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Règne animal (Le)	CAILLEY Thomas	15,98	fiction	2	avant	C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-100
Relaxe	GINESTET Audrey	0,21	fiction	1						X	Fr-100
Retour (Le)	CORSINI Catherine	4,73	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F3	X	X	X	Fr-100

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Crédit d'impôt cinéma. ⁴ Financement par les collectivités territoriales.

Films ayant obtenu un agrément de production sans agrément des investissements préalable.

Annexe A : Films d'initiative française agréés en 2022 (5/6)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CIC ³	CT ⁴	pays coproducteurs
Rodéo	DELOGET Delphine	3,63	fiction	2	avant	C+ Ciné+	F3	X	X	X	Fr-100
Roi de la Vendée (Le)	MIGNOT Paul / MOTTEZ Vincent	3,46	fiction	1 / 1		C+ Ciné+	C8 Cstar		X		Fr-100
Rois de la piste (Les)	KLIFA Thierry	4,49	fiction	3		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Rokya	BELKTIBIA Said	3,43	fiction	1	avant	C+ Ciné+	F2		X		Fr-100
Rosalie (La)	DI GIUSTO Stephanie	6,68	fiction	2		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Rosilene	COSTA Ico (Federico)	0,70	fiction	3							Fr-50 / Port-50
Saïd, ou la cité radieuse	MOKNECHE Nadir	1,20	fiction	3		Ciné+ TV5		X	X	X	Fr-100
Salem	MARLIN Jean-Bernard	7,99	fiction	2	avant	Netflix	F2	X	X	X	Fr-100
Saveur de la mort (La)	HERBULOT Jean-Luc	3,38	fiction	2		C+ Ciné+		X			Fr-49 / It-26 / Bel-25
Second tour	DUPONTEL Albert	13,24	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X		Fr-100
Secrets de la princesse de Cadignan (Les)	DOMBASLE Arielle	3,29	fiction	3		C+ Ciné+	F2		X		Fr-100
Si tu es un homme	PANAY Simon	0,29	docu	1	après						Fr-100
Sidonie au Japon	GIRARD Elise	2,36	fiction	3				X		X	Fr-55 / All-31 / Suisse-14
Sirocco et le royaume des courants d'air	CHIEUX Benoit	4,90	anima-tion	2				X	X	X	Fr-83 / Bel-17
Soudain seuls	BIDEGAIN Thomas	14,33	fiction	3		C+ Ciné+	F2		X		Fr-100
Soudan, retiens les chants qui s'effondrent	MEDDEB Hind	0,38	docu	2	avant						Fr-79 / Tunisie-21
Sous le tapis (ex : Odile)	JAPY Camille	1,79	fiction	1		C+ Ciné+ TV5		X	X		Fr-100
Soyons fous	PEREZ Quentin	1,17	docu	1				X	X		Fr-100
Super-bourrés	MILHEAU Bastien	2,43	fiction	1		Netflix			X	X	Fr-100
Sur la branche	GAREL WEISS Marie	3,90	fiction	2	avant	C+ Ciné+	F3	X	X	X	Fr-90 / Bel-10
Syndicaliste (La)	SALOMe Jean-Paul	7,50	fiction	3		OCS	F2	X	X		Fr-89 / All-11
Tant qu'ils se tuent entre eux	ODIOT Alice / VIALLET Jean-Robert	0,70	docu	2 / 2	avant		Arte	X	X		Fr-100
Temps d'aimer (Le)	QUILLEVERE Katell	9,24	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-90 / Bel-10
The flats	CELESIA Alessandra	0,56	docu	3						X	Fr-59 / Bel-20 / Irl-11 / GB-10
The stars at noon	DENIS Claire	6,26	fiction	3		C+ Ciné+	Arte		X		Fr-100
Théorème de Marguerite (Le)	NOVION Anna	2,90	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-85 / Suisse-15
Toi non plus t'as rien vu	POLLET Beatrice	2,00	fiction	3		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Toni en famille	AMBROSIONI Nathan	3,94	fiction	2		C+ Ciné+	F2		X	X	Fr-100
Tortue (La)	DOMENACH Lea	6,17	fiction	1		OCS	F3	X	X	X	Fr-100
Toxic Sicily	DESTORS Francois-Xavier	0,27	docu	1					X	X	Fr-70 / It-30
Tresse (La)	COLOMBANI Laetitia	8,05	fiction	3		C+	F2				Fr-56 / Canada-23 / It-21
Tu ne tueras plus	ROUAUD Cecilia	4,45	fiction	3		C+ Ciné+			X	X	Fr-87 / Bel-13
Une année difficile	NAKACHE Olivier / TOLEDANO Eric	15,23	fiction	3 / 3		C+ Ciné+	TF1	X	X		Fr-100
Un coup de maître (ex : De main de maître)	BEZANCON Remi	3,95	fiction	3		C+ Ciné+		X			Fr-60 / Bel-40
Un espace blanc	CONTENTO Augusto	0,52	docu	3							Fr-70 / It-30
Un jour fille	MONOD Jean-Claude	0,83	fiction	1	avant				X		Fr-100
Un métier sérieux	LILTI Thomas	7,57	fiction	3		C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-100
Un prince	CRETON Pierre	0,17	fiction	3					X		Fr-100
Une autre est née	BIDOU Emmanuelle	0,47	docu	1	avant			X			Fr-66 / Bel-34
Une nuit	LUTZ Alex	2,75	fiction	3		C+ Ciné+	C8	X	X		Fr-100

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Crédit d'impôt cinéma. ⁴ Financement par les collectivités territoriales.

Films ayant obtenu un agrément de production sans agrément des investissements préalable.

Annexe A : Films d'initiative française agréés en 2022 (6/6)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CIC ³	CT ⁴	pays coproducteurs
Vénus d'argent (La)	KLOTZ Helena	3,19	fiction	2	avant	C+ Ciné+		X	X	X	Fr-100
Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée	VAN HOOFFSTADT Olivier	7,98	fiction	3		Netflix	TF1 TMC	X	X		Fr-100
Vie de ma mère (La)	CARPENTIER Julien	2,10	fiction	1		OCS Prime video		X	X		Fr-100
Vie pour de vrai (La)	BOON Dany	28,72	fiction	3		C+ Ciné+	TF1				Fr-76 / Bel-24
Vie sauvage (La)	MUSIEDLAK Victoria	2,41	fiction	1		C+ Ciné+	F2	X	X	X	Fr-100
Vieux (Les)	DREXEL Claus	0,61	docu	3	avant			X	X	X	Fr-100
Vincent doit mourir	CASTANG Stephan	4,86	fiction	1	avant	C+ Ciné+	Arte		X	X	Fr-80 / Bel-20
Visions	GOZLAN Yann	8,98	fiction	3		OCS C+	F2	X	X	X	Fr-100
Vivre avec les loups	BERTRAND Jean-Michel	0,92	docu	3		Ciné+		X	X		Fr-100
Voie royale (La)	MERMOUD Frederic	2,72	fiction	3		C+ Ciné+		X	X	X	Fr-70 / Suisse-30
Wake up	SIMARD François / WHISSEL Anouk / WHISSEL Yoann-Karl	4,27	fiction	3 / 3 / 3							Fr-100
Waouh	PODALYDES Bruno	1,22	fiction	3		C+ OCS			X		Fr-100
Who wants Georges Ibrahim Abdallah in jail	CARLES Pierre	0,20	docu	3					X	X	Fr-100
Yo mama	SY Leila / MARIKO Amadou	6,54	fiction	2 / 1		Netflix	F2		X		Fr-100
Zé	PUREV-OCHIR Lkhagvadulam	0,79	fiction	1							Fr-40 / Mongolie-30 / Port-20 / Pays-Bas-10

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Crédit d'impôt cinéma. ⁴ Financement par les collectivités territoriales.

Films ayant obtenu un agrément de production sans agrément des investissements préalable.

Annexe B : Films à majorité étrangère agréés en 2022 (1/2)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CT ³	pays coproducteurs
A case history	JUDE Radu	1,25	fiction	3						Roum-62 / Lux-18 / Fr-10 / Croatie-10
Académie des secrets (L')	OLENDER Joachim	0,40	docu	1						Bel-60 / Fr-40
Africa ufolo	WOODBERRY Billy	0,25	docu	3						Port-78 / Fr-22
Anna	AMENTA Marco	1,73	fiction	3					X	It-80 / Fr-20
Architecton	KOSSAKOVSKY Victor	1,98	docu	3					X	All-80 / Fr-20
As bestas	SOROGOYEN Rodrigo	3,89	fiction	3		C+ Ciné+		X		Esp-80 / Fr-20
Autre Laurens (L')	SCHMITZ Claude	1,72	fiction	2				X		Bel-77 / Fr-23
Avant de partir (Prima di andare via)	CAPPELLI Massimo	2,00	fiction	3						It-80 / Fr-20
Banzo	CARDOSO Margarida	2,14	fiction	3					X	Port-59 / Fr-26 / Pays-Bas-15
C'est de famille !	LELU Elodie	2,20	fiction	1		C+ Ciné+				Bel-66 / Canada-24 / Fr-10
Chemin du bonheur (Le) (ex : L'enfant caché)	STEIL Nicolas	6,26	fiction	2						Lux-58 / Bel-31 / Fr-10
Chimère (La)	ROHRWACHER Alice	9,60	fiction	3		C+ Ciné+	Arte			It-70 / Suisse-15 / Fr-15
Cidade Rabat	NOBRE Susana	1,13	fiction	3						Port-80 / Fr-20
Club zéro	HAUSNER Jessica	6,10	fiction	3			Arte			Autriche-56 / GB-23 / All-11 / Fr-10
Colons (Les)	GALVEZ Felipe	1,12	fiction	1						Chili-70 / Fr-30
Conversion (La)	BELLOCCHIO Marco	11,73	fiction	3		C+ Ciné+	Arte			It-82 / Fr-18
Cosmos	ROAUX Germinal	2,76	fiction	3						Suisse-64 / Mexique-23 / Fr-13
Dans le vide	BEN ATTIA Mohamed	1,53	fiction	3		TV5				Tunisie-44 / Fr-29 / Bel-27
Dark paradise	RUUMET Triin	1,54	fiction	2						Estonie-80 / Fr-20
Demain est un autre jour	PINHO Pedro	2,26	fiction	3						Port-57 / Fr-20 / Roum-12 / Brésil-11
Demeure (La)	GIL MATA Andre	1,02	fiction	3						Port-75 / Fr-25
Dikongue Pipa, pionnier du cinéma camerounais	CHALLOUF Mohamed	0,10	docu	3		TV5				Tunisie-50 / Fr-50
Don Quichotte	DEGRUSON Jérémie	15,91	anima-tion	3						Bel-66 / Fr-23 / Esp-11
El agua	LOPEZ RIERA Elena	2,34	fiction	1						Suisse-65 / Esp-25 / Fr-10
En la frontera (ex : La frontière)	MUNT Silvia	3,02	fiction	3						Esp-80 / Fr-20
Enfants du large (Les)	TANGVALD Virginia	1,04	docu	1						Canada-79 / Fr-21
EVJF - Addio al nubolato	APOLLONI Francesco	1,80	fiction	3						It-90 / Fr-10
Girls will be girls	TALATI Shuchi	0,99	fiction	1						Inde-70 / Fr-30
Happy holidays	COPTI Scandar	1,23	fiction	2						All-37 / Fr-25 / Palestine-25 / It-14
Heart of light	BEATT Cynthia	0,74	fiction	3						All-90 / Fr-10
Hommes, les dieux et les autres (Les)	STRENIKOVA Svetlana	0,37	docu	3					X	Grèce-35 / Fr-34 / All-31
Horizon	ACEVEDO Cesar Augusto	1,08	fiction	2						Colombie-42 / Fr-38 / Lux-20
Isola (L')	SIRONI Carlo	2,58	fiction	2						It-80 / Fr-20
Jardin d'Olga (Le)	COMODIN Alessandro	0,64	docu	3						It-56 / Fr-32 / Bel-13
Jepotá	VINICIUS CANANI Augusto / FERNANDES GUARANI Carlos	1,39	fiction	1 / 1						Brésil-56 / Fr-44
Jours flous (Les)	BENITO Marie	0,58	fiction	1						Mexique-80 / Fr-20
La jauria (La meute)	RAMIREZ PULIDO Andres	0,61	fiction	1						Colombie-50 / Fr-50
Laissez-moi	RAPPAZ Maxime	2,95	fiction	1	avant					Suisse-89 / Fr-11
Last film show	NALIN Pan	1,00	fiction	3						Inde-80 / Fr-20

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Financement par les collectivités territoriales.

Annexe B : Films à majorité étrangère agréés en 2022 (2/2)

titre	réalisateur	devis (M€)	genre	rang ¹	A/R ²	payant	clair	SOFICA	CT ³	pays coproducteurs
Legua	MILLER GUERRA Joao / REIS Filipa	1,05	fiction	2 / 2						Port-58 / Fr-25 / It-16
Marcel !	TRINCA Jasmine	2,70	fiction	1						It-90 / Fr-10
Marlowe	JORDAN Neil	22,35	fiction	3						Irl-52 / Esp-37 / Fr-11
Mediterranean fever	HAJ Maha	1,17	fiction	2					X	All-35 / Fr-25 / Chypre-24 / Palestine-17
Nha terra nha força	CARNEIRO Paulo	0,21	docu	3						Port-56 / Fr-28 / Uruguay-17
Night of the zoopocalypse	PEREZ-CASTRO Rodrigo / CURTIS Ricardo	15,18	animation	2 / 1				X		Canada-57 / Bel-26 / Fr-16
Nostalgia	MARTONE Mario	4,55	fiction	3						It-90 / Fr-10
Notti in bianco, baci a colazione	MANDELLI Francesco	1,56	fiction	3						It-90 / Fr-10
Ombre d'un mensonge (L')	LANNERS Bouli / MIELANTS Tim	3,21	fiction	3 / 2						Bel-68 / GB-22 / Fr-11
Palazzina Laf	RIONDINO Michele	3,01	fiction	1						It-95 / Fr-5
Passage	AKIN Levan	3,30	fiction	3					X	Suède-69 / Danemark-16 / Fr-15
Plus vivant possible (Le)	GIRARD Delphine	3,24	fiction	1				X		Bel-68 / Fr-17 / Canada-15
Promesses (Les)	STHERS Amanda	6,71	fiction	3		C+ Ciné+				It-90 / Fr-10
Recommandements (les)	PERELMUTER Viviane / INGOLD Isabelle	0,34	docu	2 / 1						Bel-66 / Fr-34
Ricardo et la peinture	SCHROEDER Barbet	0,57	docu	3	avant			X		Suisse-57 / Fr-43
Riviera	PERETZIS Orfeas	0,70	fiction	2						Grèce-80 / Fr-20
RMN	MUNGIU Cristian	2,83	fiction	3		C+ Ciné+	F3			Roum-61 / Fr-39
Robot dreams	BERGER Pablo	5,31	animation	3	avant	C+ Ciné+		X		Esp-80 / Fr-20
Rossosperanza	ZAMBRANO Annarita	3,23	fiction	2						It-80 / Fr-20
Saint Habib (ex : Bilal)	MARIAGE Benoit	3,50	fiction	3				X		Bel-53 / Fr-30 / Suisse-17
Schirkoa	SHUKLA Ishan	1,19	animation	1				X		Inde-68 / Fr-32
SHTTL	WALTER Adrien	1,51	fiction	1		Ciné+				Ukraine-77 / Fr-23
Sima's song	SADAT Roya	1,63	fiction	2						Pays-Bas-45 / Esp-44 / Fr-10
Simple comme Sylvain	CHOKRI Monia	6,14	fiction	3		C+ Ciné+		X		Canada-86 / Fr-14
Slocum	LAGUIONIE Jean-François	2,52	animation	3					X	Lux-60 / Fr-40
Syndrome des amours passés (Le)	SIROT Ann / BALBONI Raphael	2,22	fiction	2 / 2		C+ Ciné+		X		Bel-62 / Fr-38
The old oak	LOACH Ken	5,48	fiction	3			Ciné+	F2		GB-65 / Fr-25 / Bel-10
The palace	POLANSKI Roman	16,12	fiction	3						It-68 / Pologne-12 / Suisse-10 / Fr-10
The pod generation	BARTHES Sophie	9,98	fiction	3		C+ OCS				Bel-69 / Fr-16 / GB-15
The Z word (ex : The zombies that ate the world)	SIMARD François / WHISSEL Anouk / WHISSEL Yoann-Karl	3,23	fiction	3 / 3 / 3					X	Canada-74 / Fr-26
They shot the piano player	TRUEBA Fernando / MARISCAL Javier	5,92	animation	3 / 3	avant	Ciné+	Arte	X	X	Esp-58 / Fr-22 / Pays-Bas-10 / Port-10
Timpi Tampa	BINETA SOW Adama	1,03	fiction	3						Sénégal-63 / Fr-37
Tommy guns	CONCEICAO Carlos	1,04	fiction	1						Port-78 / Fr-22
Un an, une nuit	LACUESTA Isaki	5,45	fiction	3		C+ Ciné+		X		Esp-51 / Fr-49
Un grand homme	LESAGE Philippe	4,07	fiction	3					X	Canada-89 / Fr-11
Un silence	LAFOSSÉ Joachim	5,76	fiction	3	avant	C+ Ciné+	F3	X	X	Bel-40 / Fr-33 / Lux-27
Une jeunesse italienne	VOLPE Mathieu	0,22	docu	1					X	Bel-57 / Fr-43
Unicorn wars	VAZQUEZ Alberto	3,00	animation	2					X	Esp-61 / Fr-39
War - la guerre désirée	ZANASI Gianni	4,96	fiction	3						It-80 / Fr-20
Zone (La)	DKHILI Lassaad	0,43	fiction	1						Tunisie-68 / Fr-19 / All-14

Source : CNC.

¹ 1=premier film ; 2=deuxième film ; 3=troisième film ; 4=autre film. ² Avance sur recettes avant ou après réalisation. ³ Financement par les collectivités territoriales.

Annexe C : Films d'initiative française agréés en 2022 à plus de 7 M€ de devis

titre	réalisateur	genre	devis (M€)
Miraculous - le film	ZAG Jeremy	animation	60,03
Vie pour de vrai (La)	BOON Dany	fiction	28,72
Jeanne du Barry	LE BESCO Maiwenn	fiction	20,62
Dogman	BESSION Luc	fiction	20,42
Chien et chat	KHERICI Reem	fiction	19,26
3 jours max	BOUDALI Tarek	fiction	19,25
Alibi.com 2	LACHEAU Philippe	fiction	18,43
Règne animal (Le)	CAILLEY Thomas	fiction	15,98
Une année difficile	NAKACHE Olivier / TOLEDANO Eric	fiction	15,23
Soudain seuls	BIDEGAIN Thomas	fiction	14,33
Mon crime	OZON François	fiction	13,78
Mer et au-delà (La) (Flo)	DANON Geraldine	fiction	13,73
Second tour	DUPONTEL Albert	fiction	13,24
Eau forte	PHILIPPOT Just	fiction	11,74
Maître d'armes	PEREZ Vincent	fiction	11,42
Jaguar my love	DE MAISTRE Gilles	fiction	10,44
Kholop - Son of a rich	CHARLOT Alexandre / MAGNIER Franck	fiction	10,37
Cocorico	HERVe Julien	fiction	10,09
10 jours encore sans maman	BERNARD Ludovic	fiction	10,07
Jeff Panacloc begins	MARTIN-LAVAL Pierre-François	fiction	9,77
Chasse gardée	FORESTIER Frederic / FOURLON Antonin	fiction	9,32
Temps d'aimer (Le)	QUILLEVERE Katell	fiction	9,24
Visions	GOZLAN Yann	fiction	8,98
J'ai croisé le loup	HERRY Jeanne	fiction	8,48
Noël joyeux	MICHEL Clement	fiction	8,43
Tresse (La)	COLOMBANI Laetitia	fiction	8,05
Salem	MARLIN Jean-Bernard	fiction	7,99
Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée	VAN HOOFFSTADT Olivier	fiction	7,98
Bonnard	PROVOST Martin	fiction	7,95
Nouveau départ	LEFEBVRE Philippe	fiction	7,95
As de la jungle 2 (Les)	BRU Laurent / MOULIN Yannick / SOMVILLE Benoît	animation	7,91
Notre tout petit, petit mariage	QUIRING Frederic	fiction	7,63
Un métier sérieux	LILTI Thomas	fiction	7,57
Bête (La)	BONELLO Bertrand	fiction	7,56
Syndicaliste (La)	SALOMe Jean-Paul	fiction	7,50
Petite (La)	NICLOUX Guillaume	fiction	7,43
Bonne conduite (ex Pas permis)	BARRE Jonathan	fiction	7,24
Parfum vert (Le)	PARISER Nicolas	fiction	7,17
Empire (L')	DUMONT Bruno	fiction	7,13

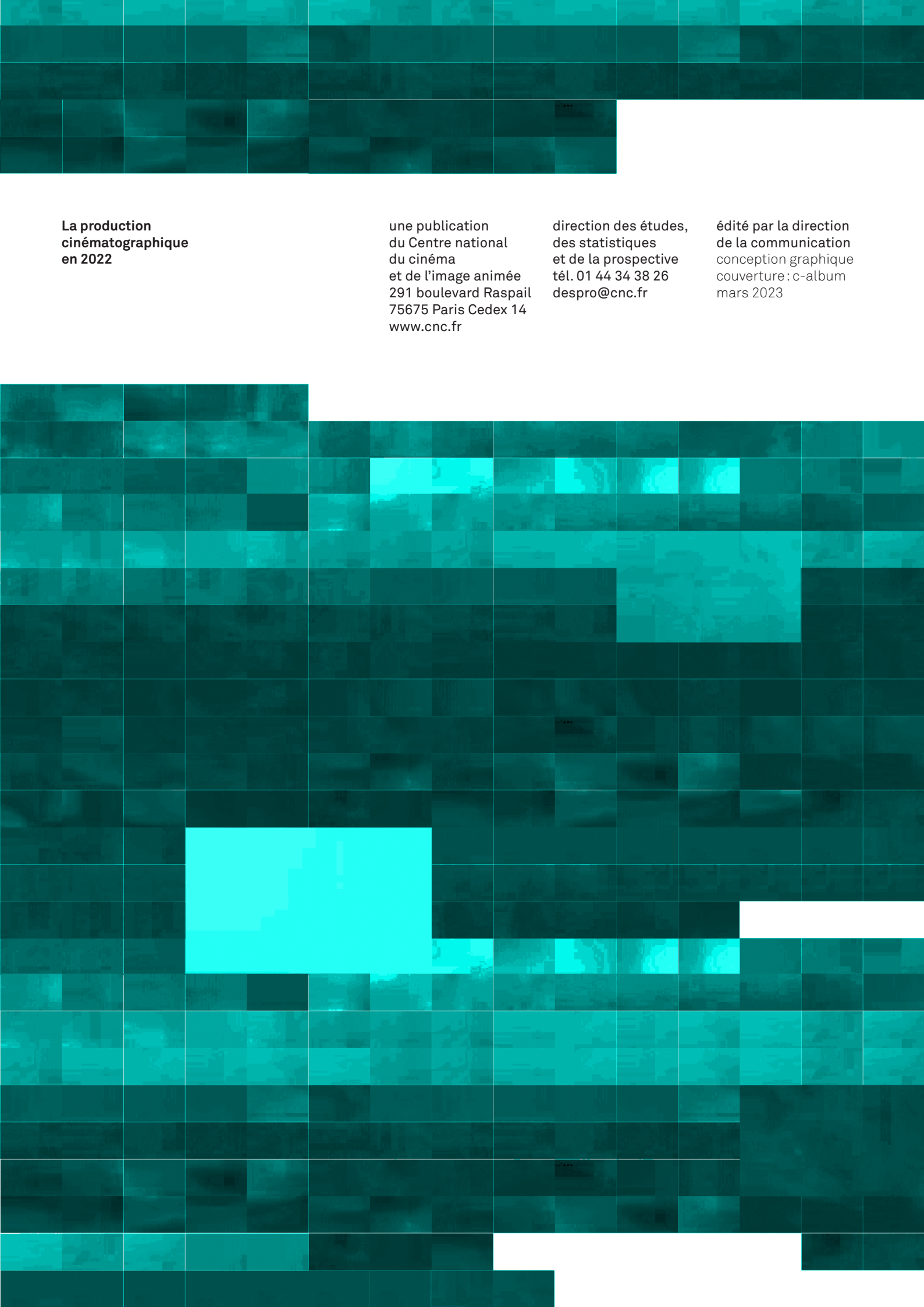
Source : CNC.

Annexe D : Premiers films d'initiative française agréés en 2022

titre	réalisateur	genre	devis (M€)
38°5 Quai des Orfèvres	LEHRER Benjamin	fiction	2,75
A l'abri du mal	LE FOURN Jonathan	docu	0,16
A resilient man, Steven Mc Rae	CARREL Stephane	docu	0,72
After the evil	ERDE Tamara	docu	0,54
Allah n'est pas obligé	NAJJAR Zaven	animation	6,57
Anti yéyé	DE SAINT-BLANQUAT Romain	fiction	1,94
Arche de Noé (L')	MARCIANO Bryan	fiction	3,31
As de la jungle 2 (Les)	BRU Laurent / MOULIN Yannick / SOMVILLE Benoît	animation	7,91
Avant que les flammes ne s'éteignent	FIKRI Mehdi	fiction	2,49
Banel et Adama	SY Ramata-Toulaye	fiction	1,92
Comme une louve	GLORION Caroline	fiction	1,66
Complètement cramé	LEGARDINIER Gilles	fiction	6,03
Dernier des juifs (Le)	DEBRE Noe	fiction	2,50
Derrière le soleil (ex : Des espoirs)	JERBI Dhia	docu	0,23
Dieu est une femme	PEYROT Andres	docu	0,52
Double foyer (ex : Rien qu'un ciel)	VASSE Claire	fiction	0,85
Du grand feu ne restent que les braises	TELLENNE Anais	fiction	1,22
Grand cirque (Le)	Booder / ELGUEZAR Hassen	fiction	3,04
Grand Paris	JAUVAT Martin	fiction	0,29
Histoire de Karine (L') (ex : Menteuse)	GAUTIER Sylvie	fiction	1,10
HLM Pussy	EL HOURCH Nora	fiction	1,22
Ile aux morts (L')	VILLIERS Antoine	fiction	0,22
Je ne suis pas un héros	MILSTEIN Rudy	fiction	2,12
Je voudrais que tu me parles	ANGOT Christine	docu	0,69
Laena	DANAN Abel	fiction	1,65
Léo et moi	BEDOS Victoria	fiction	5,94
Life	NIKOLIC Dragan	fiction	0,90
Lumière noire	BENSALAH Karim	fiction	1,22
Ma cam	LERAT-GERSANT Julie	fiction	1,85
Magnificat	SAUVEUR Virginie	fiction	2,80
Maire (Le)	BLANC Karine / TAVARES Michel	fiction	5,94
Maison (La)	BONNEFONT Anissa	fiction	2,62
Mer et au-delà (La) (Flo)	DANON Geraldine	fiction	13,73
Miraculous - le film	ZAG Jeremy	animation	60,03
Monde après nous (Le)	BEN SALAH-CAZANAS Louda	fiction	0,23
Motherhood	JOCBEUR Meryam	fiction	1,29
Nos cérémonies	RIETH Simon	fiction	2,17
Nouvelle femme (La)	TODOROV Lea	fiction	3,61
Nuit du verre d'eau (La)	CHAHINE Carlos	fiction	1,09
Omar la fraise	BELKEDDAR Elias	fiction	6,34
Parmi nous	ALAOUI Sofia	fiction	2,97
Paternel	TRONCHOT Ronan	fiction	1,05
Petit Jésus	RIGOULOT Julien	fiction	3,16
Planètes	SETO Momoko	animation	4,71
Pollux	DICHTER Michael	fiction	2,45
Projectionniste (Le)	AGHAZADA Orkhan	docu	0,43
Quartier libre	DELSAUX Christophe	fiction	0,32
Rabia	ENGELHARDT Mareike	fiction	2,92
Ravissement (Le)	KALTENBACK Iris	fiction	2,01
Relaxe	GINESTET Audrey	fiction	0,21
Roi de la Vendée (Le)	MIGNOT Paul / MOTTEZ Vincent	fiction	3,46
Rokya	BELKTIBIA Said	fiction	3,43
Si tu es un homme	PANAY Simon	docu	0,29
Sous le tapis (ex : Odile)	JAPY Camille	fiction	1,79
Soyons fous	PEREZ Quentin	docu	1,17
Super-bourrés	MILHEAU Bastien	fiction	2,43
Tortue (La)	DOMENACH Lea	fiction	6,17
Toxic Sicily	DESTORS Francois-Xavier	docu	0,27
Un jour fille	MONOD Jean-Claude	fiction	0,83
Une autre est née	BIDOU Emmanuelle	docu	0,47
Vie de ma mère (La)	CARPENTIER Julien	fiction	2,10
Vie sauvage (La)	MUSIEDLAK Victoria	fiction	2,41
Vincent doit mourir	CASTANG Stephan	fiction	4,86
Zé	PUREV-OCHIR Lkhagvadulam	fiction	0,79

Source : CNC.

Films ayant obtenu un agrément de production sans agrément des investissements préalable.

The background of the entire page is a grid of squares in various shades of teal and cyan. The grid is composed of many small squares, some of which are slightly larger or more prominent than others, creating a textured, mosaic-like effect. The colors range from dark, almost blackish-teal to bright, vibrant cyan.

**La production
cinématographique
en 2022**

une publication
du Centre national
du cinéma
et de l'image animée
291 boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14
www.cnc.fr

direction des études,
des statistiques
et de la prospective
tél. 01 44 34 38 26
despro@cnc.fr

édité par la direction
de la communication
conception graphique
couverture: c-album
mars 2023